

Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2015



2015 350ème anniversaire de la naissance de Daniel JeanRichard



TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL	31
SERVICE DES FINANCES	32
INFORMATIQUE	48
CULTURE ET TOURISME	54
RESSOURCES HUMAINES	56
MUSÉE D'HORLOGERIE - CHÂTEAU DES MONTS	64
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	78
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES	91
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE	
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES	99
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS	102
INSTRUCTION PUBLIQUE	105
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE	108
CENTRE D'ORTHOPHONIE	109
CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE	110
SERVICES SOCIAUX	114
GARAGE	121
VOIRIE	
SPORTS	
STATION D'ÉPURATION	126
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	128
IMMEUBLES	135
CONTRÔLE DES HABITANTS	
ÉTAT CIVIL	
OFFICE DU TRAVAIL	
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ	156
ACTIONS DIVERSES	157
OFFICE DU LOGEMENT	158
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS	164
BO – COSC	166
SERVICE DES EAUX	170
ÉCLATRAGE PUBLIC	176

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 11 reprises en 2015 : les 29 janvier, 26 mars, 24 avril, 27 mai, 25 juin, 2 septembre, 1^{er} octobre, 4 novembre, 16 novembre (séance commune avec le Conseil général de La Chaux-de-Fonds + délégation du Conseil d'Etat), 25 novembre (séance de relevée) et 9 décembre.

Le législatif a adopté 26 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance de 3 rapports d'information (le 24 avril, concernant la création d'un partenariat entre le Conservatoire et la Musique scolaire, le 27 mai concernant l'activité 2014 des vélos en libre service VLS, le 2 septembre concernant la contamination de l'eau).

De plus, le législatif a adopté 3 rapports de commissions.

Enfin, le Conseil général a adopté 42 arrêtés et 3 règlements (voir ci-après).

Séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Le 16 novembre, les législatifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis à la Chaux-de-Fonds, en présence d'une délégation du Conseil d'Etat composée de MM. Laurent Kurth et Laurent Favre, pour échanger concernant la résolution « Un canton, un seul espace » adoptée par les deux législatifs.

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- Mme Klaba Amélie Ducommun, POP, a remplacé M. Jean-Pierre Blaser, décédé.
- M. Roland Frutschi, Les Verts, a remplacé M. Michel Sandoz, démissionnaire.

<u>Bureau</u>

Pour l'année 2015-2016, le Bureau a été désigné comme suit :

Présidente Mme Françoise Casciotta, POP 1^{er} vice-président M. Xavier Rotzer Pipoz, POP 2^e vice-président M. Alain Straumann, PLR Secrétaire M. Oskar Favre, POP Secrétaire suppléant M. Gabriel Gaffiot, PLR

Questeurs Mme Isabelle Gouveia Alves, POP Mme Isabelle Zuend (Les Verts)

Interpellations

29 janvier - De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS): « La place du

Marché mérite mieux en hiver »

L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

26 mars - De M. Pierre Surdez et consorts (PLR) : « Un soutien fragile pour la jeunesse

locloise »

L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.

Ouverture de la discussion.

- De M. Hans-Peter Renk et consorts (POP) : « Réunion de la commission relative aux questions économiques »

L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

- De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS) : « HNE, et maintenant ? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

27 mai

- De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Place du Marché » L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Ouverture des WC publics » L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.

25 juin

- De M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : « L'état de certaines routes communales devient inquiétant voire préoccupant » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS): « Budget 2016 et reports de charges du canton sur les communes »
 L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
 Ouverture de la discussion.

2 septembre

- De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR): « MBAL Quid de l'accès pour les personnes à mobilité réduite? »
 L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Fermeture de la Grande-Rue ? » L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.
- De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS) : « Tremplin de la Combe-Girard » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

4 novembre

De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Vélospot »
 L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal.
 Ouverture de la discussion.

25 novembre

De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS) : « Subvention des vélos électriques » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

Résolutions

29 janvier

Résolution du groupe PLR par M. Anthony Von Allmen et consorts : Résolution adressée aux autorités fédérales – H20 ; il est urgent d'agir Suite à l'échec de la hausse du prix de la vignette autoroutière en novembre 2013, la H20 n'a pas été reconnue comme route nationale. Depuis cette votation, le désengorgement du Locle est retardé. La Confédération a choisi d'autres priorités en matière d'infrastructures routières (contournement de Morges par exemple).

Le Conseil général lance un appel vibrant à nos autorités fédérales et au reste de la Suisse en manifestant notre ras-le-bol au sujet du trafic. Les autorités locloises rappellent que le contournement du Locle et le soutien à d'autres mesures sont vitaux pour les Montagnes neuchâteloises, pour nos concitoyens, pour nos entreprises et pour notre qualité de vie !

En tenant compte de l'acceptation de la hausse du prix de la vignette par les Montagnes neuchâteloises, nous demandons au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la H20 soit enfin reconnue comme route nationale. De la sorte, le contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds pourra être envisagé, ainsi que des mesures urgentes pour désengorger les villes, ceci en collaboration avec l'Etat de Neuchâtel.

De plus, nous demandons au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour pérenniser, améliorer et promouvoir les transports publics transfrontaliers dans notre région afin d'offrir une alternative digne de ce nom à la mobilité routière. Nous remercions le Conseil fédéral de l'attention qu'il accordera à cet appel et nous le prions de croire à nos salutations respectueuses. *Résolution modifiée acceptée par 30 voix et 6 abstentions.*

2

2 septembre

 Résolution urgente interpartis de MM. David Taillard (PS), Raphael Resmini (POP), Anthony Von Allmen (PLR) Steve Jeanneret (PDC) et Mme Isabelle Zuend (Les Verts): Un canton, un seul espace?

Les partis politiques représentés au Conseil général de la ville du Locle demandent instamment au Conseil communal d'inviter avant mi-novembre le Conseil d'Etat à une séance commune avec nos homologues de la ville de La Chaux-de-Fonds afin de pouvoir dialoguer ensemble sur plusieurs sujets qui nous préoccupent grandement.

- La répartition de l'impôt des personnes morales et la future répartition de l'impôt des frontaliers
- Les futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes
- L'avenir de l'hôpital des Montagnes
- La mobilité tant ferroviaire que routière.

Dans sa conclusion sur le programme de législature le Conseil d'Etat écrit « ...quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps : celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion. »

Les élus du Haut veulent pouvoir dialoguer, écouter et surtout tenter de comprendre quelle réflexion et quelles actions le Conseil d'Etat entend mener afin que l'équilibre régional – garanti par notre Constitution – soit réalisé. *Résolution acceptée à l'unanimité.*

Projets d'arrêtés

26 mars

 Projet d'arrêté interpartis, par M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR+PDC) : Modification du mandat de la commission occasionnelle « Présidence tournante » Arrêté adopté par 15 voix contre 4 et 8 abstentions.

Motions

1^{er} octobre

- De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Création d'une commission communication, participation citoyenne et qualité des services » Motion acceptée par 16 voix contre 3 et 12 abstentions.
- De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Traversée du Locle » Motion amendée acceptée par 29 voix et 3 abstentions.

Classement de motions

25 novembre

Dans le cadre du rapport du Conseil communal sur la désignation de la place située à l'ouest du bâtiment de l'Ancienne Poste, classement de la motion de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Réaménagement carrefour Horloge fleurie, du 15 novembre 2012.

Postulats

Néant.

Classement de postulats

26 mars

- Dans le cadre du rapport du Conseil communal sur l'adoption d'un nouveau règlement concernant la taxe sur les spectacles, classement du postulat de Mme Aline Perez-Graber (Les Verts) : Révision de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles, déposé le 24 avril 2004 lors de la discussion des comptes 2013.

4 novembre

- Dans le cadre du rapport de la commission occasionnelle concernant la présidence tournante et le taux d'occupation du Conseil communal, classement du postulat de M. David Taillard (PS): Présidence tournante pour le Conseil communal, déposé le 8 mai 2002 lors de la discussion du rapport de la commission financière pour la révision du statut pour les conseillers communaux.

Questions

25 juin

- Réponse à la question de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Inconfort des bancs de la salle du Conseil général »

2 septembre

Réponse à la question de M. Pier Carlo Prandi et consorts (POP) : « Accès à des soins médicaux de proximité pour les habitants du Locle »

Initiatives communales

1er octobre

- Initiative communale sous forme de motion, pour l'étude conjointe Etat – communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques, adressée au Grand Conseil, adoptée à l'unanimité.

Commissions

Le 30 mars, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2014, adopté par le Conseil général le 24 avril et le 18 novembre son rapport sur le budget 2016, adopté par le Conseil général le 9 décembre.

Le 16 octobre, la commission occasionnelle chargée de répondre au postulat du groupe socialiste du 8 mai 2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal ainsi que de la révision du taux d'occupation du Conseil communal, a déposé son rapport, adopté par le Conseil général le 4 novembre.

Règlements

26 mars

- Adoption d'un nouveau règlement concernant la taxe sur les spectacles, en remplacement de l'arrêté concernant la taxe sur les spectacles du 19 août 1988.

25 juin

- Adoption du règlement sur les finances, incluant l'abrogation de l'article 28 lettre d, de l'article 62 et du chapitre 7 du règlement général de la commune du Locle.

4 novembre

- Modification du règlement général de la commune du Locle (art. 50 augmentation du taux d'occupation du Conseil communal) – arrêté combattu par référendum.
- Modification du statut pour les conseillers communaux (art. 7 augmentation du traitement annuel du Conseil communal) *arrêté combattu par référendum*.
- Modification du règlement général de la commune du Locle (art 52 instauration d'une présidence tournante pour le Conseil communal).
- Modification du statut de personnel de la Ville du Locle (articles 10, 11, 12, 13, 19, 41, 69, 70 et 71).
- Adoption du règlement d'utilisation du Fonds Georges Rohdé.

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 54 fois en 2015.

Mutations

Néant.

1^{er} avril

Arrêtés et règlements du Conseil communal

Tarifs pour l'utilisation des différents locaux de la halle polyvalente du Communal.
 Janvier - Tarifs pour l'utilisation des différents locaux de la halle polyvalente du Communal.
 Naturalisations (1 Cameroun – 1 Angola – 1 France).

1 mars - Naturalisations (1 Franco — 3 Allomagno)

4 mars
 Naturalisations (1 France – 3 Allemagne).
 Circulation routière (1 temporaire).

- Naturalisations (1 France – 4 Portugal – 1 Maroc – 4 Italie).

- Election complémentaire au Conseil général (Klaba Amélie Ducommun, POP).

8 avril - Proclamation d'un conseiller général (Roland Frutschi, Les Verts).

22 avril - Validation élection complémentaire au Conseil général (Klaba Amélie

Ducommun, POP).

13 mai
 Circulation routière (1 complémentaire).
 1er juin
 Règlement de la Musique scolaire du Locle.
 10 juin
 Naturalisations (1 Portugal – 2 Madagascar).

17 juin - Naturalisations (1 Italie – 1 Angola).

22 juin - Conclusion d'un emprunt de Fr. 5'000'000.- auprès de PostFinance à Berne.

Règlement général de la patinoire du Locle.Règlement général de la piscine du Locle.

1^{er} juillet - Naturalisation (1 Chili).

- Acquisition d'une forêt au Bois-de-Ville (cadastre des Planchettes).

8 juillet - Circulation routière (1 temporaire).

- Entrée du bâtiment de l'Hôtel de Ville (interdiction de consommer sur les

marches d'escalier).

5 août - Dépôt de plainte (délégation de compétence).

12 août - Naturalisations (1 Belgique – 1 Côte d'Ivoire – 1 Turquie).

26 août - Tarifs pour l'utilisation du Casino.

- Circulation routière (1 fonds privé). 9 septembre - Circulation routière (1 temporaire).

- Naturalisations (4 France – 6 Portugal – 3 Italie – 1 Turquie)

7 octobre - Circulation routière (1 complémentaire).

- Modification du règlement de la Musique scolaire du Locle (article 7).

21 octobre - Circulation routière (1 complémentaire).

- Naturalisation (1 Chine).

28 octobre - Naturalisations (2 Portugal).

- Vente en pleine propriété de l'immeuble Crozot 10.

2 novembre - Modification du règlement général de la patinoire du Locle (articles 5 et 12a).

Modification du règlement général de la piscine du Locle (articles 7 et 18).

11 novembre - Circulation routière (1 complémentaire).

Naturalisations (1 Angola – 1 Ethiopie).

25 novembre - Tarifs du contrôle des habitants et de la chancellerie.

- Conclusion d'un emprunt de Fr. 8'000'000.- auprès de la Caisse de prévoyance

de l'Etat de Genève.

30 novembre - Modifications du RASP (articles 99, 138, 144 et 160).

- Circulation routière (1 complémentaire).

7 décembre - Naturalisation (1 Portugal).

14 décembre - Circulation routière (1 complémentaire).

- Rémunération des stagiaires.

- Conditions applicables aux apprentis de l'administration communale.

- Modifications du RASP (articles 94, 105 et 140.

Modifications annexes 2, 3 et 4 du RASP.

21 décembre - Modification annexe 1 du RASP.

- Naturalisation (1 Italie).

- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées.

Réceptions

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations principales suivantes durant l'année :

A l'Hôtel de Ville

11 février - Nouveaux citoyens loclois 2013-2014 (jeunes de 18 ans et naturalisés).

19 mars - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).

11 mai - Lancement de Tor TV dans les Montagnes neuchâteloises.

18 septembre - 25^e anniversaire de l'Unité de formation professionnelle du CERAS.

22 septembre - 30^e anniversaire du jumelage Le Locle – Sidmouth, réception au Locle de la

délégation de Sidmouth.

En divers lieux

30 janvier - Concert du Wind Band Neuchâtelois + vernissage du 4^e CD – Temple.

2 mai - Assemblée des délégués de la société philanthropique suisse – Cercle de l'Union.

5 juin - Inauguration du bâtiment de l'Ancienne Poste rénové – Ancienne Poste.

 $^{\rm 6}$ juin $^{\rm -150^e}$ anniversaire du club jurassien et $25^{\rm e}$ anniversaire du Sentier nature de la

Joux-Pélichet – centre forestier.

29 août - 125^e anniversaire ligne ferroviaire Le Locle – Les Brenets – gare du Locle.

Inauguration librairie coopérative Aux Mots Passants, rue de la Côte 14.

12 septembre $$ $$ 60^e anniversaire du club Soroptimist international La Chaux-de-Fonds/Le Locle -

Château des Monts.

- 125^e anniversaire du Cercle catholique – Paroiscentre.

26 septembre - 60^e anniversaire du FC Ticino – salle Dixi.

- 200^e anniversaire de la Fondation des Billodes – marche sur le chemin des

Planètes, halte du gîte du Château des Frêtes.

3 décembre - 20^e anniversaire de l'association Salut l'étranger – Ancienne Poste.

5 décembre - Tournoi de football indoor junior élite M14 & talents juniors E – Halle polyvalente.

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Remise du Prix de l'Institut neuchâtelois Neuchâtel.
- Commission suisse pour l'UNESCO signature de la charte suisse du Patrimoine mondial Berne.
- Baselworld Bâle.
- 200^e anniversaire du centre pédagogique Les Billodes Les Monts.
- Inauguration du grill offert par l'ADL place de pique-nique des Grands-Monts.
- 75^e anniversaire de la banque Raiffeisen au Château des Monts.
- Finale de la coupe neuchâteloise de football FC Le Locle FC Ticino stade des Jeanneret.
- 20^e anniversaire du CIFOM La Chaux-de-Fonds.
- Inauguration des chemins de la contrebande franco-suisse (Parc du Doubs) Biaufond.
- Fête du 14 juillet Gérardmer.
- 200^e anniversaire de la commune du Cerneux-Péquignot Le Cerneux-Péquignot.
- Festival de la Plage des Six Pompes La Chaux-de-Fonds.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- Torrée des nouveaux habitants.
- Torrée des sexagénaires.
- Foire du livre.
- Concours international de la chronométrie Le Sentier.
- 125^e anniversaire de l'arrivée de l'électricité au Locle.
- 3^e journée de championnat suisse de kin-ball halle polyvalente du Communal.

- 125^e anniversaire de la Croix-Rouge du canton de Neuchâtel Neuchâtel.
- Dies Academicus Neuchâtel.
- Réception de Raphaël Comte, élu à la présidence du Conseil des Etats Neuchâtel.
- Noël du Groupe des loisirs des aînés.
- Rencontres de décembre ID RégionS Colombier.
- Noël de l'AVIVO.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou des institutions régionales.
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux au Locle.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses conférences au Club 44 et autres.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Dupraz et Dubois aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Genève et Lancy les 27 et 28 août 2015 sur le thème « Comment assurer la cohésion sociale ? Moyens d'action de la politique ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 47 personnes (14 ressortissants du Portugal, 9 d'Italie, 7 de France, 3 d'Allemagne, 3 d'Angola, 2 de Madagascar, 2 de Turquie, 1 du Cameroun, 1 du Chili, 1 de Belgique, 1 de Côte d'Ivoire, 1 de Chine, 1 d'Ethiopie et 1 du Maroc).

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2015

Du 29 janvier

Crédit de Fr. 335'000.- pour la réalisation des aménagements des parcelles 1056 et 4851 à proximité de l'Ancienne Poste

<u>Article premier.-</u> Un crédit de **Fr. 335'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation

des aménagements des parcelles 1056 et 4851 à proximité de l'Ancienne Poste.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.063. Les modalités d'amortissement seront de 3 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 50'000.- pour la pose de canalisations (eaux claires) au sein du périmètre de l'Ancienne Poste

Article premier.- Un crédit de Fr. 50'000.- est accordé au Conseil communal pour la pose de

canalisations (eaux claires) au sein du périmètre de l'Ancienne Poste.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.264. Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 652'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2015 en ville du Locle

Article premier.- Un crédit de Fr. 652'000.- (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le

remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des

grands chantiers 2015 en ville du Locle.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :

50310.000001 Fr. 263'000.- chantier le Crêt-Vaillant 50310.000002 Fr. 158'000.- chantier Georges-Perrenoud

50310.000003 Fr. 106'000.- chantier Cimetière 50310.000004 Fr. 125'000.- chantier La Claire

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 2%.

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 26 mars

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Article 1. Assujettissement

Les personnes qui assistent à des concerts, à des représentations théâtrales ou cinématographiques, discothèques, bals, kermesses, matches, représentations données par des établissements forains, ou des cirques, qui fréquentent des dancings, visitent des expositions, des ménageries, participent à toutes autres manifestations publiques payantes, sont soumises au paiement d'une taxe fixée à 10% du prix brut du billet.

Article 2. Perception de la taxe

La taxe est payée par le public en supplément du prix du billet. Elle est perçue par le ou les organisateurs de spectacles, sous le contrôle de la Direction de la sécurité publique et pour le compte de la Direction des finances.

Article 3. Dérogation

¹L'entrée aux représentations et spectacles soumis à la taxe n'est autorisée que moyennant remise d'un billet officiel vendu par le secrétariat du service du domaine public.

²Des dérogations peuvent être accordées par le Conseil communal aux organisateurs disposant d'un système informatique qui enregistre la vente des billets et les imprime. Le montant de la taxe à percevoir du public au profit de la Commune doit figurer sur le billet.

Article 4. Contrôle à l'entrée

Au contrôle d'entrée, le billet doit être déchiré ou oblitéré de façon à ne plus pouvoir être utilisé.

Article 5. Exonération

Sont exonérés de la taxe :

- a) Les billets de faveur (rabais de 20% environ par rapport au prix « normal ») vendus aux jeunes gens porteurs d'une carte d'étudiant-e ou d'apprenti-e dans les institutions culturelles ou sportives locales, à l'exception des manifestations à caractère spécifiquement commercial.
- b) Les billets de service (droit d'auteur, police, pompiers, personnel de contrôle, presse).
- c) les invitations ayant un caractère officiel.
- d) les billets de sociétaires, pour autant qu'il s'agisse d'entrées gratuites.

Article 6. Abonnement

Pour les billets d'abonnement, la taxe est calculée conformément à l'article 1 sur le montant total de l'abonnement. Ces billets doivent porter également la mention du montant de la taxe à côté de chaque indication de prix.

Article 7. Redevance forfaitaire

Dans certains cas, les taxes peuvent être remplacées par une redevance forfaitaire, notamment pour les établissements publics organisateurs de spectacles ou divertissements qui majorent le prix des consommations au lieu de percevoir une finance d'entrée.

Article 8. Contrôle d'application

La Direction de la sécurité publique a le droit en tout temps de contrôler l'application de la taxe.

Article 9. Taxation d'office

Les organisateurs qui ne percevraient pas la taxe prévue ci-dessus ou qui se rendraient coupables de fraude, seront taxés d'office par le Conseil communal sur le maximum de places dont ils disposent dans leur lieu de manifestation. L'application de cette sanction administrative n'exclut pas la poursuite pénale fondée sur l'art. 44 du Code pénal neuchâtelois.

Article 10. Affectation

Le produit de la taxe prévue à l'article 1 est affecté, en fonction de sa provenance, à la promotion des activités culturelles et sportives.

Article 11. Abrogation

Le présent règlement abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, notamment l'arrêté du 19 août 1988 concernant la taxe sur les spectacles.

Article 12. Entrée en vigueur

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur immédiatement.

Article 13. Sanction

Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Acceptation de l'héritage de feu Albert Henri Steiger et constitution d'une réserve affectée en faveur d'activités de l'Ancienne Poste

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à accepter l'héritage de feu Albert Henri Steiger

d'un montant de l'ordre de Fr. 46'000.-, sous réserve du décompte final de

l'exécuteur testamentaire, en faveur d'activités de l'Ancienne Poste.

Art. 2.- Conformément à la volonté du testateur d'affecter son héritage à des activités de

l'Ancienne Poste, une réserve affectée dénommée « Fonds activités Ancienne Poste

- legs » est créée et figurera au bilan sous compte 29110.03.

Art. 3.- Cette réserve est constituée par l'héritage accepté ci-dessus de l'ordre de

Fr. 46'000.-.

Art. 4.- ¹Les prélèvements à la réserve sont décidés par le Conseil communal.

²Ces prélèvements devront être opérés uniquement en faveur d'activités de

l'Ancienne Poste.

Art. 5.-Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 530'000.- pour la réfection de la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée

Un crédit de Fr. 530'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de Article premier.-

la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée.

Art. 2.-La dépense sera portée au compte 50100.000005.

Les modalités d'amortissement seront de 2%. Art. 3.-

Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du Art. 4.-

crédit.

Le Conseil communal est autorisé à constituer, modifier et/ou radier toutes <u>Art. 5.-</u>

servitudes nécessaires.

Art. 6.-Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant par un système séparatif

Un crédit de Fr. 145'000.- est accordé au Conseil communal pour le Article premier.-

remplacement du collecteur unitaire de la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant

par un système séparatif.

La dépense sera portée aux comptes : Art. 2.-

50320.000006 pour les eaux usées Fr. 60'000.-

50300.000007 pour les eaux claires Fr. 85'000.-.

Art. 3.-Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du Art. 4.-

crédit.

Le Conseil communal est autorisé à constituer, modifier et/ou radier toutes Art. 5.-

servitudes nécessaires.

Art. 6.-Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Modification du mandat de la commission occasionnelle « Présidence tournante »

Article premier.-

L'arrêté du 27 novembre 2014 concernant la création d'une commission occasionnelle relative à l'étude du postulat du groupe socialiste du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal, est modifié comme suit :

Art. 2.-

al. 1 Nouveau (en remplacement de l'art. 2.-) Cette commission est chargée de répondre au postulat du groupe socialiste du 8.5.2012 : Présidence tournante pour le Conseil communal.

al. 2 Nouveau Cette commission est également chargée de proposer des modifications du Statut pour les conseillers communaux du 11 mars 1994, notamment en ce qui concerne le

taux d'occupation et le salaire qui en découle.

Art. 2.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 24 avril

Crédit extraordinaire de Fr. 195'000.- pour le remplacement d'un camion au service de la voirie

Article premier.- Un crédit de Fr. 195'000.- est accordé au Conseil communal pour le

remplacement d'un camion au service de la voirie.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 100027. Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6.5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Alimentation de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »

<u>Article premier.-</u> La réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du site

du Communal est alimentée d'un montant de Fr. 2'000'000.-.

<u>Art. 2.-</u> ¹Le montant sera imputé dans le compte de fonctionnement 2014 au chapitre des

attributions aux financements spéciaux sous le n° 570138.380.14 « Attribution

réserve préfinancement réaménagement site du Communal ».

² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 02.280.017 « Réserve de

préfinancement Réaménagement site du Communal ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Alimentation de la réserve de politique conjoncturelle

<u>Article premier.-</u> La réserve de politique conjoncturelle est alimentée d'un montant de

Fr. 1'000'000.-.

Art. 2.- ¹Le montant sera imputé dans le compte de fonctionnement 2014 au chapitre des

attributions aux financements spéciaux sous le n° 300138.38.380.10 « Attribution

réserve de politique conjoncturelle ».

² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 02.280.018 « Réserve de

politique conjoncturelle».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Comptes et gestion 2014

<u>Article premier.-</u> Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2014, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

 Charges
 Fr.
 95'152'621.87

 Revenus
 Fr.
 96'000'911.23

 Excédent de revenus
 Fr.
 848'289.36

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses du patrimoine administratif Fr. 7'892'274.75 Recettes du patrimoine administratif Fr. 1'176'861.80

Investissements nets du patrimoine

administratif

Prélèvement réserve mesures anticycliques

Fr. 6'715'412.95

et projets d'agglomération Fr. 733'713.45

Total à amortir, patrimoine administratif
Dépenses du patrimoine financier
Recettes du patrimoine financier
Dépenses nettes du patrimoine financier
Dépenses nettes du patrimoine financier
Fr. 2'188'695.54
Fr. 171'320.00
Fr. 2'017'375.54

c) le bilan au 31 décembre 2014.

- Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014 est approuvée.
- <u>Art. 3.-</u> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Du 27 mai

Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux sur

les canalisations.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :

50320.100054 pour les eaux usées Fr. 153'000.-. 50320.100101 pour les eaux claires Fr. 247'000.-.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

<u>Art. 4.-</u> Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit. <u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit complémentaire de Fr. 931'700.- pour l'investissement de l'Actiflo

<u>Article premier.-</u> Un crédit complémentaire de **Fr. 931′700.-** est accordé au Conseil communal

pour l'investissement de l'Actiflo.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.180. Les modalités d'amortissement seront de 5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit complémentaire de Fr. 283'000.- pour la réalisation de la liaison gare/centre-ville

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 283'000.- est accordé au Conseil communal

pour la réalisation de la liaison gare/centre-ville.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 900015. Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit complémentaire de Fr. 94'500.- pour la réhabilitation du Musée des beaux-arts

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 94'500.- est accordé au Conseil communal pour

la réhabilitation du Musée des beaux-arts.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 900016. Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Désignation de la route de desserte du parc d'activité des Saignoles

<u>Article unique</u>.- La route desservant le parc d'activité des Saignoles est désignée sous le nom de

Chemin des Dolines.

Du 25 juin

RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

Chapitre 1. Dispositions générales

Article 1. Généralités

- ¹ Le présent règlement complète le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.
- ² Il vise à préserver durablement la capacité financière de la commune et à limiter le niveau d'endettement.

Article 2. Organe de révision

- ¹ Le Conseil général désigne l'organe de révision, sur proposition du Conseil communal et préavis de la commission financière.
- ² L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés.
- ³ Peuvent être désignés comme organes de révision une ou plusieurs personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes.
- ⁴ Le Conseil communal informe le service des communes de l'entrée en fonction de l'organe de révision.

Article 3. Budget

- ¹ Le budget, qui comprend un budget de fonctionnement et un budget des investissements, doit être adopté par le Conseil général avant le 31 décembre qui précède l'exercice auquel il se rapporte.
- ² S'il n'est pas adopté à cette date, le Conseil communal ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration.

Article 4. Comptes

- ¹ Au 31 décembre de chaque année, le Conseil communal arrête les comptes de l'exercice.
- ² Le Conseil général examine les comptes au plus tard le 30 juin qui suit l'exercice clôturé.
- ³ Les comptes font l'objet d'une révision par un organe de révision agréé, avant leur publication. L'attestation de révision signée par le réviseur est jointe au rapport.
- ⁴ Le Conseil général approuve ou non les comptes, en prenant notamment en considération les recommandations de l'organe de révision agréé. S'il n'approuve pas les comptes, le Conseil général les renvoie au Conseil communal par voie d'arrêté, en motivant son refus, avec mandat de les présenter à nouveau lors d'une séance ultérieure, mais au plus tard dans les deux mois qui suivent.
- ⁵ Le Conseil communal présente en même temps que les comptes dûment révisés un rapport sur sa gestion au Conseil général.
- ⁶ Le Conseil général prend connaissance du rapport sur la gestion et donne le cas échéant décharge au Conseil communal.
- ⁷ Dès leur adoption par le Conseil général, les comptes doivent être transmis avec les éventuels tableaux ou indicateurs requis au département cantonal compétent.

Article 5. Plan financier et des tâches, compétence et procédure

- ¹Le plan financier et des tâches sert à gérer à moyen terme les finances et les prestations.
- ² Le plan financier et des tâches est établi chaque année par le Conseil communal pour les trois ans suivant le budget.
- ³ Le Conseil communal adresse le plan financier et des tâches au Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget.
- ⁴ Sont inscrits dans le plan financier et des tâches les charges et revenus ainsi que les dépenses et recettes reposant sur des bases légales s'imposant à la collectivité, ou pour lesquels l'exécutif a pris une décision de principe.

Article 6. Plan financier et des tâches, contenu

- ¹ Le plan financier et des tâches comprend notamment :
 - a) les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique et l'évolution des indicateurs financiers de la commune ;
 - b) les objectifs stratégiques et l'évolution prévisionnelle des tâches et des prestations ;
 - c) les charges et revenus planifiés ;
 - d) les résultats prévisionnels par groupe de prestations des unités gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire ;
 - e) les recettes et dépenses d'investissement planifiées ;

- f) l'évolution de la fortune et de l'endettement ;
- g) les risques éventuels ayant des incidences financières importantes.

Article 7. Visa

¹ Toute pièce justificative d'une dépense doit être visée par le conseiller communal responsable du dicastère concerné, son suppléant ou le président de commune.

² Le Conseil communal peut déléguer cette compétence à un employé pour un montant déterminé.

Article 8. Marché public

Le Conseil communal est tenu de respecter les marchés publics de construction, de fournitures et de services des communes, régis par la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP) du 23 mars 1999.

Chapitre 2. Établissement du bilan, évaluation et amortissements Article 9. Règles d'activation

- ¹ Les dépenses d'investissement sont obligatoirement activées dès que leur prix unitaire dépasse Fr. 10'000.-.
- ² Les biens immobiliers doivent être obligatoirement activés, quel que soit le montant de leur acquisition. Si ce dernier est inférieur au montant déterminant figurant à l'alinéa 1, ils sont amortis immédiatement.
- ³ Concernant les transformations et rénovations, seules sont activées celles apportant une plus-value durable et/ou prolongeant la durée de vie d'un bien d'investissement.
- ⁴ L'article 43 du règlement d'application de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) précise les règles d'activation en complément des alinéas 1 à 3.

Article 10. Stock

Le dicastère des finances, en collaboration avec les services concernés, décide quelles marchandises doivent faire l'objet d'une gestion comptable de stock.

Chapitre 3. Mécanisme de maîtrise des finances

Article 11. Équilibre budgétaire

- ¹ Le budget du compte de résultat total doit en principe être équilibré.
- ² Le Conseil général peut adopter un budget qui présente un excédent de charges pour autant que celui-ci :
 - a) soit couvert par l'excédent du bilan ;
 - b) n'excède en outre pas 20% du capital propre du dernier exercice bouclé.
- ³ Si le déficit d'un exercice dépasse néanmoins 20% du capital propre, l'excédent est porté en diminution de la limite fixée à l'al. 2 let. b dès le budget de la seconde année qui suit les comptes bouclés.
- ⁴ Un découvert au bilan doit être amorti annuellement de 20% au moins, à compter du budget du deuxième exercice qui suit.
- ⁵ Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, une fois par période administrative, à la majorité des trois cinquièmes des membres présents, renoncer au respect de la limite fixée à l'alinéa 2 let. b, ainsi qu'à l'application du report de dépassement prévu à l'alinéa 3.
- ⁶ Au besoin, le Conseil communal propose au Conseil général les mesures d'assainissement nécessaires au respect de l'alinéa 2. Si ces mesures ne suffisent pas, le Conseil général relève pour une année le coefficient de l'imposition des personnes physiques dans la mesure nécessaire pour atteindre ces valeurs limites.

Article 12. Degré d'autofinancement

- ¹ Pour le calcul du degré minimal d'autofinancement sont appliquées les règles suivantes:
 - a) l'autofinancement correspond à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultats ;
 - b) les investissements nets totaux pris en compte, sous réserve de l'alinéa 3, se calculent comme suit :
 - Investissements bruts du patrimoine administratif
 - Subventions ou autre recettes d'investissements
 - Part de l'investissement financée par un prélèvement à une réserve, notamment au sens de l'article 49 LFinEC sur le préfinancement
- ² Les placements sous forme d'investissement du patrimoine financier n'entrent pas dans le calcul du degré minimal d'autofinancement. Ils figurent néanmoins dans le budget et les comptes présentés au législatif.
- ³ Un investissement du patrimoine administratif n'entre pas dans le calcul du degré minimal d'autofinancement, s'il peut être démontré que les flux financiers nets qu'il entraîne seront positifs sur une période de dix années d'exploitation. L'investissement figure néanmoins dans le budget et les comptes présentés au législatif. Les flux financiers nets comprennent :

- a) les charges d'amortissement calculées sur l'investissement net ;
- b) les variations de revenus monétaires directement générées par l'investissement (hors revenus fiscaux) ;
- c) les variations de charges monétaires directement générées par l'investissement (frais d'énergie supplémentaires, nouveaux frais d'entretien, effectifs supplémentaires, économies de charges, etc.), y compris la charge d'intérêts sur les montants investis.
- ⁴ Le degré minimal d'autofinancement des investissements nets est défini en fonction du taux d'endettement net du dernier exercice clôturé, selon le tableau suivant :

Taux d'endettement net Degré d'autofinancement exigé

<0% pas de limite

De 0% à < 50%

De 50% à < 150%

de 150% à < 200%

200% et plus

50%

50%

70%

80%

100%

Chapitre 4. Droit des crédits

Article 13. Définition

- ¹ Un crédit est une autorisation de contracter, dans un but déterminé, des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé.
- ² Les crédits doivent être demandés sous forme de crédits d'engagement, de crédits complémentaires, de crédits budgétaires ou de crédits supplémentaires.
- ³ Les crédits doivent être utilisés dans le but pour lequel ils ont été votés.
- ⁴ Les crédits sont évalués sur la base d'un calcul rigoureux de la dépense prévisible.

Article 14. Crédits d'engagement

- ¹ Le crédit d'engagement est l'autorisation de prendre des engagements financiers pouvant aller audelà de l'exercice budgétaire dans un but déterminé.
- ² Seules font l'objet de crédits d'engagement à charge du compte de résultat, les dépenses pluriannuelles dépassant les limites de compétence de l'exécutif.

Article 15. Champs d'application, comptabilisation et utilisation

- ¹ Des crédits d'engagement sont requis pour :
- a) les investissements du patrimoine administratif;
 - b) les projets dont la réalisation s'étend sur plusieurs années, y compris la part éventuelle de dépenses spécifiques émargeant au compte de résultats ;
 - c) les engagements fermes à charge du compte de résultats, s'étendant sur plusieurs exercices, notamment les loyers et les enveloppes budgétaires en faveur d'institutions ;
 - d) l'octroi de subventions qui ne seront versées qu'au cours d'exercices ultérieurs ;
 - e) l'octroi de cautions ou d'autres garanties.

² Les besoins financiers consécutifs à des crédits d'engagement doivent être inscrits au budget à titre de charges du compte de résultat ou de dépenses du compte des investissements.

³ Les crédits d'engagement sont sollicités à hauteur du montant brut. Les éventuelles participations de tiers sont comptabilisées en déduction du crédit alloué.

Article 16. Types de crédits d'engagement

- ¹ Les crédits d'engagement sont ouverts comme crédit-cadre, comme crédit d'objet ou comme crédit d'étude.
- ² Le crédit-cadre est un crédit d'engagement concernant un programme.
- ³Le crédit d'objet est un crédit d'engagement concernant un objet unique.
- ⁴ Le Conseil communal décide la répartition du crédit-cadre en crédits d'objet. Ces derniers ne peuvent être décidés que lorsque les projets sont prêts à être réalisés et que les frais consécutifs sont connus.
- ⁵ Le crédit d'étude est un crédit d'engagement pour déterminer l'ampleur et le coût d'un projet nécessitant un crédit d'objet.

⁵ Le montant maximal des investissements nets pour l'exercice est chiffré sous la forme d'une enveloppe en francs, lors de l'élaboration du budget. Les investissements nets sont intégrés dans cette enveloppe au moment de leur acceptation par l'autorité compétente.

⁶ Ce plafond correspond à un degré d'autofinancement défini par l'alinéa 4 appliqué sur les derniers comptes bouclés.

⁷ Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut, à la majorité des trois cinquièmes des membres présents, renoncer au respect du plafond fixé à l'alinéa 5 ci-dessus pour un investissement particulier à considérer hors enveloppe de part son caractère exceptionnel soit en termes de sécurité, d'attractivité ou d'autres motifs à justifier dans le rapport d'accompagnement.

⁵ Lorsque la dépense ne peut être calculée avec exactitude, la demande de crédit doit mentionner son ampleur probable et indiquer les bases de calcul ainsi que les causes et le degré d'incertitude.

Article 17. Crédits complémentaires

- ¹ Si un crédit d'engagement se révèle insuffisant et que le Conseil communal n'est pas compétent pour l'augmenter lui-même, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit complémentaire n'a pas été accordé par le Conseil général.
- ² Les besoins de crédits complémentaires à un crédit d'engagement qui apparaissent avant la réalisation ou dans la phase de réalisation, doivent être communiqués par écrit et sans délai au Conseil communal par l'intermédiaire du dicastère en charge des finances.
- ³ Le Conseil communal peut déléguer en partie ses compétences financières en matière de crédit complémentaire.

Article 18. Crédit d'engagement et complémentaire, compétence et procédure

- ¹ Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement ou décider un crédit complémentaire jusqu'à un montant de 100'000.- francs par objet. Si la dépense est renouvelable, il faut considérer le montant total de l'engagement ferme sur la période concernée.
- ² Dans la mesure où un crédit complémentaire est rendu nécessaire par le renchérissement, l'exécutif décide de son ouverture quel qu'en soit le montant, pour autant que l'autorisation des dépenses contienne une clause d'indexation des prix sur un indice officiel.
- ³ Lorsqu'il n'est pas compétent pour engager lui-même une dépense, le Conseil communal demande le crédit d'engagement au Conseil général, qui l'adopte sous la forme d'un arrêté, sur le montant du dépassement total, y compris les montants éventuels accordés par l'exécutif au sens des alinéas 1 et 2.
- ⁴ La commission financière est informée des crédits supérieurs à 50'000.- francs décidés par le Conseil communal.
- ⁵ La durée d'un crédit d'engagement n'est limitée que si l'arrêté du Conseil général ouvrant le crédit le prévoit.
- ⁶ Un crédit d'engagement expire dès que son but est atteint ou que l'autorité compétente l'a annulé. À moins que l'autorité compétente ne prévoie des dispositions contraires lors de son octroi ou ne décide de sa prolongation, le crédit d'engagement expire deux ans après la promulgation de l'arrêté si aucune dépense n'a été engagée ou, dans tous les cas, 15 ans après son octroi.

Article 19. Crédit budgétaire

- ¹ Le crédit budgétaire est l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement ou des charges pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé.
- ² Le crédit budgétaire peut être exprimé comme crédit individuel ou, pour les unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire, sous forme de solde (crédit global).
- ³ Les crédits inutilisés expirent à la fin de l'exercice, sous réserve des exceptions prévues par la loi et le présent règlement.

Article 20. Crédit budgétaire et crédit supplémentaire

- ¹Le crédit supplémentaire complète un crédit budgétaire jugé insuffisant.
- ² Si un crédit budgétaire se révèle insuffisant et que le Conseil communal n'est pas compétent pour l'augmenter, il ne peut être dépassé aussi longtemps qu'un crédit supplémentaire n'a pas été accordé par le Conseil général.

Article 21. Dépassement de crédit budgétaire, compétence et procédure

- ¹ Les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de 100'000.- francs par obiet.
- ² Pour les dépassements de crédits relevant du Conseil communal, la limite de compétence se calcule en tenant compte de la somme de tous les dépassements autorisés ou sollicités pour le même compte de charges du budget.
- ³Les alinéas 1 et 2 sont réservés sous l'alinéa 6.
- ⁴ Le chef de dicastère responsable peut autoriser par délégation les crédits supplémentaires n'excédant pas 5'000 francs pour les rubriques concernant les biens, services et marchandises et n'excédant pas 2'000 francs pour les autres rubriques.
- ⁵ Ne sont pas soumis à autorisation les dépassements portant sur des :
 - a) indexations salariales (y. c. traitements subventionnés);
 - b) charges sociales liées aux traitements;
 - c) charges financières résultant de corrections de valeur (p. ex. disagio), de charges liées à la gestion de la dette ou de charges liées au prix de l'énergie ;
 - d) amortissements;
 - e) dépréciations d'actifs ;
 - f) provisions justifiées sur le plan économique ;
 - g) dépenses portant sur la participation des communes à des charges de l'Etat, de syndicats intercommunaux ou d'autres communes ou sur la péréquation financière intercommunale ;

- h) dépenses liées à l'alimentation dans les structures d'accueil extra-familiales en lien avec un taux d'occupation plus important que prévu ;
- i) corrections techniques financièrement neutres ;
- j) imputations internes;
- k) subventions à redistribuer;
- I) soldes de financements spéciaux reportés au bilan.
- ⁶ Les tranches annuelles de paiement des investissements ne doivent pas faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires, la limitation des crédits d'investissement étant définie par l'article 12 du présent règlement.
- ⁷ Le dicastère en charge des finances règle les modalités de mise en œuvre. Il peut fixer des dispositions particulières pour les entités GEM (gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations).

Article 22. Crédit urgent

- ¹ Le Conseil communal peut, avant même l'octroi du crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières moyennant l'accord préalable de la commission financière.
- ² Le Conseil communal soumet ces dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première séance qui suit leur engagement.
- ³ Il expose dans un rapport les raisons pour lesquelles il a adopté cette procédure.

Article 23. Report de crédit

- ¹ Lorsque la réalisation d'un projet reposant sur un crédit d'engagement a pris du retard, l'exécutif peut autoriser le report sur l'exercice suivant du solde du crédit budgétaire. Une réserve affectée est constituée à cet effet par le biais du compte de résultats.
- ² La réserve affectée au sens de l'alinéa premier ne peut être constituée qu'aux conditions suivantes :
 - a) le projet a pris du retard en raison de circonstances qui ne sont pas liées au processus décisionnel ou à des erreurs de planification internes à la collectivité ;
 - b) la dépense a déjà été contractuellement engagée, mais la prestation n'a pas été délivrée, ni facturée ;
 - c) le compte de résultats total demeure en principe excédentaire ou à l'équilibre, ou reste au moins supérieur au résultat budgété, après l'attribution prévue.
- ³ La réserve affectée selon l'alinéa premier est constituée dans la mesure nécessaire pour assurer un autofinancement suffisant du montant de crédit reporté, par le biais du compte de résultats.
- ⁴ La réserve affectée est intégralement dissoute au début de l'exercice suivant.

Chapitre 5. Modes de financements spéciaux

Article 24. Le préfinancement

- ¹Un préfinancement est un montant prévu pour la réalisation d'un projet futur.
- ² Les modalités de préfinancement doivent être définies dans un arrêté du Conseil général.
- ³ Un préfinancement est inscrit au budget. Il peut faire l'objet d'un financement spécial.
- ⁴ Il n'est autorisé que pour les projets dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation.
- ⁵ Une réserve de préfinancement ne doit servir qu'au but mentionné et ne concerner qu'un seul projet. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.
- ⁶ La réserve de préfinancement est dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables.
- ⁷ L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement est comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 25. Réserve de politique conjoncturelle : attribution

- ¹ Le Conseil communal peut décider, lors de la clôture des comptes, d'une attribution à la réserve de politique conjoncturelle.
- ² L'attribution ne peut intervenir que si la réserve ne dépasse pas 5% des charges brutes du dernier exercice clôturé et si le résultat total du compte de la collectivité demeure excédentaire ou à l'équilibre après l'attribution.
- ³Les attributions à la réserve interviennent par le biais du compte de résultats extraordinaire.

Article 26. Réserve de politique conjoncturelle : prélèvement

- ¹ Le prélèvement à la réserve conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes :
 - a) diminution du montant cumulé du produit de l'impôt des personnes physiques (impôt à la source et impôt des travailleurs frontaliers inclus) et des personnes morales ;
 - b) diminution des revenus perçus d'autres collectivités ;
 - c) augmentation brutale d'un poste de charges ;

- d) financement d'un programme de relance clairement identifié, lors d'une récession économique.
- ² L'incidence financière liée à la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent doit représenter au minimum 1% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation.
- ³ Le prélèvement peut être inscrit dans le cadre de la préparation du budget ou comptabilisé lors de la clôture de l'exercice courant. Si le prélèvement est inscrit au budget, les circonstances selon alinéas 1 et 2 ci-dessus doivent être confirmées à la clôture de l'exercice pour qu'il soit comptabilisé.
- ⁴ Il ne peut excéder 50% du montant de la réserve inscrite au bilan, ni dépasser la somme des incidences négatives justifiant le recours à la réserve.
- ⁵ Les prélèvements à la réserve interviennent par le biais du compte de résultats extraordinaire.

Chapitre 6. Règles de gestion Article 27. Contrôle de gestion

- ¹ Le contrôle de gestion comprend en principe la fixation d'objectifs, la planification des mesures à prendre, la gestion et le contrôle des actions de la commune.
- ² Les services sont responsables du contrôle de gestion dans leurs domaines d'activité.
- ³ Un contrôle de gestion approprié sera effectué pour les services et les projets concernant plusieurs d'entre eux.
- ⁴ L'atteinte des objectifs est contrôlée de manière périodique par un contrôle de gestion de rang supérieur. Si les objectifs ne sont pas atteints, le service compétent en sera avisé et recevra des recommandations concernant les mesures à prendre.
- ⁵Le Conseil communal règle les modalités.

Article 28. Contrôle interne

- ¹Le système de contrôle interne recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des services.
- ² Le Conseil communal prend les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine, garantir une utilisation appropriée des fonds, prévenir et déceler les erreurs et les irrégularités dans la tenue des comptes et garantir que les comptes sont établis en bonne et due forme et que les rapports sont fiables.
- ³ Il tient compte des risques encourus et du rapport coût-utilité.
- ⁴ Les responsables des services sont responsables de l'introduction, de l'utilisation et de la supervision du système de contrôle dans leurs domaines de compétence.
- ⁵ Le Conseil communal édicte les mesures correspondantes.

Chapitre 7. Gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM) Article 29. Gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM)

- ¹ Le Conseil communal peut gérer les unités administratives qui s'y prêtent par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (unités administratives GEM).
- ² Les activités des unités administratives GEM sont classées par groupe de prestations et par prestation.
- ³Le contrôle de gestion est obligatoire pour les unités administratives GEM.
- ⁴ Une comptabilité analytique par groupe de prestations et prestation est obligatoire pour les unités administratives GEM.

Article 30. Compétence et procédure

- ¹ Le Conseil général approuve, par la voie du budget annuel, les enveloppes budgétaires des unités administratives GEM.
- ² Les charges et revenus du compte de résultats qui n'entrent pas dans le calcul de l'enveloppe ainsi que les recettes et dépenses d'investissements sont approuvés séparément.
- ³ L'enveloppe budgétaire comprend l'ensemble des charges et des revenus d'exploitation du domaine propre de l'administration, c'est-à-dire les charges de personnel, les biens, services et marchandises, ainsi que les revenus commerciaux et les émoluments.
- ⁴ Sont notamment exclus de l'enveloppe :
 - a) les charges et revenus de transfert ;
 - b) les charges et revenus financiers ;
 - c) les attributions et prélèvements aux financements spéciaux ;
 - d) les taxes et impôts.
- ⁵ Une unité administrative GEM peut utiliser les réserves constituées selon l'article 23 afin de compenser un dépassement de l'enveloppe.

Chapitre 8. Organisation des finances

Article 31. Conseil communal

¹ Dans la gestion des finances, le Conseil communal est chargé de toutes les affaires que la loi ne place pas dans les attributions d'une autre autorité.

- ²Le Conseil communal est notamment responsable :
 - a) de l'élaboration des projets de budget, de crédits d'engagement, de crédits complémentaires et supplémentaires et de comptes à l'intention du Conseil général ;
 - b) de l'élaboration du plan financier et des tâches ;
 - c) de l'ouverture de crédits d'engagement dans les limites de ses compétences ;
 - d) de l'engagement des dépenses dans le cadre des crédits budgétaires alloués ;
 - e) de l'autorisation de dépassements de crédit compensés ;
 - f) des attributions et prélèvements aux réserves ;
 - g) de l'acquisition d'immeubles destinés au patrimoine financier ou l'aliénation d'immeubles faisant partie de celui-ci, sous réserve des alinéas 3 et 4 ci-après ;
 - h) des changements d'affectation du patrimoine administratif, pour autant qu'ils n'entraînent pas de dépenses ;
 - i) du transfert dans le patrimoine financier des biens du patrimoine administratif qui ont perdu leur utilité, après consultation de la commission financière ;
 - j) du choix des unités administratives gérées par enveloppes budgétaires et mandats de prestations (GEM) ;
 - k) des directives de base concernant le placement du patrimoine financier, sous réserve d'un écart par rapport à des dispositions constitutionnelles ou légales ;
 - I) de l'émission d'emprunts destinés à la couverture de l'excédent de dépenses du compte de résultats.

³ Le Conseil communal consulte la commission financière avant toute vente d'un bien immobilier du patrimoine financier dont la valeur marchande dépasse le seuil de ses compétences financières. Le Conseil communal renseigne périodiquement cette commission sur les ventes de biens immobiliers du patrimoine financier qui relèvent de sa compétence.

⁴ Les compétences de l'Etat visées aux articles 52 à 56 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, demeurent réservées.

Article 32. Dicastère en charge des finances

¹La direction du dicastère des finances a notamment les compétences suivantes :

- a) organiser la comptabilité et la conservation des documents comptables ;
- b) élaborer des directives pour administrer les finances de la commune et conseiller les autres dicastères dans les questions financières ;
- c) préparer à l'intention du Conseil communal les projets de plan financier et des tâches, de budget, de crédits, de compte administratif et de bilan ;
- d) examiner à l'intention du Conseil communal les projets qui ont une incidence financière ;
- e) examiner à intervalles réguliers, à l'intention du Conseil communal, l'opportunité des dépenses et la régularité des recettes ;
- f) tenir la comptabilité et la caisse lorsque d'autres organes n'en sont pas chargés ;
- g) préparer la conclusion d'emprunts à long terme ;
- h) conclure des emprunts à vue ou à court terme destinés à couvrir les besoins de la trésorerie ;
- i) gérer et placer le patrimoine financier à des conditions judicieuses de sécurité et de rapport sous réserve de la compétence d'une autre autorité. Les capitaux disponibles seront placés en valeurs de tout repos;
- j) procéder par la voie de l'exécution forcée au recouvrement des créances de la commune lorsqu'un autre dicastère ne peut les recouvrer autrement.

Article 33. Dicastères

¹ Les directions des dicastères planifient, dirigent et coordonnent la gestion financière de leurs domaines respectifs en émettant au besoin des directives complémentaires, dans les limites de l'application des articles ci-dessus.

² Elles ont notamment les attributions suivantes en lien avec la gestion financière des services qui leurs sont rattachés :

- a) coordonner les travaux d'élaboration du plan financier et des tâches ainsi que du budget ;
- b) fixer les compétences d'engagement financier des responsables de service ;
- c) négocier les mandats de prestations internes ainsi que les enveloppes budgétaires ;
- d) coordonner la préparation des demandes de crédits d'engagement et de crédits supplémentaires ;
- e) vérifier les incidences financières de tout nouveau projet ainsi que s'assurer de leur financement ;
- f) assurer le contrôle de gestion et l'élaboration de tableaux de bord périodiques ;
- q) assurer la mise en place d'un système de contrôle interne ;
- h) coordonner les travaux de clôture et de présentation des comptes ;

i) appuyer les services dans leur gestion courante.

Article 34. Services

- ¹Les services de l'administration communale ont les attributions suivantes :
 - a) évaluer avec soin les demandes de crédit qu'ils préparent ;
 - b) contrôler la conformité budgétaire des comptes dont ils ont la responsabilité ;
 - c) employer de manière efficace et économe les crédits qui leur sont ouverts et les biens qui leur sont confiés ;
 - d) respecter les règles relatives au contrôle des crédits d'engagement, à la tenue des livres et des inventaires ;
 - e) tenir à la disposition de la direction des finances tous les documents nécessaires à la gestion financière ;
 - f) avertir immédiatement l'organe de révision interne et le Conseil communal lors de la découverte d'une irrégularité ;
 - g) faire valoir leurs prétentions financières envers les tiers, sous réserve des compétences de la direction des finances.
- ² Ils ne peuvent assumer des engagements ou ordonner des paiements que dans les limites des crédits qui leur sont ouverts.

Chapitre 9. Dispositions transitoires

Article 35. Présentation et clôture des comptes selon l'ancien régime

¹ Les données des états financiers sont établies, présentées et évaluées selon les nouvelles dispositions, y compris la planification financière annuelle, et les normes du MCH2 au plus tard avec l'exercice 2017.

Article 36. Mécanisme de maîtrise des finances

Les principes édictés aux articles 11 et 12 relatifs au mécanisme de maîtrise des finances s'appliquent pour la première fois avec l'élaboration du budget 2016.

Chapitre 10. Dispositions finales

Article 37. Dispositions abrogées

¹Le présent règlement abroge :

- a) L'article 28 lettre d) du Règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008;
- b) L'article 62 du Règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008 ;
- c) Le chapitre 7 consacré aux Dispositions financières du Règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008.

Article 38. Entrée en vigueur

¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2015.

Crédit de Fr. 238'000.- pour le remplacement de la conduite du réseau de distribution de l'eau à la rue du Marais

Article premier.- Un crédit de **Fr. 238'000.-** (hors TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la conduite du réseau de distribution de l'eau à la rue du Marais.

Art. 2.- La dépense sera portée sous le n° d'objet 100102.

<u>Art. 3.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 2%.

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

<u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 2 septembre

Crédit urgent de Fr. 340'000.- pour une remise en état de l'installation Actiflo

Article premier.- Un crédit urgent de Fr. 340'000.- est accordé au Conseil communal pour une

remise en état de l'installation Actiflo.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 100103.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

² Dans l'intervalle sont appliquées les normes du MCH1, dans le respect du principe de continuité.

² Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 1^{er} octobre

Initiative communale: Motion pour l'étude conjointe Etat – communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques

Article premier.-

Par voie d'initiative communale, sous la forme de la motion, le Conseil général du Locle demande au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mener ensemble, avec les communes, l'étude de l'assainissement des finances des collectivités publiques en vue de lui présenter un rapport complet sur le sujet. Le processus doit être mené conjointement, dans le cadre d'une réflexion commune et documentée, prenant en compte les prestations offertes ou à offrir par les collectivités publiques, l'efficience du prestataire cantonal ou communal et l'amélioration des processus administratifs du point de vue de leur coût final.

Art. 2.-

Dans l'attente de ce rapport, le Conseil d'Etat renonce à tout report de charges sur les communes ainsi qu'à toute captation de recettes au détriment de celles-ci. En corolaire, tout nouvel acte législatif indique de manière détaillée et chiffrée les conséquences financières directes et indirectes sur les communes.

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est chargé de transmettre cette initiative au Grand Conseil.

Développement

Depuis plusieurs années, le canton de Neuchâtel voit son organisation institutionnelle se modifier, notamment dans son organisation spatiale. Depuis l'an 2000, les fusions de communes ont entraîné une limitation du nombre de communes neuchâteloises de 62 à 37. D'autres regroupements sont en cours. De nouvelles communes sont nées des fusions administratives approuvées par les électrices et électeurs ; elles ont donné naissance à de nouvelles entités dont les services peuvent développer des prestations de proximité efficientes et économiques à la population. En clair, aux anciennes entités communales parfois trop petites ou aux services administratifs trop peu dotés, ont succédé des collectivités publiques fusionnées, aux services administratifs beaucoup plus autonomes, aux compétences professionnalisées et à l'efficience économique confirmée.

Dans ce contexte, il apparaît que le cumul de services administratifs entre l'entité cantonale et les entités communales pourrait faire l'objet d'un travail approfondi. La mission d'une collectivité publique, qu'elle soit cantonale ou communale est toujours la même : offrir aux citoyennes et citoyens des prestations adaptées et efficaces, dont la proximité communale ou cantonale fait sens et qui soient financièrement supportables. Dans cette optique, une réflexion de fond doit être menée, sur pied d'égalité et selon un calendrier partagé, entre le canton et les communes afin de rationaliser les processus administratifs dans l'intérêt des citoyennes et citoyens neuchâtelois. L'intervention souvent double, parfois doublonnées de services communaux et cantonaux peut en effet se révéler à la fois dispendieuse et contre-productive.

D'autres éléments militent en faveur d'une réflexion conjointe entre le canton et les communes.

D'une part, plusieurs petites communes non encore engagées dans un processus de regroupement éprouvent de plus en plus de difficultés financières à assumer leurs obligations. Les reports de charge envisagés et parfois imposés sans concertation préalable par l'Etat au travers de modifications législatives ont des incidences financières directes mais souvent non identifiées ou non chiffrées.

D'autre part et dans le même temps, l'Etat a inscrit dans son programme de législature une modification profonde de l'organisation institutionnelle du territoire neuchâtelois. Les districts et circonscriptions électorales s'en trouveraient sinon tout simplement supprimés, au moins profondément modifiés. Dans ce contexte, il apparaît incongru de réorganiser le territoire institutionnel cantonal sans analyser en profondeur son fonctionnement administratif et financier, toutes collectivités publiques confondues. En clair, il ne paraît pas opportun de modifier le cadre institutionnel des Neuchâteloises et Neuchâtelois sans analyser en profondeur – du point de vue de l'efficience et des coûts notamment – le fonctionnement des échelons supra-communaux ou communaux, le tout au surplus dans un processus croissant de regroupements de communes.

Les communes se réjouissent que des discussions aient récemment été initiées entre le Conseil d'Etat et l'ACN. Elles regrettent toutefois qu'elles aient été guidées, pour le Canton, par un objectif financier et non par une volonté partagée de réflexion sur les structures des collectivités publiques neuchâteloises.

Le traitement en urgence au sens de l'art. 182 OGC est demandé.

Pour ces motifs, les communes jugent nécessaire de procéder à une réflexion intégrée, globale et cohérente à mener entre le canton et les communes sur la réorganisation spatiale des collectivités publiques, sur les prestations qu'il convient d'offrir à la population neuchâteloise dans le cadre de ces réorganisations, sur l'efficience et le degré de proximité idéale de ces prestations et sur leurs coûts acceptables par la population.

Vente d'une surface de terrain de 137 m² environ à détacher du Domaine Public 236 du cadastre du Locle à la Grande-Rue

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à la société Dubois

Quincaillerie SA, une surface de terrain de 137 m² environ à détacher du Domaine

Public 236 du cadastre du Locle à la Grande-Rue, au prix de 200.- fr. le m².

Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

toucher le prix, donner quittance et constituer, modifier et/ou radier toutes

servitudes nécessaires.

Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des

parcelles vendues.

Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le

géomètre de l'Etat.

<u>Art. 5.-</u> Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.

<u>Art. 6.-</u> L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Cautionnement en faveur d'ARESA, Aéroport régional des Eplatures SA, à concurrence de Fr. 90'100.-

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement de la Ville du Locle, à

concurrence de Fr. 90'100.-, en faveur d'ARESA.

Art. 2.- Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les

modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir

compte du risque pris par la Ville du Locle.

Art. 3.- La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie du prêt restant, soit au

maximum 4 ans. La garantie ne s'applique qu'au montant résiduel dû.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Cautionnement en faveur d'ARESA, Aéroport régional des Eplatures SA, à concurrence de Fr. 120'500.-

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement de la Ville du Locle, à

concurrence de Fr. 120'500.-, en faveur d'ARESA.

Art. 2.- Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les

modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir

compte du risque pris par la Ville du Locle.

Art. 3.- La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie du prêt restant, soit au

maximum 19 ans. La garantie ne s'applique qu'au montant résiduel dû.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Cautionnement simple en faveur d'ARESA, Aéroport régional des Eplatures SA, à concurrence de Fr. 812'500.-

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement simple de la Ville du

Locle, à concurrence de Fr. 812'500.-, en faveur d'ARESA.

- Art. 2.- Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir compte du risque pris par la Ville du Locle.
- Art. 3.- La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie économique du projet,

mais au maximum 25 ans dès le début effectif du cautionnement. La garantie ne

s'applique qu'au montant résiduel dû.

<u>Art. 4.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Cautionnement simple en faveur d'ARESA, Aéroport régional des Eplatures SA, à concurrence de Fr. 263'800.-

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement simple de la Ville du

Locle, à concurrence de Fr. 263'800.-, en faveur d'ARESA.

Art. 2.- Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir

compte du risque pris par la Ville du Locle.

Art. 3.- La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie économique du projet, mais au maximum 25 ans dès le début effectif du cautionnement. La garantie ne

s'applique qu'au montant résiduel dû.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Abrogation des anciens arrêtés de cautionnement en faveur d'ARESA

<u>Article premier.-</u> Sont abrogés les arrêtés relatifs au cautionnement de la société ARESA suivants :

- Arrêté du 12.05.1986 pour un montant de : Fr. 200'000. Arrêté du 06.11.1987 pour un montant de : Fr. 120'000. Arrêté du 30.01.1996 pour un montant de : Fr. 3'125'000. Arrêté du 24.02.2000 pour un montant de : Fr. 1'095'000.-
- Arrêté du 26.04.2001 pour un montant de : Fr. 990'000.- Arrêté du 04.09.2014 pour un montant de : Fr. 255'000.-
- Art. 2.- Ces derniers sont remplacés par les arrêtés du 1er octobre 2015 portant sur des

montants de Fr. 90'100.-, Fr. 120'500.-, Fr. 812'500.- et Fr. 263'800.-.

<u>Art. 3.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Ratification de la convention portant sur le regroupement, en région de secours et de défense contre les incendies et les éléments naturels, des montagnes neuchâteloises

Article premier.- La convention portant sur le regroupement, en région de secours et de défense

contre les incendies et les éléments naturels, des montagnes neuchâteloises,

signée par le Conseil communal le 13 mai 2015, est ratifiée.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 4 novembre

Modification du règlement général de la commune du Locle, du 16 avril 2008 (art. 50 – taux d'occupation du Conseil communal)

Article premier.- L'article 50 du règlement général de la commune du Locle, est modifié comme

Article 50. Nomination

2

3... d'une occupation à 50% 80% d'un poste permanent.

·... 5 Art. 2.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur dès la nouvelle législature 2016.

Arrêté combattu par référendum

Modification du statut pour les conseillers communaux, du 11 mars 1993 (art. 7 – traitement annuel du Conseil communal

<u>Article premier.-</u> L'article 7 du statut pour les conseillers communaux est modifié comme suit :

Traitements Art. 7.-

¹ Le traitement annuel du conseiller communal est fixé à Fr. 91'000. (selon IPC du 30 novembre 2006) Fr. 187'649.60 à 100%, soit Fr. 150'119.70 pour un mandat à 80% (selon IPC de mai 2014).

3

Art. 2.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur dès la nouvelle législature 2016.

Arrêté combattu par référendum

Modification du règlement général de la commune du Locle, du 16 avril 2008 (art. 52 – instauration d'une présidence tournante au sein du Conseil communal)

<u>Article premier.-</u> L'article 52 du règlement général de la commue du Locle est remplacé comme suit :

Article 52 - Constitution

¹ Après son élection, puis chaque année au début de juin, le Conseil communal élit son président et son vice-président et répartit entre ses membres les sections et services de l'administration ainsi que les suppléances.

² Un conseiller communal ne peut pas être plus d'une fois président lors de la même législature, sauf si un départ prématuré devait porter à la présidence un nouveau venu n'ayant pas siégé pendant au moins un an.

Art. 2.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur dès la nouvelle législature 2016.

Modifications du statut du personnel de la Ville du Locle, du 1er juillet 2012

<u>Article premier.-</u> L'article 10 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit. Article 10. **Autorité d'engagement**

Les employés sont engagés par le Conseil communal qui statue librement.

<u>Art. 2.-</u> L'article 11 du statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit.

Article 11. Nature et forme de l'engagement

¹ En principe, l'engagement à titre provisoire ou définitif se fait par voie de décision écrite de l'autorité compétente.

3 ...

Art. 3.- L'article 12 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit.

Article 12. **Période probatoire**

¹L'employé est initialement engagé à titre probatoire pour une durée de douze mois. Ce délai peut être prolongé de douze mois au maximum s'il existe des doutes quant à la capacité de l'employé à assumer une fonction ou si les circonstances le justifient.

²Les capacités de l'employé sont appréciées à la suite d'entretiens d'évaluations des prestations au cours de la période probatoire.

³Exceptionnellement, pour certaines catégories de personnel ou selon les circonstances, la période probatoire peut être abrégée ou supprimée lorsque l'autorité estime qu'elle ne se justifie pas.

⁴L'employé engagé à titre probatoire n'a pas un droit à être nommé pour une durée indéterminée.

Art. 4.- L'article 13 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit.

Article 13. **Durée de l'engagement**

¹Après la période probatoire, les employés sont en principe engagés pour une durée indéterminée. Ils accomplissent une activité durable.

²Les employés qui accomplissent une activité temporaire, consistant notamment à effectuer des remplacements ou des tâches spéciales, sont engagés pour une durée déterminée.

Art. 5.- L'article 19 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit.

Article 19. Lieu de domiciliation

¹L'employé doit élire son domicile en Suisse.

²L'autorité d'engagement peut exiger d'un employé la domiciliation dans un lieu ou une région déterminée si les nécessités de l'accomplissement de l'activité professionnelle le requièrent.

³Le Conseil communal établit la liste des fonctions et détermine les circonstances dans lesquelles un intérêt public ou la nature particulière du poste impose la prise d'un domicile en un lieu déterminé.

<u>Art. 6.-</u> L'article 41 du statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit.

Article 41 **Jours fériés et congés**

1

²Le Conseil communal fixe, dans les dispositions d'exécution, les questions relatives aux congés auxquels ont droit les employés. Il réglemente leur durée et les modalités d'application.

3 ... 4 ...

Art. 7.- L'article 69 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit.

Article 69. Avertissement

¹L'autorité peut, si elle estime la poursuite des rapports de service possible, prononcer un avertissement en lieu et place d'une résiliation des rapports de service pour motif fondé.

²Elle peut assortir l'avertissement d'un délai à l'issue duquel elle réexaminera l'existence ou non d'un motif fondé de résiliation des rapports de service.

³ – Abrogé

⁴ – Abrogé

Art. 8.- L'article 70 du statut du personnel de la Ville du Locle est remplacé comme suit.

Article 70. **Procédure**

¹Avant toute décision au sens des articles 62 (résiliation pour suppression de poste), 67 (résiliation ordinaire), 69 (avertissement), 72 (résiliation extraordinaire) et 73 (suspension), l'autorité entend l'employé.

² Le droit d'être entendu est en principe exercé oralement, l'employé étant reçu par le Conseil communal ou une délégation de celui-ci, le cas échéant avec des membres du service dont dépend l'employé et du service des ressources humaines.

³ Le droit d'être entendu peut également être accordé par la possibilité d'adresser des observations écrites à l'autorité.

⁴ L'autorité indique à l'employé les faits et omissions qui lui sont reprochés et leurs conséquences possibles. Elle lui signale en outre son droit de consulter le dossier et celui de se faire assister d'un mandataire, conformément à l'article 13 de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

⁵ Lorsqu'elle rend une décision au sens des articles 62 (résiliation pour suppression de poste), 67 (résiliation ordinaire), 72 (résiliation extraordinaire) et 73 (suspension), l'autorité peut en même temps retirer l'effet suspensif à un éventuel recours, si elle estime qu'un intérêt public important l'exige.

Art. 9.- L'article 71 du statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit.

Article 71. **Résiliation en temps inopportun**

¹ Après la période probatoire, l'autorité d'engagement ne peut licencier l'employé :

a) ..

b) pendant 180 jours en cas d'incapacité de travail totale ou partielle résultant d'une maladie ou d'un accident non imputables à une faute de l'employé ;

c) ... d) ...

2 ... 3 ...

Art. 10.- Après les formalités légales, le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Acceptation de la donation du Fonds des Etrangers et constitution d'une réserve affectée dénommée « Fonds Georges Rohdé »

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation du Fonds des Etrangers

d'un montant de l'ordre de Fr. 50'000.-, sous réserve du décompte final après

dissolution de la Fondation.

Art. 2.- Une réserve dénommée « Fonds Georges Rohdé » (ex Fonds des Etrangers) est

créée et figurera au bilan sous le compte 29110.02.

Art. 3.- Cette réserve est constituée par la donation acceptée ci-dessus de l'ordre de Fr.

50'000.-.

Art. 4.- ¹Un règlement d'utilisation du Fonds Georges Rohdé est voté par le Conseil

général.

²Il fixera notamment le but du Fonds, les conditions de prélèvement et

d'alimentation ainsi que les principes généraux d'octroi de fonctionnement.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Règlement d'utilisation du Fonds Georges Rohdé

Article 1. Buts

¹ L'utilisation du Fonds Georges Rohdé (ci-après le Fonds) a pour but de fournir une aide d'urgence ponctuelle aux personnes précarisées et touchées subitement par un aléa de la vie.

² Un montant de Fr. 6'000 sera affecté à une publication liée à l'histoire du Fonds des Etrangers. Ce montant sera bloqué pendant une durée de 15 ans.

Article 2. Conditions de prélèvement

¹ Sur proposition des Directeurs des Finances et des Affaires sociales, le Conseil communal autorise le prélèvement au Fonds.

² Au niveau opérationnel, les prélèvements et alimentations au Fonds s'effectuent par le biais du service des Finances.

Article 3. Aide à la personne

¹ L'aide à la personne est destinée aux personnes physiques domiciliées en Ville du Locle, qui connaissent une situation de détresse financière, accentuée par la survenance d'un aléa de la vie.

² L'aide à la personne a un caractère urgent, ponctuel et exceptionnel.

³ Les prestations de l'aide à la personne ont un caractère subsidiaire aux prestations d'une assurance ou de l'assistance sociale, qu'elle soit privée ou publique ;

⁴ L'aide à la personne est octroyée sous la forme d'aide à fonds perdu.

⁵ Le montant de l'aide à la personne ne peut, en principe, excéder 500.- francs par année et par personne. Dans tous les cas, il ne peut être supérieur à la fortune résiduelle du Fonds.

Article 4. Généralités

¹ Il n'y a pas de droit légal aux décisions d'octroi d'aide à la personne. Par conséquent, il n'y a aucun droit de recours.

² Le Fonds peut être alimenté par des donations et legs ultérieurs dont les buts sont similaires. Il ne peut en aucun cas être alimenté par des ressources liées à l'impôt.

³ Le Conseil communal décidera, sur la base de soumissions de projets de publication liée à l'histoire du Fonds des Etrangers, l'octroi de montants dont la somme ne dépasse pas Fr. 6'000.- au total.

Article 5. Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

² Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Du 25 novembre

Désignation de la place située à l'ouest du bâtiment de l'Ancienne Poste

<u>Article unique</u>.- La place située à l'ouest du bâtiment du bâtiment de l'Ancienne Poste est désignée sous le nom de "Jules Grossmann".

Crédit de Fr. 146'000.- pour la participation à la réalisation de la route d'accès au supermarché Aldi Suisse SA au Verger

<u>Article premier.-</u> Un crédit de **Fr. 146'000.-** est accordé au Conseil communal pour la participation

à la réalisation de la route d'accès au supermarché Aldi Suisse SA au Verger.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 100109. Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

modifier et/ou radier toutes servitudes nécessaires.

Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de la Commune du Locle.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Transfert, du domaine privé au domaine public communal, d'une surface de 1050 m² à détacher des parcelles 7579 et 7651 du cadastre du Locle au Verger

Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à transférer, du domaine privé au domaine

public communal, une surface de 1050 m² à détacher des parcelles 7579 et 7651

du cadastre du Locle au Verger.

Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

modifier et/ou radier toutes servitudes nécessaires.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Transfert, du domaine privé communal au domaine public communal, d'une surface de 123 m² à détacher de la parcelle 9070 du cadastre du Locle au Verger

Article premier.- La Commune du Locle est autorisée à transférer, du domaine privé communal au

domaine public communal, une surface de 123 m² à détacher de la parcelle 9070

du cadastre du Locle au Verger.

Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert,

modifier et/ou radier toutes servitudes nécessaires.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Du 9 décembre

Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2015, 2016 et 2017

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire PricewaterhouseCoopers

SA (PwC) pour la révision des comptes communaux 2015, 2016 et 2017, à réaliser selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application avant

leur présentation au Conseil général.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 105'000.- pour la modernisation de la station de pompage de la STEP

Article premier.- Un crédit de Fr. 105'000.- est accordé au Conseil communal pour la

modernisation de la station de pompage de la STEP.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut

retrancher Fr. 14'400.- de recettes, portant ainsi à Fr. 90'600.- le montant net

finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100112.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.

<u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Crédit de Fr. 1'500'000.- pour l'adaptation des prétraitements des eaux pluviales et d'autres aménagements du secteur de la STEP

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'500'000.- est accordé au Conseil communal pour l'adaptation des

prétraitements des eaux pluviales et d'autres aménagements du secteur de la

STEP.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut

retrancher Fr. 660'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 840'000.- le montant net

finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100113.

<u>Art. 4.-</u> Les modalités d'amortissement seront de 6%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

Budget de l'exercice 2016

<u>Article premier.-</u> Est approuvé le budget de l'exercice 2016 qui comprend :

le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :		
Charges d'exploitation	Fr.	75′517′928
Revenus d'exploitation	Fr.	68'497'825
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	7′020′103
Charges financières	Fr.	3′365′000
Produits financiers	Fr.	3'933'140
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	<u>-568'140</u>
Résultat opérationnel (1+2)	<u>Fr.</u>	<u>6'451'963</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0
Revenus extraordinaires	Fr.	4′532′000
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-4'532'000

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) <u>Fr. 1'919'963.-</u> b) le budget des investissements du patrimoine administratif selon les limites du

frein qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une

année Fr.
Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Fr.
Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées Fr.
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander Fr.
Total des dépenses Fr.

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander Fr. 18'000.-Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées Fr. 195'000.-

Recettes d'engagement du Conseil général à demander Fr. 10'376'000.-Total des recettes Fr. 10'589'000.-

Total des investissements du patrimoine administratif

Fr. 33'127'400.-

1'670'000.-

1'485'400.-

39'731'000.-

43'716'400.-

830'000.-

<u>Art. 2.-</u> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Transactions immobilières dans le cadre du budget 2016

Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget

pour l'exercice 2016.

Art. 2.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Crédit d'investissements pour l'exercice 2016

Article premier.- Un crédit d'investissements de Fr. 1'670'000.- est accordé au Conseil communal

pour l'exercice 2016.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces

investissements.

<u>Art. 3.-</u> Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

<u>Art. 4.-</u> Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion des emprunts

<u>Article premier.-</u> Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un

montant global de Fr. 13'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de

financer le budget 2016.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du

délai référendaire.

CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉE 2015

	Fr.	Fr.
Routes, génie civil, terrains, mobilité		
Aménagement de 2 parcelles pans le périmètre de l'Ancienne	335'000	
Poste Réfection de la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant Complément pour la liaison gare/centre-ville (Remontoir) Participation à la réalisation de la route d'accès au supermarché Aldi Suisse au Verger	530'000 283'000 146'000	1'294'000
STEP		
Pose de canalisations (eaux claires) dans le périmètre de l'Ancienne Poste	50'000	
Pose d'un collecteur séparatif dans la partie centrale du Crêt- Vaillant	145'000	
Travaux sur les canalisations Complément pour investissement de l'Actiflo Remise en état de l'installation Actiflo Modernisation de la station de pompage de la STEP Adaptation des prétraitements des eaux pluviales et d'autres aménagements de la STEP	400'000 931'700 340'000 105'000 1'500'000	3'471'700
Immeubles		
Complément pour la réhabilitation du Musée des beaux-arts	94'500	94'500
Voirie		
Remplacement d'un camion	195'000	195'000
Service de l'eau		
Remplacement de conduites de distribution d'eau – grands chantiers 2015	652'000	
Remplacement de la conduite de distribution d'eau de la rue du Marais	238'000	890'000
TOTAL		5'945'200

BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL

Synthèse et commentaires

Aux divers travaux, animations ou prestations annuels et habituels mis en place ces dernières années, l'aboutissement de trois projets attractifs pour la population a vu le jour en 2015 :

Après plus de 2 ans de réflexion et de travaux entre le bureau promotionnel, la nouvelle équipe du Ciné Casino Le Locle et le Conseil communal, l'annonce en septembre du retour d'un cinéma permanent au Locle une semaine sur deux au Casino dès le 31 août 2016 aura été la nouvelle de l'automne. La solution trouvée satisfait tout le monde et le cinéma proposera donc entre 3 et 4 films différents une semaine s/deux et du mercredi au lundi. Afin de réhabituer la population à se rendre au cinéma au Locle, et après la 1ère Fête du Cinéma en janvier 2015, 2 événements ont été organisés en fin d'année, avec le soutien de la Ville du Locle, soit la projection en première suisse du dernier James Bond 007 "Spectre" et le 7ème volet de Star Wars avec "Le réveil de la force". Magnifique succès avec la présence de plus de 1'700 spectateurs pour ces deux films à succès.

Un gros travail entrepris dès fin juin aura été la refonte complète de la plaquette officielle et annuelle "Le Locle, Qualité de vie". C'est en effet un format "A5" que les habitants du district du Locle ont découvert dans leur boîte aux lettres juste avant Noël. Innovation importante, un agenda permettant d'inscrire tous ses rendez-vous est venu enrichir la plaquette.

Trois nouvelles étapes, avec les informations en trois langues, ont été rajoutées à l'application "Le Locle, découverte". Il s'agit du Temple, de l'Ancienne Poste et du Casino.

SERVICE DES FINANCES

Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 9 équivalent plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2016. Par rapport au 1^{er} janvier 2015, il y a une augmentation du taux d'activité de 50% à 60% (0,1 EPT) au poste d'employé de la caisse communale. Une augmentation du taux d'activité pour ce dernier poste a été octroyée sur une période transitoire pour rattraper le retard accumulé en raison d'une absence maladie prolongée dans le service.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1^{er} janvier 2016 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité, y.c. assurance, contrôle interne et chef de service	4,4
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,6
Informatique	2,0
TOTAL	9,0

De plus, deux apprentis sont accueillis dans le service durant l'année.

Assurances

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

De manière synthétique, nous pouvons dire que l'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre de l'inventaire des biens de toute la commune et l'année 2013 à la réorganisation de notre portefeuille d'assurance en optimisant nos couvertures (pour le détail, voir le rapport de gestion 2013).

Le gros du travail de restructuration est ainsi derrière, et depuis le travail est axé sur la continuité et le suivi du portefeuille d'assurance, en adaptant si besoin les valeurs des polices ou en procédant au renouvellement des polices suivant les échéances.

L'année 2015 a été consacrée à la remise à jour de l'inventaire des biens communaux (assurance chose) pour l'ensemble des services de la ville. Nous avons aussi procédé, par l'intermédiaire de notre courtier, à un appel d'offre public pour nos contrats d'assurance accidents du personnel communal et enseignants. Le Conseil communal a aussi souhaité obtenir une offre concernant une couverture perte de gain maladie à 80% dès le 181ème jour, jusqu'à présent en auto-assurance. L'offre finalement retenue a été celle du Groupe Mutuel, comprenant la couverture perte de gain maladie. Cette dernière est prise en charge entièrement par l'employeur et permettra un suivi de l'absentéisme renforcé avec le soutien de notre assureur.

L'année prochaine sera concentrée sur notre police d'assurances choses de la ville, qui arrive à échéance à fin 2016.

Pour l'année 2015, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau cidessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Types d'assurance	Nb sinistres	Montants perçus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette
RC	0	0	0	0
Choses + bâtiments	10	14'268.50	3'600.00	10'668.50
Machines	0	0	0	0
Flotte véhicules	9	21'647.30	4'500.00	17'147.30
TOTAL	19	35'915.80	8'100.00	27'815.80

Environnement informatique

L'année 2015 a vu le changement complet de notre environnement informatique, que cela soit pour la facturation avec l'adoption d'ETIC ou avec la comptabilité et le suivi débiteur avec l'ERP financier Abacus. L'ancien logiciel Infoservice est toutefois resté actif durant l'année 2015 pour assurer la liaison entre les deux systèmes. La mise en place s'est globalement bien déroulée, bien que des problèmes de jeunesses plus ou moins bloquant aient dû être résolus surtout durant les premiers mois.

Le deuxième semestre de l'année a été plus serein et nous sommes maintenant dans une phase où les utilisateurs sont beaucoup plus à l'aise avec ce nouvel environnement, en pouvant en apprécier les évolutions par rapport à l'ancien.

Une formation aux utilisateurs Abacus pour la consultation de comptes a été organisée et dispensée par le service des finances en début d'année. Les chefs de service notamment sont ainsi autonomes dans la consultation de leurs comptes.

Environnement réglementaire

L'année 2015 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi que son règlement général d'application (RLFinEC). La modification de ces bases légales a notamment nécessité la mise en place d'un nouveau règlement communal sur les finances qui a été adopté par le Conseil général le 25 juin 2015. Ce dernier prévoit en particulier l'instauration d'un mécanisme de maîtrise des finances fixant des limites sur le déficit et sur le degré d'autofinancement des investissements.

Dans le respect de la nouvelle règlementation, art.20 RLFinEC, le Conseil général a adopté l'organe de révision des comptes de la ville du Locle pour les trois prochains exercices. Il a ainsi désigné la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) en qualité d'organe de révision pour les comptes 2015, 2016 et 2017.

Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

L'utilisation effective du nouveau plan comptable MCH2 en 2015 s'est bien déroulée. Les services ont rapidement adopté la numérotation différente des comptes.

Il a fallu parfois changer des numéros de compte en cours d'année, permettant la correction de petites erreurs constatées à l'utilisation.

Le MCH2 et la nouvelle réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi par deux groupes de travail distinct, où la ville du Locle est représentée. Il s'agit de :

- 1. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
 - Objectif : Résolution de problèmes particuliers à la mise en place du MCH2 et à l'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).
 - Composition: service des communes, responsables financiers des villes et de certaines communes.
 - Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2015 et il sera encore actif ces prochaines années.

- 2. Organe technique consultatif selon l'article premier du RLFinEC
 - Objectif: développer et harmoniser les pratiques ainsi que les outils en lien avec la gestion financière, évaluer les recommandations et autres règles édictées sur le plan intercantonal en matière financière, se concerter avant toute modification de la LFinEC ou du RLFinEC.
 - Composition : Représentants de l'Etat, des communes et des principaux établissements autonomes de droit public soumis à la LFinEC.
 - Ce groupe se réunira pour la première fois en 2016.

En parallèle, un groupe de travail pour la mise en place d'Abacus en ville du Locle, initié en 2013, poursuit ses rencontres avec des représentants du CEG, afin de traiter des problèmes concrets à résoudre suite à l'introduction du nouvel ERP Abacus et du logiciel de facturation ETIC.

Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2014 était de 90'548'250.- francs.

En 2015, trois emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés pour un total de 14 millions de francs répartis ainsi :

- 6 millions le 19.01.2015 prêt Bayerische Landesbank à 2.82%
- 3 millions le 20.10.2015 prêt Dexia à 2.42%
- 5 millions le 26.10.2015 prêt Dexia à 3.18%

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de 663'580.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer une partie de ces remboursements en concluant deux emprunts :

- 5 millions le 23.06.2015 Postfinance 13 ans à 1,17%
- 8 millions le 01.12.2015 Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève 10 ans à 0,93%

Nous avons aussi perçu un montant de 5 millions de francs de Viteos en octobre 2015, réduisant ainsi leur dette en notre faveur. Compte tenu de ce montant, le solde du prêt Viteos au 31.12.2015 est de 7'000'000.- francs et il fera l'objet d'un dernier remboursement en avril 2016, en tenant compte de nos propres échéances de remboursements d'emprunts. Il faut encore relever que, dans le cadre du développement de la zone économique des Saignoles, nous avons bénéficié d'un prêt NPR sans intérêt de l'Etat de 195'000.- francs.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2015 se monte à 89'079'670.- francs** (90'548'250 - 6'000'000 - 3'000'000 - 5'000'000 - 663'580 + 5'000'000 + 8'000'000 + 195'000), soit un désendettement de 1'468'580.- francs. Le taux moyen de la dette en 2015 se monte à 2,41%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2015, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas. La tendance constatée début 2016 au moment de la rédaction de ce texte, ne laisse pas entrevoir une remontée des taux à court terme. Ce qui est de bon augure pour les futurs renouvellements d'emprunts à réaliser en 2016.

Bureau de la comptabilité

Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclement des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Tâches principales du contrôleur financier

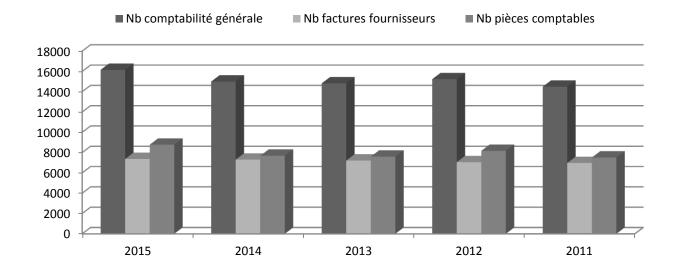
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

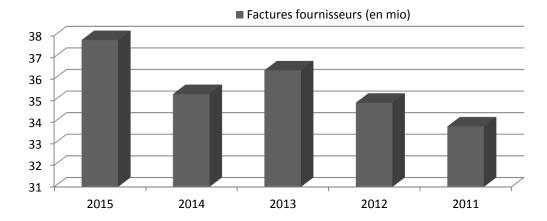
La comptabilité en chiffres - pièces comptables

Nombre de pièces comptables	2015	2014	2013	2012	2011
Comptabilité générale	16′156*	15′001	14′823	15′233	14′492
Dont des factures fournisseurs	7′375*	7′310	7′218	7′059	6′978
Dont des pièces comptables	8′781*	7′691	7′605	8′174	7′514
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	+7.7%	+1.1%	-2.7%	+5.1%	+8.5%
*chiffre arrêté le 29.01.2016					



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2015	2014	2013	2012	2011
Factures fournisseurs (en mio)	37.8	35.3	36.4	34.9	33.8



Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs est relativement stable depuis 2013. En effet, les petites variations enregistrées dépendent de l'activité des services communaux tout au long de l'année. S'agissant du nombre de pièces comptables, celui-ci augmente de plus de 1'000 pièces. Cette augmentation s'explique principalement par l'installation du moyen de paiement par carte dans de nombreux services de l'administration, ce qui a pour effet de générer une pièce comptable par transaction.

Les paiements des factures fournisseurs sont hebdomadaires (le jeudi). Ils comprennent toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux (hormis la gérance communale et les services sociaux).

Contrôle de caisses décentralisées

En 2015, le contrôle financier a effectué la vérification de caisse décentralisée suivante :

- Bibliothèque de la ville

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Le rapport de contrôle ne fait apparaître aucune remarque comptable particulière. Les seules recommandations concernent la mise en place de processus de travail simplifié. Par conséquent, la tenue de cette caisse répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

Mise en place du plan comptable MCH2 – diverses informations

A la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), notre commune a déjà mis en pratique certaines de ses dispositions mentionnées ci-dessous.

Annexes des comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 16 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'a l'application des articles 21 à 26 et 57 de la RLFinEC, différentes annexes doivent être présentées lors de la publication des comptes.

De ce fait et afin d'intégrer progressivement l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année une ou deux annexes supplémentaires dans le rapport des comptes.

A ce jour sept annexes ont été publiées, à savoir :

- Annexe 1 ; sur la publication de la statistique financière et indicateurs financier
- Annexe 2 ; sur l'état du capital propre et tiers
- Annexe 3; sur les provisions
- Annexe 4; sur les participations (actions, participations, titres et parts sociales)
- Annexe 5; sur les garanties et cautionnements
- Annexe 6 ; sur la réserve de préfinancement PDPM
- Annexe 7 ; sur la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »

Réconciliation des comptes de bilan du MCH1 au MCH2

La loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), et plus précisément ses articles 24 et 25, mentionnent que le bilan suivant la présentation du MCH2 présente les actifs (patrimoine) en regard des passifs (engagements et capital propre). A savoir que les actifs comprennent le patrimoine financier et le patrimoine administratif et les passifs sont répartis en capitaux de tiers et capital propre.

Pour parvenir au résultat des obligations mentionnées ci-dessus, le bilan MCH1 a été totalement retraité au niveau du plan comptable. Le retraitement au niveau financier (réévaluation des valeurs) sera effectué et présenté au Conseil général courant 2016 en application du principe de l'image fidèle « true and fair view » qui exige que la valeur des actifs présentés au bilan communal soit conforme à la réalité économique.

Pour ce faire, chaque compte de bilan a été soigneusement analysé tant sur le contenu comptable (comptes et montants) que de la signification (libellé des comptes). Ce travail a permis un retraitement technique du bilan qui répond entièrement aux exigences de la nouvelle loi. A cet effet, nous vous présentons une petite illustration d'un compte MCH1 réconcilié en MCH2 :

	MCH2		MCH1
Compte	Désignation	Compte	Désignation
1	Actif		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilité et placements à		
	court terme		
1000	Liquidités		
10000.00	Caisse	01.100.000	Caisse
10002.00	Avances de caisses	Inexistant	Nouveau car auparavant dans le
			compte 01.119.000 Prêts et avances

Etablissement d'une classification des objets pour la gestion des investissements

Dans la continuité de la mise en place du plan comptable des comptes d'exploitation et du bilan, il était impératif de poursuivre ces changements également pour le domaine des investissements. En effet, dans le but d'améliorer le suivi des investissements, cette étape constituait un important changement technique à mettre en place.

Pour cela, une classification de projet a été créée et un code analytique appelé « objet » à six positions a été attribué pour chaque crédit d'investissement. De plus, dans cette plateforme, un nombre important de données supplémentaires lié au crédit peut être inscrit (date de crédit, l'instance compétente qui l'a voté « Conseil communal ou Conseil général »).

A cet effet, nous vous présentons également une illustration du suivi des investissements :

Ville du	Locle	•					•	•	•			•	1	Ville du Locle
			Con	trôle des obj	ets d'inve	stisseme	nts - com	ptes 2015						
No Objets	Libellé du crédit	Date crédit		Dépenses votées	Recettes estimées	Crédit net	Dép. cum. 31.12.2014	Rec. cum. 31.12.2014	Dépenses 2015	Recettes 2015		Rec. cum. 31.12.2015	Disponible 31.12.2015	Date clôture
CHANC	ELLERIE ET PROMOTION			280'000	0	280'000	14'536	0	187'590	0	202'126	0	77'874	
2001	Chancellerie			220'000	0	220'000	0	0	158'219	0	158'219	0	61'781	
100016	Chancellerie, processus d'organisation lié à la	10.12.2014	CC	35'000	0	35'000	0	0	34'264	0	34'264	0	736	
100075	Chancellerie, transformation locaux chancelle	01.01.2015	CG	100'000	0	100'000	0	0	100'603	0	100'603	0	-603	31.12.2015
100114	Chancellerie, équipement écrans salles de co	25.09.2015	CC	25'000	0	25'000	0	0	23'352	0	23'352	0	1'648	
100125	Chancellerie, mobilier Hôtel-de-Ville	14.12.2015	CC	60'000	0	60'000	0	0	0	0	0	0	60'000	
2002	Promotion de la ville			60'000	0	60'000	14'536	0	29'371	0	43'907	0	16'093	
100078	Promotion de la ville, articles promotionnels	01.01.2015	CG	30'000	0	30'000	0	0	18'024	0	18'024	0	11'976	31.12.2015
900031	Promotion de la ville, Réam. Espace Temps e	20.08.2014	CC	30'000	0	30'000	14'536	0	11'347	0	25'883	0	4'117	

Caisse, facturation, contributions et contentieux

Caisse:

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites). Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

- 1. Gestion de toute la facturation des services communaux
- 2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
- 3. Gestion des comptes bancaires et postaux
- 4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
- 5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ci-après, un aperçu des recettes réalisées, par service, grâce à ce moyen de paiement :

Services	2015	2014	2013
Promotion de la ville	887.50	710.00	1'052.50
Caisse communale	46′589.25	13′902.00	25'085.00
Musée d'Horlogerie	9'466.20	8'976.00	8'830.00
Moulins souterrains	35'693.70	27'394.00	21'150.70
Contrôle des habitants	36'061.00	13'065.00	30'598.50
Etat civil	33'915.00	25'625.00	26'560.00
Clinique dentaire	1'585.55	1'480.00	
Total	164'198.20	91'152.00	113'276.70

Depuis 2015, les cartes journalières peuvent être commandées et payées par cartes de crédit via Internet. Le chiffre d'affaires durant cette année se monte à 11'676.- francs, représentant 278 cartes.

Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de factures traitées	15′745	17′747	15′063	14′590	11′316
Variation en %	-11.28	+17.82	+3.25	+28.93	+8.13
Nombre de rappels	1′758	2′320	1′970	1′813	1′714
Nombre de poursuites engagées	471	789	692	597	638

Diminution du nombre de factures en 2015 :

- a) Le service de l'Etat civil ne facture plus les différents documents aux particuliers depuis le début de l'année 2015. Une correspondance est envoyée avec un bulletin de versement, un double est transmis à la caisse communale. A réception du paiement, nous informons le personnel de l'Etat civil pour l'envoi du document. Ce nouveau processus évite ainsi l'envoi de rappels et l'éventuelle procédure de poursuite, expliquant la diminution marquée en 2015.
- b) Nous ne saisissons plus de factures concernant les structures parascolaires et préscolaires (Instruction Publique programme ETIC).
- c) Nous ne saisissons plus de factures concernant le Centre d'Orthophonie (programme DORI).

Les actes de défaut de biens sont toujours négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

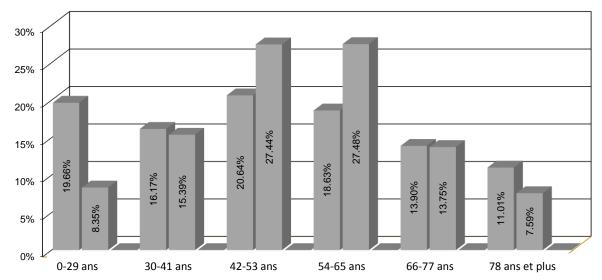
Impôts:

Considérations générales

La proportion de contribuables taxés au bouclement de l'exercice 2014 est de 91.3 % pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 357 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2015 seront taxées durant l'année 2016.

Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée à décembre 2015.

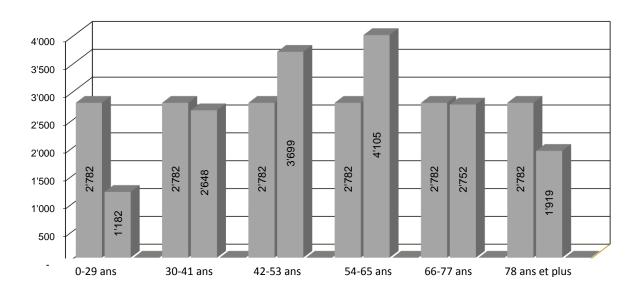
Répartition des contribuables par catégorie d'âge



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables

Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

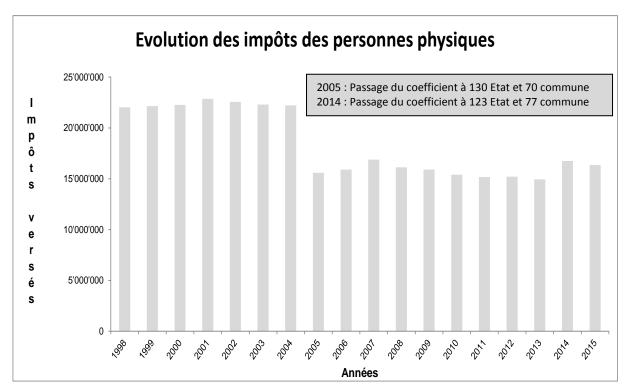
Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge, en francs

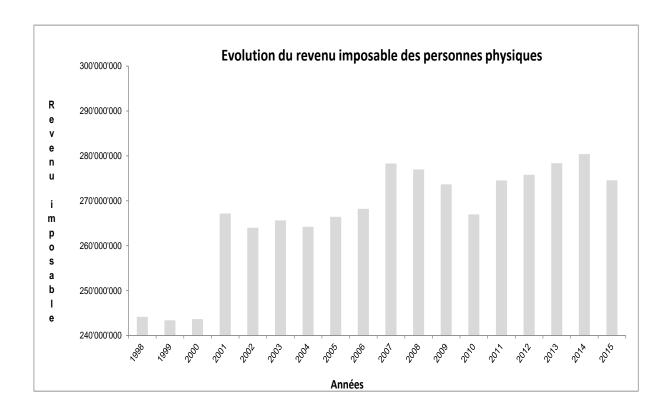


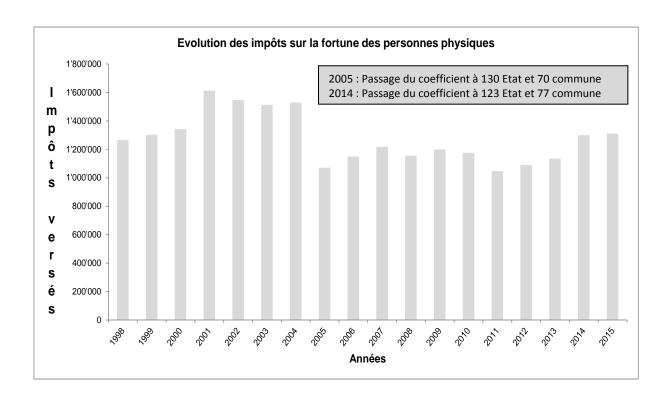
Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)
Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

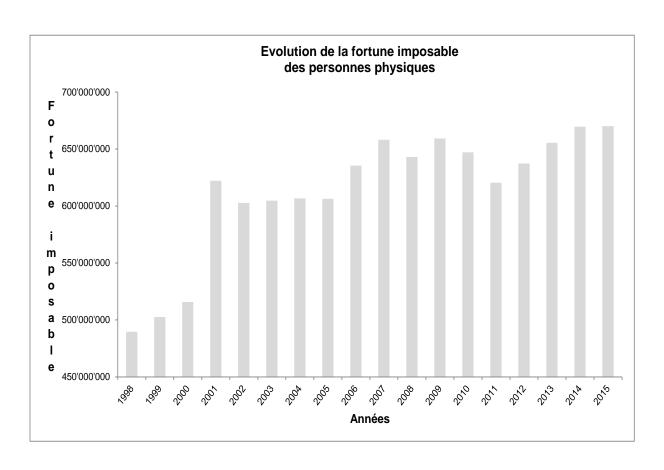
Personnes physiques

Nous vous donnons, ci-après, quelques statistiques sur l'évolution des revenus et fortunes imposables ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.









Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques — Taxation 2014

Catégorie revenu imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	827	149	38	253	0.00	0.45
100 - 2000	121	63	127'179	61'069	1'629.50	2'711.35
2100 - 4000	126	37	385'217	105'785	5'424.50	4'194.10
4100 - 6000	128	36	665'390	183'312	10'461.75	8'328.30
6100 - 8000	115	28	804'938	197'076	14'563.00	11'143.90
8100 - 10000	108	27	970'452	252'427	16'927.35	12'685.40
10100 - 12000	99	26	1'089'406	282'082	18'328.85	13'846.75
12100 - 14000	87	20	1'139'835	259'488	22'194.18	10'197.80
14100 - 16000	100	20	1'515'849	301'733	31'962.80	15'528.50
16100 - 18000	122	10	2'084'110	169'053	41'692.25	8'772.60
18100 - 20000	124	11	2'360'536	207'543	59'601.80	8'383.10
20100 - 22000	127	12	2'683'203	252'918	75'395.35	15'440.40
22100 - 24000	166	14	3'824'709	319'457	120'923.70	16'831.00
24100 - 26000	147	9	3'690'865	226'348	125'440.55	15'859.45
26100 - 28000	157	10	4'239'236	268'621	152'262.70	16'271.25
28100 - 30000	131	9	3'814'342	262'762	141'458.55	17'997.45
30100 - 35000	405	18	13'158'523	577'829	515'841.50	36'159.45
35100 - 40000	382	18	14'359'633	667'618	652'643.65	37'881.20
40100 - 45000	354	8	15'071'244	337'641	761'734.05	22'170.10
45100 - 50000	338	12	16'075'299	569'307	880'643.05	41'072.80
50100 - 55000	314	9	16'490'173	470'292	944'392.40	34'468.75
55100 - 60000	246	3	14'123'134	169'143	831'483.95	12'720.50
60100 - 65000	198	3	12'387'200	187'838	741'605.25	16'623.50
65100 - 70000	172	3	11'640'138	202'500	699'777.35	14'089.30
70100 - 75000	150	4	10'863'958	285'513	680'216.90	21'917.55
75100 - 80000	116	2	9'006'500	159'200	558'095.95	12'574.65
80100 - 100000	469	2	41'842'283	188'300	2'711'798.45	19'211.55
100100 - 120000	240	4	25'965'800	431'316	1'826'778.10	39'724.50
120100 - 140000	97	3	12'592'000	394'500	947'679.00	36'791.40
140100 - 160000	44	1	6'513'400	141'200	511'556.70	14'179.35
160100 - 180000	27	2	4'587'300	339'700	375'901.60	33'815.85
180100 - 200000	17		3'206'200		264'084.55	
200001 - 250000	18		4'002'400		364'055.20	
250001 - 300000	6		1'650'100		157'741.70	
300001 - 400000	9		2'941'600		291'316.00	
400001 - 500000	2		860'900		86'692.90	
600001 - 700000	1		688'100		70'348.15	
700001 et plus	4		4'511'400		461'463.00	
PreCapital	235		18'390'100		416'872.75	
TOTAL	6'529	573	290'322'690	8'471'824	16'590'988.98	571'592.25

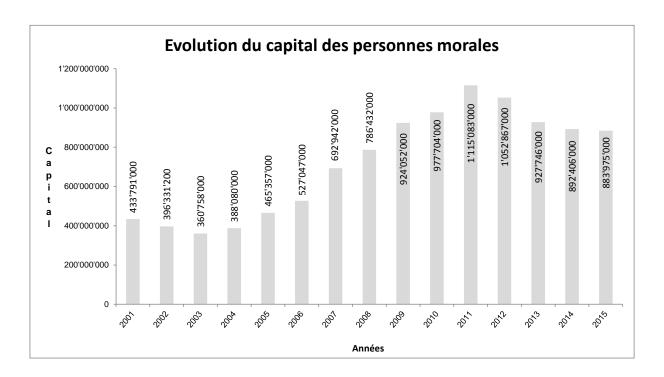
Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques — Taxation 2014

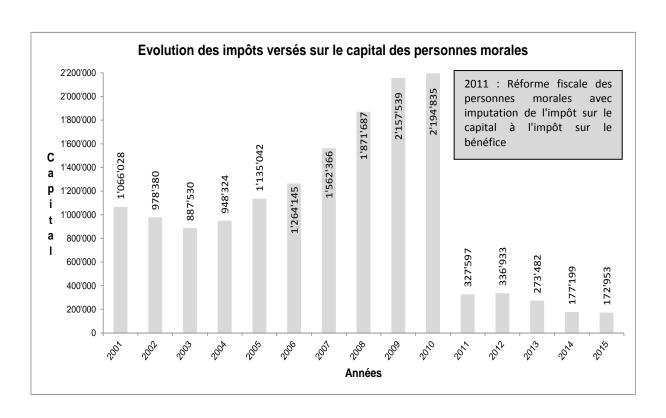
Catégorie fortune imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2575	276	11'953	9'886	0.10	0.95
1000 - 20000	1244	106	10'132'522	817'261	322.05	442.60
21000 - 40000	507	39	15'104'311	1'198'119	1'113.35	1'398.15
41000 - 60000	289	21	14'237'825	1'012'617	2'104.55	963.15
61000 - 80000	217	21	15'328'467	1'442'814	7'373.60	2'539.65
81000 - 100000	163	17	14'767'922	1'519'947	9'590.15	2'435.95
100100 - 150000	305	24	37'393'650	3'091'153	37'323.10	5'915.50
151000 - 200000	224	16	39'061'108	2'722'475	52'619.80	5'891.15
201000 - 250000	149	11	33'676'956	2'531'600	53'448.25	5'541.95
251000 - 300000	132	9	36'359'994	2'447'000	62'938.70	5'488.25
301000 - 350000	100	10	32'669'539	3'244'000	60'629.50	7'942.45
351000 - 400000	62	5	23'051'292	1'891'000	44'701.95	4'728.55
401000 - 450000	51	2	21'540'400	841'000	43'463.15	2'149.60
451000 - 500000	42	1	19'932'653	493'000	44'824.55	1'260.10
501000 - 600000	61	3	33'473'533	1'765'000	75'792.75	4'303.50
601000 - 700000	36	2	23'493'078	1'220'889	54'449.65	3'120.60
701000 - 800000	32	2	23'814'000	1'491'000	58'033.50	3'811.00
801000 - 900000	25	3	20'987'000	2'584'000	52'856.10	6'604.70
901000 - 1000000	10	1	9'474'200	929'000	24'216.00	2'374.50
1001000 - 1500000	29	3	34'990'172	3'441'000	89'434.90	8'795.15
1501000 - 2000000	13	1	22'337'350	1'583'000	57'094.30	4'046.15
2001000 - 2500000	11		24'407'778		62'386.30	
2501000 - 3000000	1		2'829'000		7'230.90	
3001000 - 4000000	5		16'862'000		43'099.25	
4001000 - 5000000	3		13'645'000		34'876.60	
5001000 et plus	8		93'656'747		239'386.65	
TOTAL	6294	573	633'238'450	36'275'761	1'219'309.70	79'753.60

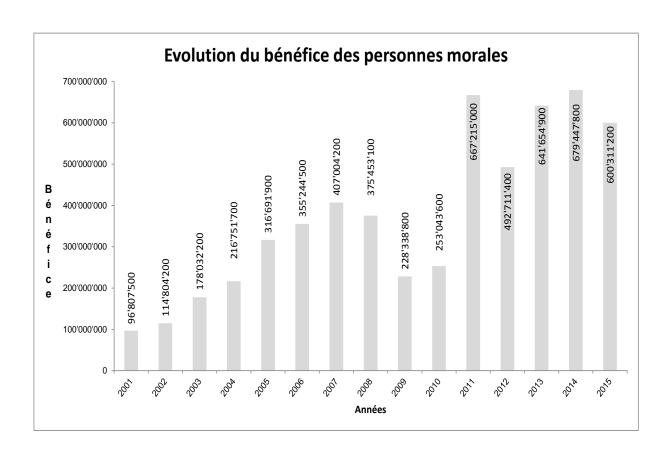
Impôt direct communal selon l'état civil – Taxation 2014

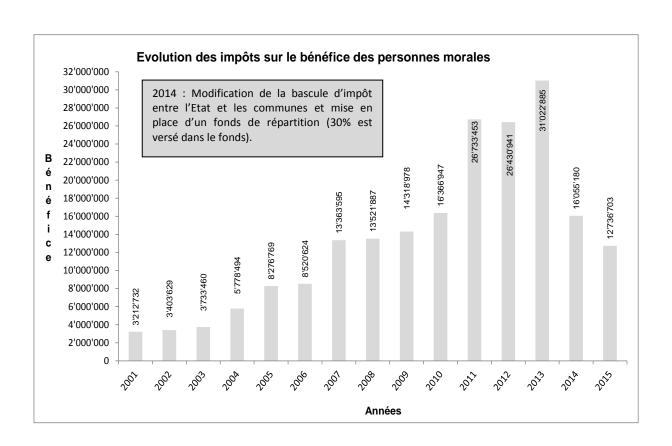
						Ma	riés		l .	ataires, v	-	
Catégories de revenu imposable	Externe et hoiries	Célibataires sans enfants	Veufs sans enfant	Séparés, divorcés sans enfant	sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	avec	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	TOTAL
0 - 100	93	399	83	128	34	5	3	8	43	19	14	851
110 - 2000	23	68	5	13	3	1		0	3	3	0	119
2100 - 4000	17	79	10	9	4			0	4	3	0	126
4100 - 6000	18	74	9	12	7			2	3	3	0	130
6100 - 8000	17	64	8	15	4	2		0	4		1	116
8100 - 10000	9	56	11	14	9	2		2	2	2	1	111
10100 - 12000	2	45	12	16	10	1	1	0	5	4	3	102
12100 - 14000	5	33	11	20	8	2		1	5	1	1	89
14100 - 16000	6	46	9	25	3	1	3	1	6		0	101
16100 - 18000	3	51	20	32	9		1	1	2	3	0	123
18100 - 20000	3	45	21	32	5	5	3	2	4		1	127
20100 - 22000	3	30	34	38	7	2	1	2	7		1	130
22100 - 24000	2	31	68	37	11	3		0	9	3	1	167
24100 - 26000	1	36	43	36	8	3		2	10		0	149
26100 - 28000	1	36	33	49	18	1	4	1	7	7	0	158
28100 - 30000		36	39	18	20	2	2	3	5	5	1	135
30100 - 35000	3	101	68	90	78	9	10	6	24	13	3	414
35100 - 40000	4	134	57	70	67	16	5	4	16	9	0	386
40100 - 45000	4	134	41	70	53	13	15	9			1	364
45100 - 50000		134	34	65	56	7	11	4	15	11	1	343
50100 - 55000		110	33	61	62	7	16	7	14			322
55100 - 60000	3	73	27	42	55	16	20	2	5			248
60100 - 65000	1	46	16	37	51	9	19	6	9	2	2	206
65100 - 70000		32	6	27	61	18	17	4	4		0	176
70100 - 75000		27	9	23	55	14	13	2	5	2	0	152
75100 - 80000		11	4	13	54	16	9	7	1		0	123
80100 - 90000		14	8	23	128	36	35	7	2	2	1	264
90100 - 100000	1	11	2	9	107	31	42	7			0	220
100100 - 120000	1	14	8	5	123	36	42	8		1	1	249
120100 - 140000		3	5	4	52	16	14	3			0	100
140100 - 150000		1		1	17	7	3	1			0	31
150100 - 160000				2	9		3	0			0	14
160100 - 180000		1	1		14			3			1	31
180100 - 200000			1	1	6	5					0	_
200100 - 250000	2			4	4	5					0	
250100 - 300000			1		4		1				0	
300100 - 400000				1	5	2	1	0			0	_
400100 - 500000					1		1	0			0	
500100 et plus		1	2		1		1	0			0	
TOTAUX	222	1'976	739	1'042	1'223	296	308	107	228	118	35	6'436

Personnes morales









INFORMATIQUE

Introduction

L'année 2015 a vu le départ en production du nouveau logiciel financier (Abacus) et de celui pour la gestion communale (ETIC).

Cette année a également permis au projet de gestion électronique de documents (GED) d'entrer dans sa phase de test, l'entrée en production étant prévue en 2016.

Domaines d'activités

Infrastructure

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Parc \ Année	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	176	165	152	140	137
Serveurs	20	19	19	17	15
Imprimantes	84	87	83	85	90
Photocopieurs	18	17	16	16	28
Fax	10	11	16	17	17
Téléphones	172	162	152	171	170
Téléphones mobiles	142	140	111	95	89
Comptes	227	202	199	174	168
Sites	18	18	18	17	15

Equipement des salles de réunion

Nous avons procédé à l'installation de nouveaux équipements de projection dans 4 salles de réunion (Conseil communal, Conseil général, Salle des commissions, Salle de conférence des Finances).

Ce nouveau matériel permet la projection au format 16/9 (16/10) en haute définition, ce qui est devenu le standard à ce jour.

Il permet également une connexion sans fil au système de projection (jusqu'à 4 utilisateurs en simultané) et donne entière satisfaction aux utilisateurs.

Alimentation de secours

Notre alimentation de secours du local serveurs nécessitait une remise en état onéreuse. Etant donné qu'elle arrivait en fin de vie, nous avons fait le choix de la remplacer par une neuve.

Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur plus d'une dizaine de sites disséminés sur tout le territoire communal.

Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
 - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
 - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
 - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)
- Culture
 - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
 - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
 - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
 - ✓ Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
 - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
- Structures d'accueil extrafamilial
 - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-40)
 - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
 - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)
- Autres
 - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
 - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)
 - ✓ Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (M.-A.Calame 5) (Nouv. 2015)

Connexions prévues en 2016

- Station d'épuration (Col-des-Roches 21a)
- Actiflo (Col-des-Roches 13)

Connexions à l'étude

- Halle polyvalente (Communal 1)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)

Sites connectés via modem

• Structure d'accueil parascolaire « Le spiral » (Primevères 2a)

Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- Station d'épuration (Col-de-Roches 21a)

Points d'accès Wifi

Interne

Treize antennes sont en service dans des locaux de l'administration; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des mariages
- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée
- Technicum 21, 2^{ème} étage
- Technicum 21, 3^{ème} étage
- Bibliothèque de la Ville, 2^{ème} étage
- Musée des beaux-arts, rez-de-chaussée
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP (nouveauté 2015)
- Grande-Rue 11, Salle de réunion (nouveauté 2015)

Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

Projets

Intranet

Un montant a été prévu au budget pour la réalisation d'un portail Intranet, ceci afin d'améliorer la communication au sein de notre administration. A cet effet, un groupe de travail composé de représentants des principaux services transversaux de l'Administration a été constitué. Sa tâche a été d'élaborer un cahier des charges recensant les besoins et de choisir un fournisseur. Le choix final a eu lieu le 4 décembre 2015 et le projet va rentrer dans sa phase de réalisation en début 2016.

Gestion électronique de documents

La gestion électronique des documents mise en place en avril 2010 à la comptabilité permet aux utilisateurs de consulter plus de 60'000 factures fournisseurs en ligne (jusqu'au 31.12.2014).

Depuis 2015, les pièces sont numérisées et stockées directement dans le nouveau logiciel financier (Abacus).

Un projet de mise en place d'une gestion documentaire à l'entier de l'Administration a été initié en 2013 en collaboration avec une société de conseils. Ce projet est entré dans sa phase de test en fin 2015 et le départ en production en 2016.

Gestion des séances du Conseil communal

Une réflexion est en cours avec le chancelier pour informatiser la gestion des séances du Conseil communal.

Système d'information

Nouvelles applications

ELO

Outil de gestion électronique de documents

Le projet est entré dans sa phase de test en fin 2015, l'implantation va se dérouler sur toute l'année 2016.

TREND MICRO

Solution anti-virus

Nous avons dû remplacer la solution anti-virus pour des raisons techniques et de coûts.

OPENSCAPE XPRESSIONS

Solution de messagerie unifiée

Implémentation d'une solution permettant la suppression des fax physiques, ils sont envoyés et reçus au format numérique au travers de la messagerie.

Externe

Etat civil

Le responsable informatique assume également la maintenance du progiciel « *ZivisPro* » déployé dans les arrondissements d'Etat civil du canton de Neuchâtel (Montagnes Neuchâteloises, Neuchâtel, Val-de-Ruz, Les Verrières, Boudry, Cressier et Hauterive).

Extension de la couverture Internet haut-débit en Ville du Locle

Centre-ville

Pour rappel, en 2011 plusieurs pétitions provenant d'habitants mécontents des services internet disponibles dans leur quartier arrivaient au Conseil communal. Le service informatique, sur demande de l'exécutif, avait alors pris contact avec différents fournisseurs d'accès pour faire un point de situation de l'offre disponible en ville du Locle.

Il en avait résulté qu'en décembre 2011, notre autorité exécutive acceptait une offre d'extension du réseau VDSL de Swisscom permettant ainsi l'amélioration de la couverture internet haut-débit sur le territoire communal.

Ces travaux d'extension du réseau VDSL sont à présent terminés suite à la mise en service en Août 2013 de la dernière armoire de distribution sise au Prévoux.

Au total, 8 armoires ont été ajoutées :

- Gérardmer
- Klaus
- Jeanneret
- Petit-Moulin
- Beau-Site
- Jaluse
- Technicum
- Le Prévoux (Les Combes)

Quartiers périphériques

Plusieurs quartiers périphériques ne sont hélas pas concernés par cette extension du réseau, car trop éloignés et surtout pas intéressants en termes de retour sur investissement par les divers opérateurs.

Le Conseil communal a donc accepté une demande d'aide financière émanant d'une société des Ponts-de-Martel pour aider à la mise en route d'un réseau pouvant répondre aux attentes des habitants concernés (une trentaine de bâtiments à ce jour).

L'offre de cette société consiste à relier les clients au travers d'antennes radio permettant un accès haut débit « triple-play » (internet-téléphone-télévision) moyennant un abonnement mensuel.

Etat de situation au 31.12.2015

- Tous les relais sont en place, soit :
 - Les Replattes
 - Beauregard
 - La Combe-Jeanneret
- 27 clients sont raccordés
- Un projet pour déplacer la tête de réseau est en préparation, ceci afin d'obtenir un très haut débit à la source permettant à terme d'offrir un service de télévision numérique (IPTV).

Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. portable / tablette	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Photocopieur n/b	Photocopieur couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie VoIP (DECT)	Téléphonie mobile	Fax
Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓	✓					✓	✓		✓		✓	
	Conseil communal	✓	✓	✓						✓				✓	
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓				✓		✓				✓	
	Etat civil	✓		✓	✓			✓		✓					✓
	Gérance communale	✓	✓	✓						✓					✓
	Office du travail	✓		✓				✓		✓					
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓						✓				✓	
	Urbanisme et Environnement	√	√	√	✓				✓	√				√	
Technicum 21	Conseil communal	✓	✓	✓			✓			✓				✓	
	Finances	√	√	✓	✓		✓	✓	✓	√		✓		√	
	Instruction publique	✓	✓							✓				✓	
	Ressources humaines	✓	✓	✓				✓		✓		✓		✓	
Billodes 52	Forêt	✓			✓					✓				✓	
	Garage	✓	✓	✓			✓			✓				✓	✓
	Voirie	✓		✓					✓	✓				✓	✓
Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓		✓								✓			
	Centre d'orthophonie	✓	✓	✓	✓			✓				✓		✓	
Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Marie-Anne Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓			✓		✓			✓	✓	✓	
Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓		✓		✓		✓			✓		✓	✓
Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓		✓				✓				✓		✓	
Marie-Anne Calame	Diblication and a second	_			_										
15	Bibliothèque des Jeunes	√			✓							√		√	
Grande-Rue 11	Service du domaine public	√	✓	✓					√			√		√	
	Guichet social régional	✓	✓	✓	√			✓	✓			√		√	√
Billodes 18	BO-COSC	√			✓		√					√	✓	√	√
Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	√	✓				√					√		√	
	Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					√					√		√	
France 36-40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					√					✓		√	
Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					√				√			✓	
Communal 3	Piscine-patinoire	✓					✓				✓			✓	
Col-des-Roches 21a	STEP	✓		✓							✓			✓	✓
Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓				✓				
Marie-Anne Calame 5	CLAAP	✓	✓						✓			✓		✓	
Clos-aux-vaux 2	Cimetière (jardinier)													✓	✓

CULTURE ET TOURISME

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation :

Sociétés et évènements culturels

TPR

Comme chaque année, le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.-.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 4'000.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 11 séances en soirée et 1 matinée pour 12 projections durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 75 personnes par séance.

La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.-.

Le théâtre La Grange a accueilli 7 spectacles en 8 représentations. La moyenne de fréquentation est de 82 personnes par représentation (soit 91.1%).

Casino

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 210'000.-.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 13 spectacles pour 13 représentations. La fréquentation est de 307 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 98.7%).

La Lanterne-Magique compte 89 enfants inscrits dont l'âge est de 6 à 12 ans. Elle a organisé 9 projections et 1 séance enfantine.

Les sociétés ci-dessous ont elles-aussi bénéficiés d'un appui financier :

Luxor Factory subvention Fr. 20'000.-Free'son subvention de Fr. 5'000.-

Promotion de la Ville – Cinéma prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 10'100.-La Lanterne magique subvention annuelle de Fr. 1'500.- et prise en charge

location Casino-Théâtre

La Compagnie Balor subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-La Grange prise en charge des loyers Fr. 5'500.-

Amis des concerts d'orque subvention de Fr. 2'000.- et prise en charge des

lovers du Temple

Spectacle de Christophe Bugnon subvention exceptionnelle de Fr. 2'000.-

Association Mediane aide ponctuelle de Fr. 1'000.- pour projet de

médiation culturelle

Foire du livre prise en charge des prestations des entreprises

électriques pour Fr. 550.-

Spectacle de Flamenco prise en charge de la location du Casino-Théâtre pour

Fr. 850.-

Sociétés et évènements musicaux

La Boîte à Swing

Chœur Cantabile

Music Festival Promo subvention de Fr. 40'000.- et prise en charge des

prestations des entreprises électriques de Fr. 96'000.-

subvention de Fr. 9'000.-

Fanfare La Sociale subvention de Fr. 6'400.- et gratuité des locations Fanfare La militaire subvention de Fr. 9'500.- et gratuité des locations

Corbak Festival subvention de Fr. 5'000.-

Association des musiques Neuchâteloises soutien financier de Fr. 2'000.- au camp musical

subvention de Fr. 1'000.- et prise en charge de la La Croche-Chœur

location du Casino-Théâtre subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-

Découverte musicale subvention annuelle Fr. 5'000.- et prise en charge de

la location du Temple

prise en charge de la location du Casino-Théâtre Musique scolaire concert le festin d'Eustache

Fr. 2'700.-

VNV Rock Attitude subvention de Fr. 15'000.- et prise en charge des

prestations des entreprises électriques de Fr. 18'000.-

Café et scène Moultipass aide ponctuelle de Fr. 500.-

Fête et feux du 1er Août Fr. 10'000.- y.c. prestation entreprises électriques

Nouvel Ensemble contemporain subvention de Fr. 2'000.-Projet de formation Hollybood duo subvention de Fr. 1'000.-

M. Mercier projet de création sonore subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-

D'autres aides ponctuelles ont été accordées pour des évènements ponctuels qui se sont déroulés au Locle cette année.

RESSOURCES HUMAINES

Entretiens de développement personnel :

Les premiers entretiens de développement ont eu lieu en 2015. 202 formulaires ont été envoyés dans les services et 185 nous sont parvenus remplis et signés. Ainsi le taux de retour s'élève à 92%.

Le taux de satisfaction de cette procédure est très élevé selon les remarques exprimées dans les formulaires.

Effectif du personnel au 31.12.2015 :

Le nombre d'équivalent plein temps (EPT) est passé de 222.09 au 31.12.2014 à 227.89 au 31.12.2015, soit une augmentation de 5,8 EPT. A noter que le nombre d'apprentis a augmenté de 3 EPT. L'effectif peut ainsi être considéré comme stable entre 2014 et 2015 puisque l'augmentation du personnel fixe s'élève à 2,8 EPT.

Assurances personnes:

Nos polices d'assurances accidents et complémentaires accidents (LAA et LAC) chez Visana arrivant à échéance au 31 décembre 2015, nous avons mandaté notre courtier Kessler afin de lancer un appel d'offres pour reconduire ces couvertures.

Dans un premier temps, le Conseil communal était favorable à soumettre en même temps que nos contrats d'assurances accidents l'allocation perte de gain maladie (MAC) en marché public pour une couverture à 80% dès le 181ème jour.

Deux versions ont donc été soumises en marché public soit une première variante avec les assurances de personnes MAC, LAA et LAC et une deuxième avec uniquement les polices LAA et LAC. Le Conseil communal se réservant ainsi le choix de l'une ou l'autre des variantes. A savoir que jusqu'à présent, le système de l'auto-assurance est appliqué en ce qui concerne l'absentéisme maladie.

Le coût de ces absences durant les 720 jours de couverture selon notre règlement d'application du statut du personnel se monte à 850'454.- francs.

Le coût des absences durant le délai d'attente de 180 jours s'élève quant à lui à 515'526.- francs.

L'offre la plus avantageuse pour la ville dans la $1^{\text{ère}}$ variante est celle du Groupe Mutuel avec une prime totale MAC s'élevant à 215'800.- francs.

La charge des sinistres à charge de l'assureur (remboursement APG théorique à la ville) est estimée à 107'000.- francs.

Les charges sociales économisées pour la ville s'élève à 35'836.- francs. En effet, les allocations remboursées par l'assureur et reversées aux assurés ne sont pas soumises à charges sociales.

Compte tenu des chiffres ci-dessus et des avantages liés à la souscription d'une police d'assurance maladie perte de gain, le Conseil communal a validé cette variante pour le 1^{er} janvier 2016 en octroyant le marché public au Groupe Mutuel.

Effectif du service :

1 chef de service à 100%

1 assistante RH à 60%

1 responsable des salaires à 100%

1 responsable formation à 70%

1 collaboratrice à 100%

1 secrétaire à 50%

1 assistante sociale à 10%

Total 490%

Effectif du personnel au 31.12.2015

Nb. pers. EpT Nb. pers. EpT Nb. pers. EpT	effectif du personnel au 31.12.2015	20	15	20	14
Promotion 1.83 2.00 1.83 Finances 9.00 8.00 8.00 Ressources humaines 6.50 4.90 6.50 Apprenties employées de commerce 6.00 6.00 5.00 Informatique 2.00 2.00 2.00 Pool de conciergerie 33.00 26.52 32.50 Apprentis agents d'exploitation, voie domestique 2.00 2.00 2.00 Musée dhorlogerie 7.00 4.65 6.00 Musée des beaux-arts 6.00 4.10 6.00 Moulins souterrains 4.50 2.85 4.50 Bibliothèque de la Ville 3.00 2.20 2.00 Apprenti assistant en information documentaire 0.00 0.00 0.00 Bibliothèque des Jeunes 4.00 2.50 4.00 Sylviculture 4.00 3.90 5.00 Apprenti sorestiers-bûcherons 2.00 2.00 0.00 Organistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique <th></th> <th>Nb. pers.</th> <th></th> <th>Nb. pers.</th> <th>Postes EPT</th>		Nb. pers.		Nb. pers.	Postes EPT
Finances	Chancellerie	4.00	3.40	4.00	3.40
Ressources humaines	Promotion	1.83	2.00	1.83	2.00
Apprenties employées de commerce 6.00 6.00 5.00 Informatique 2.00 2	Finances	9.00	8.00	8.00	7.10
Informatique	Ressources humaines	6.50	4.90	6.50	4.90
Informatique	Apprenties employées de commerce	6.00	6.00	5.00	5.00
Pool de conciergerie Apprentis agentei d'exploitation, voie domestique 2.00 2.00 2.00 2.00 Musée d'horlogerie 7.00 4.65 6.00 Musée des beaux-arts 6.00 4.10 6.00 Moulins souterrains 4.50 2.85 4.50 Bibliothèque de la Ville 3.00 2.20 3.00 Apprenti assistant en information documentaire 0.00 0.00 0.00 0.00 Bibliothèque des Jeunes 4.00 2.50 4.00 Apprentis forestiers-bûcherons 2.00 2.00 2.00 2.00 Crganistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique 1.50 1.40 2.50 2.50 4.00 Sylviculture 4.00 3.90 5.00 Apprentis forestiers-bûcherons 2.00 2.00 2.00 2.00 Crganistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique 1.50 1.40 2.50 Cercle scolaire - secrétariat 7.00 5.10 7.00 Structure parascolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenticy-le(s) assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenticy-le(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 1.00 CLAAP 5.00 5.00 3.00 5.00 A.00 Apprenticy-le(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 1.00 CLAAP 5.00 5.00 5.00 4.00 Apprenticy-le(s) assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 3.00 CLAAP 5.00 5.00 4		2.00	2.00	2.00	2.00
Apprentis agents d'exploitation, voie domestique		33.00	26.52	32.50	26.35
Musée d'horlogerie 7.00 4.65 6.00 Musée des beaux-arts 6.00 4.10 6.00 Moulins souterrains 1.50 2.85 4.50 Bibliothèque de la Ville 3.00 2.20 3.00 Apprenti assistant en information documentaire 0.00 0.00 0.00 Bibliothèque des Jeunes 4.00 2.50 4.00 Sylviculture 4.00 3.90 5.00 Apprentis forestiers-bûcherons 2.00 2.00 2.00 Organistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique 1.50 1.40 2.50 Cercle scolaire - secrétariat 7.00 5.10 7.00 Service socio-éducatif 3.00 1.95 3.00 Structure prasscolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 16.00 6.00 6.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00	3				
Musée des beaux-arts 6.00 4.10 6.00 Moulins souterrains 4.50 2.85 4.50 Bibliothèque de la Ville 3.00 2.20 3.00 Apprenti assistant en information 0.00 0.00 0.00 Bibliothèque des Jeunes 4.00 2.50 4.00 Sylviculture 4.00 3.90 5.00 Apprentis forestiers-bûcherons 2.00 2.00 2.00 Organistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique 1.50 1.40 2.50 Cercle scolaire - secrétariat 7.00 5.10 7.00 Service socio-éducatif 3.00 1.95 3.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 4.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 <t< td=""><td>domestique</td><td>2.00</td><td>2.00</td><td>2.00</td><td>2.00</td></t<>	domestique	2.00	2.00	2.00	2.00
Moulins souterains	Musée d'horlogerie	7.00	4.65	6.00	4.25
Bibliothèque de la Ville	Musée des beaux-arts	6.00	4.10	6.00	4.10
Apprenti assistant en information documentaire	Moulins souterrains	4.50	2.85	4.50	2.85
Documentaire Docu	Bibliothèque de la Ville	3.00	2.20	3.00	2.20
Bibliothèque des Jeunes 4.00 3.90 5.00	Apprenti assistant en information				
Sylviculture	documentaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Apprentis forestiers-bûcherons Organistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique Cercle scolaire - secrétariat 7.00 Service socio-éducatif 3.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves Clinique dentaire Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire Certae d'orthophonie 7.50 Service sociaux 7.00 Apprenti (y.c. pers. adm) Apprenti agent d'exploitation, voie domestique Garage Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires Apprenti (asino d'épuration Casino Centre d'accueil des Calame (mandat) Office du travail Agence AVS 2.00	Bibliothèque des Jeunes	4.00	2.50	4.00	2.50
Organistes 1.00 0.33 1.00 Instruction publique 1.50 1.40 2.50 Cercle scolaire - secrétariat 7.00 5.10 7.00 Service socio-éducatif 3.00 1.95 3.00 Structure prasscolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprent	Sylviculture	4.00	3.90	5.00	4.90
Instruction publique	Apprentis forestiers-bûcherons	2.00	2.00	2.00	2.00
Cercle scolaire - secrétariat 7.00 5.10 7.00 Service socio-éducatif 3.00 1.95 3.00 Structure parascolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00<	Organistes	1.00	0.33	1.00	0.33
Service socio-éducatif 3.00 1.95 3.00 Structure parascolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.2	Instruction publique	1.50	1.40	2.50	2.40
Structure parascolaire 16.00 12.50 14.00 Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 1.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 1.00 1.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 6.00 2.00	Cercle scolaire - secrétariat	7.00	5.10	7.00	4.95
Structure préscolaire 11.00 7.50 12.00 Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves 6.00 6.00 4.00 Clinique dentaire 5.00 3.05 5.00 Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire 1.00 1.00 1.00 Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00	Service socio-éducatif	3.00	1.95	3.00	1.95
Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves Clinique dentaire Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire Centre d'orthophonie Service médical CLAAP Services sociaux Tr.00 Apprenti (gy.c. pers. adm) Apprenti agent d'exploitation, voie domestique Garage Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires Tr.00 Befrance des bâtiments Apprenti e patinoire Casino Casino Centre d'accueil des Calame (mandat) Cinique dentaire Apprenti e sasistant-e-s socio-éducatif-ves Sevice sociaux Tr.00 Tr.0	Structure parascolaire	16.00	12.50	14.00	10.80
Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves Clinique dentaire Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire Centre d'orthophonie Forcial des recommendation Centre d'orthophonie Centre d'orthophonie Total des recommendation Centre d'accueil des Calame (mandat) Centre d'accueil des travail Agence AVS Centre d'accueil des Calame Centre d'accueil	Structure préscolaire	11.00	7.50	12.00	9.30
Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire Centre d'orthophonie Service médical CLAAP Services sociaux Voirie (y.c. pers. adm) Apprenti gent d'exploitation, voie domestique Garage Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires Station d'épuration Urbanisme Gérance des bâtiments Casino Casino Casino Centre d'accueil des Calame (mandat) Cimetière Etat civil Office du travail Agence AVS Asou 3.00 1.00	Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves	6.00	6.00	4.00	4.00
Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire	Clinique dentaire	5.00	3.05	5.00	3.08
Centre d'orthophonie 7.50 3.93 7.50 Service médical 3.00 1.90 3.00 CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil	Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire	1.00	1.00	1.00	1.00
CLAAP 5.00 2.60 3.00 Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0		7.50	3.93	7.50	3.93
Services sociaux 17.00 12.70 13.00 Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	Service médical	3.00	1.90	3.00	1.90
Voirie (y.c. pers. adm) 41.00 38.95 41.00 Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	CLAAP	5.00	2.60	3.00	1.40
Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	Services sociaux	17.00	12.70	13.00	11.00
Apprenti agent d'exploitation, voie domestique 1.00 1.00 1.00 Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	Voirie (v.c. pers. adm)	41.00	38.95	41.00	39.45
Garage 5.00 5.00 4.00 Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83		1.00	1.00	1.00	1.00
Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					4.00
maintenance sur véhicules utilitaires 1.00 1.00 1.00 Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					
Station d'épuration 3.00 3.00 4.00 Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	• •	1.00	1.00	1.00	1.00
Urbanisme 8.50 7.20 8.50 Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	Station d'épuration				
Gérance des bâtiments 2.00 2.00 2.00 Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	•	8.50	7.20	8.50	7.00
Piscine - patinoire 6.00 4.29 6.00 Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	Gérance des bâtiments				2.00
Casino 1.00 0.65 1.00 Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					
Centre d'accueil des Calame (mandat) 1.00 1.00 1.00 Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	'				
Contrôle des habitants 3.50 2.60 3.50 Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					
Cimetière 1.00 1.00 1.00 Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83	` ,				2.60
Etat civil 5.00 4.10 5.00 Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					1.00
Office du travail 0.83 0.60 0.83 Agence AVS 0.83 1.10 0.83					
Agence AVS 0.83 1.10 0.83					
·					
Societto pupilidio	-	7.00	6.40	6.00	
· ·					5.80 11.07
TOTAUX 281.00 227.89 270.00					

 $\begin{tabular}{ll} EPT = Equivalent plein temps \\ Les "0.5" ou "0.83" dans la colonne "nb. pers." signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents. \\ \end{tabular}$

Répartition du personnel fixe (281 personnes) par sexe :

54.09% de femmes 45.91% d'hommes

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2015, 70 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, Moulins souterrains, voirie, les patrouilleurs scolaires, et les aides-éducateur-trices des structures d'accueil extra-familial (trajets parascolaire, pool de remplacement préscolaire). D'autres auxiliaires ont également bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2015 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 5 personnes ont été placées par différents organismes : Services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP), Office de l'Assurance-invalidité (OAI) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 2 contrats ont pu être signés par la suite. D'autre part, 3 personnes sans emploi ont été engagées sans placement préalable.

<u>Fidélité</u>

40	ans de	service	: -	-
----	--------	---------	-----	---

30 ans de service : Di Marzo Manola, collaboratrice administrative

Manes Antonio, cantonnier

Maradan Pierre-Alain, chef du garage Piegay Alain, responsable des salaires

20 ans de service : Perrenoud Michel, médecin scolaire

Perret André, cantonnier

15 ans de service : Gualano-Lapaire Patricia, officière de l'état civil

Hêche Isabelle, cheffe de l'office de l'état civil

Stauffer Sonia, secrétaire Uccelli Micheline, secrétaire

10 ans de service : Barras Laurence, cheffe des services sociaux

Brasey Valérie, technicienne de spectacle

Calame Jean-François, concierge responsable d'un site

Maradan Raphaël, mécanicien poids lourds

Meyer Catherine, secrétaire

Perrinjaquet Laure, assistante sociale Serrano Isabelle, dentiste-orthodontiste

Vaucher Bernard, chargé de promotion et de

communication

Vieille Jérôme, cantonnier

Vurlod Pascal, préposé au contrôle des habitants

Engagements apprenti-e-s

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Employées de commerce : Caceres Amélie

Gosparini Cinzia

Assistant-e-s

socio-éducatif-ive-s: D'Aprile Paiva Salvatore Junior

Wyder Léa

Forestier-bûcheron : Cassi Thomas Mécatronicien voie véhicules utilitaires : Balanche Armand

Engagements stagiaires

Structures parascolaires: Borges Dos Santos Diana, du 10.08.2015 au 09.07.2016

> Brunner César, du 10.08.2015 au 09.07.2016 Fleuti Magali, du 10.08.2015 au 09.07.2016 Parlier Loïc, du 26.10.2015 au 15.07.2016 Steiner Fabien, du 01.02.2015 au 31.07.2015

Structure préscolaire : Urbanisme:

Maturité professionnelle commerciale

Aucun contrat signé en août 2015

Engagements

Les personnes suivantes ont été engagées:

Bibliothèque des Jeunes: Droz Romain, magasinier en bibliothèque Bibliothèque de la Ville : Jacot-Berthoud Nathalie, aide-bibliothécaire

Cercle scolaire: Favre Sandy, secrétaire

Centre d'orthophonie: Cario Marie-Caroline, orthophoniste

CLAAP: Calame Karine, animatrice

Fornerod Sébastien, animateur

Lebet Anne, animatrice

COSC: Valceschini Samira, observatrice en horlogerie

Frey Jordan, mécanicien poids lourds Garage:

Lobello-Cerullo Patrizia, collaboratrice socio-Guichet social régional :

administrative

Valente Carina, assistante sociale non-diplômée Favre-Liefeld Doreen, réceptionniste-surveillante Musée d'horlogerie: Musée des beaux-arts : Hillion Charlotte, collaboratrice scientifique Pool de conciergerie: Girardot Michèle, concierge (clinique dentaire) Miche Roland, aide-concierge (Collège des Girardet)

Batista Alessia, assistante sociale non-diplômée Bähler Séverine, collaboratrice administrative

Schaffter Pascal, coordinateur de sécurité

Structure préscolaire : Bettex Soline, éducatrice Aineto Gilles, employé STEP STEP:

Huguenin Cédric, chef d'exploitation

Engagements de durée déterminée

Ressources humaines: Sécurité publique :

Centre d'accueil des Calame : Fontaine Cindy, gérante du 01.06.2015 au 31.05.2017 Centre d'orthophonie :

Lopes Carla, orthophoniste du 22.04.2014

01.04.2015

Mathez Muriel, orthophoniste du 19.10.2015

03.01.2016

Chancellerie: Suarez Alexandra, secrétaire du 06.08.2012 jusqu'au

31.03.2016

Finances: Gosparini Matteo, collaborateur administratif

19.10.2015 au 30.04.2016

Guichet social régional : Bohnet Papidze Mireille, assistante sociale du

01.10.2015 au 30.09.2016

De Iaco Klara, assistante sociale du 17.08.2015 au

18.03.2016

Di Marzo Nicolas, assistant social du 01.01.2015 au

23.04.2015

Guillaume-Gentil Hugo, assistant social du 04.11.2015

au 03.04.2016

Schiess Alexandra, collaboratrice scientifique Musée d'horlogerie: du

01.06.2014 au 31.05.2016

Pool de conciergerie : Gotti Lorenzo, aide-concierge du 06.04.2015

07.02.2016

Oro Joaquim, concierge du 10.05.2014 au 09.05.2016 Station d'épuration (STEP) : Aineto Gilles, employé à la STEP du 17.11.2014 au

30.09.2015

Structures parascolaires: Monnet Elodie, éducatrice du 04.11.2015 au 31.01.2016

Nigito Jessica, éducatrice du 01.09.2015 au 25.10.2015

Structure préscolaire : Nigito Jessica, éducatrice du 26.10.2015 au 31.01.2016

Perret Sarah, éducatrice du 31.08.2015 au 30.11.2016

Rollier Janique, secrétaire du 16.06.2014 au 31.05.2016 Urbanisme: Voirie:

Gosparini Matteo, collaborateur administratif du

01.12.2014 au 09.10.2015

Zwahlen Christian, cantonnier polyvalent du 20.05.2015

au 30.11.2015

<u>Départs</u>

Les employé-e-s suivant-e-s ont quitté leur fonction :

Centre d'accueil des Calame : Devins Nathalie, gérante

Pool de conciergerie : Crapio Marina, concierge clinique dentaire Ressources humaines: Perrinjaquet Laure, assistante sociale

Structure parascolaire: Mercier Maeva, éducatrice

Structure préscolaire : Dos Santos Pinho Sonia, éducatrice Grenouillet Christine, responsable

L'apprenti suivant a quitté sa formation :

Mécanicien assistant de maintenance : Hamel Arnaud

Fin d'apprentissage

Nous félicitons les apprentis suivants pour la réussite de leur CFC :

Employé de commerce : Pasquini Evan Forestier-bûcheron: Perrelet Ulysse

Fin de stage maturité professionnelle commerciale

Instruction publique: Gatti Arlena

Fin de stage

Service forestier: Vermot Justin

D'Aprile Paiva Salvatore Junior Structure parascolaire:

Wyder Léa

Structure préscolaire : Conte Jodie

Retraites (yc retraites anticipées)

Bibliothèque de la Ville : Tissot Pierre-Yves, bibliothécaire responsable

Cercle scolaire: Grüring Béatrice, administratrice

Sécurité publique : Erard Jean-Louis, coordinateur de sécurité publique Station d'épuration : Peiry Robert, responsable de la STEP et Actiflo

Promotions

Bibliothèque de la Ville : Barth-Hurtlin Lucie, bibliothécaire responsable

Bestazzoni Fabio, bibliothécaire

Station d'épuration : Darbellay Eric, sous-chef d'exploitation Structure parascolaire : Rodrigues Queirós Peireira Liliana, éducatrice

Mutations

Station d'épuration → Voirie : Ballester François, cantonnier Structure préscolaire → parascolaire : Santschi Amanda, éducatrice

Formation

La Ville du Locle compte, au 31 décembre 2015, 19 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

- 1 apprenti « mécatronicien, assistant de maintenance s/véhicules utilitaires »
- 2 apprentis « forestier-bûcheron »
- 6 apprenties « employé de commerce »
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie exploitation »
- 2 apprentis « agent d'exploitation, voie domestique »
- 1 apprentie « assistant dentaire »
- 6 apprenti-e-s « assistant socio-éducatif »

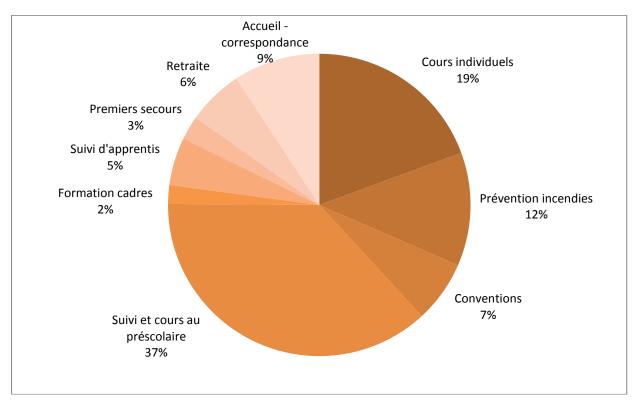
L'Administration a également pu proposer :

- > 1 place de stage au Musée des beaux-arts durant 10 mois (à temps partiel), pour une étudiante qui effectue son master en études muséales à l'Université de Neuchâtel;
- 4 places de stage dans les structures extra-familiales pour des étudiant-e-s de l'Ecole Pierre
 Coullery, ces dernier-ère-s sont accueilli-e-s pour des périodes de 3 à 4 mois;
- 1 place de stage au Musée d'horlogerie dans le secteur « restauration horlogère » pour un étudiant de l'Ecole technique durant 4 mois ;
- 1 place de stage de préapprentissage pour une étudiante de l'ESTER en formation d'employée de commerce pendant 6 mois à temps partiel. Ce stage a débouché sur un engagement d'apprentie en août 2015.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2015 s'est élevé à Fr. 66'075.60. La répartition des coûts est présentée ci-après :



Commentaires à propos des diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines en 2015 :

- Le cours de « prévention incendies » a trouvé un bon écho auprès des employé-e-s. Il a par ailleurs été apprécié.
- > Deux journées de formation spécifique ont été proposées au personnel de la structure préscolaire.
- Les employé-e-s qui s'occupent d'apprenti-e-s mais, qui n'ont pas la possibilité de suivre le cours officiel d'une semaine, ont eu l'opportunité de suivre une journée d'enseignements sur « l'encadrement et le suivi d'un-e apprenti-e ». Le taux de participation élevé des employé-e-s a permis d'organiser 2 sessions.
- Certain-e-s employé-e-s administratif-ve-s ont pu suivre l'une et/ou l'autre des formations demandées par le Conseil Communal : « La communication écrite », « Gérer l'accueil au guichet et/ou au téléphone ». Ces cours ont été appréciés et utiles selon les participants.
- La formation de préparation à la vie post-professionnelle a, à nouveau, été proposée et 8 collaborateurs ont pu en bénéficier.
- Les conventions établies ont permis d'accéder à des formations dans différents domaines : muséologie et certificat en gestion publique.

Quelques thèmes abordés lors de formations individuelles :

- > Cours de connaissances de l'administration
- Outils et méthodes de travail
- Développement personnel
- Cours de communication et collaboration en milieu professionnel
- Congrès des ressources humaines
- Informatique
- Formation des apprentis

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple, du cours donné au personnel du service de la sécurité publique sur les tactiques d'intervention, ou encore, aux assistantes scolaires pour les problématiques liées à l'enfant ou à l'adolescent.

Activités internes proposées au personnel :

- Match interne de hockey sur glace
- > Balade en raquettes
- Baptême de plongée
- Balade sur le sentier nature revisité
- Visite guidée de l'exposition «Pourquoi je t'aime ? » au Musée d'horlogerie du Locle
- Cours de cuisine « Repas de Noël à l'italienne »

Sécurité

Prévention santé et sécurité :

Soutien aux activités sportives :

- Nombre d'abonnements au fitness "Physic club" : 42, Fr. 16'599.--
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers: 21, Fr. 5'112.50
- Participation aux courses-événements sportifs : 2 personnes, Fr. 208.--
- Total pour les différentes participations : Fr. 21'919.50

Campagne : « Visibilité » et « Sécurité à vélo » :

- Affiches visibles sur le thème ;
- Distribution d'autocollants réfléchissants ;
- Distribution de catadioptres.

Public cible: l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

Campagne : « Sécurité des apprenti-e-s » :

Affiche visible sur le thème.

Public cible: services formateurs

Campagne : « Changement des symboles de danger sur les produits chimiques » :

- Affiche visible sur le thème dans tous les services ;
- Distribution de gants de protection aux membres du personnel qui travaillent avec des produits chimiques.

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s pour l'information générale et les collaborateurs-tries travaillant avec des produits chimiques pour la prévention.

Campagne : « Chutes » et « Prévention sports d'hiver » :

- Affiche visible sur le thème :
- Distribution d'un dépliant relatif aux chutes avec un concours organisé par le Bureau de prévention des accidents (BPA);
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports".

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS

L'année 2015 a vu de nombreux événements se dérouler, notamment 2 expositions temporaires. Il s'agissait premièrement de : « Pourquoi je t'aime, les 5 Temps de l'industrie horlogère » (3 mai au 31 octobre) organisée en partenariat avec la HE-Arc, puis de l'exposition des pièces du 4^e Concours international de Chronométrie (9 décembre 2015 - 31 janvier 2016).

La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie. De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du Comité du musée, bénévoles, du Chef du Dicastère de la Culture, M. Miguel Perez, et de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements en 2015.

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2015 se chiffre à 8'896 visiteurs.

	2012	2013	2014	2015
Entrées payantes individuelles	6′112	4′734	4'234	3′334
Entrées payantes groupes	2′128	2′489	1′277	1′152
Entrées gratuites	3'844	2'947	3′564	4'410
Total	12'084	10'170	9'075	8'896

Personnel du musée

Des changements ont eu lieu dans la composition du personnel du Musée durant l'année. Cette année 2015 a été marquée par l'engagement de différentes personnes au MHL.

Mmes Doreen Favre-Liefeld a été engagée en qualité de réceptionniste en plus de ses fonctions de guide et surveillante ; Alexandra Schiess-Bosshart comme collaboratrice scientifique (mandat prolongé d'une année).

Enfin, Mmes Beth Hartmann et Nathalie Fasel ont été engagées comme guides-surveillantes.

Personnel fixe

Conservateur Morghan Mootoosamy, 100% Horloger-restaurateur Gérard Vouga, 100%

Collaborateur scientifique Alexandra Schiess, 60% Contrat d'une année dès

le 1^{er} juin 2015
Concierge-surveillant Fabrice Crelier, 100%

Concierge adjoint-surveillant
Archivage/Inventaire
Accueil/Caisse
Accueil/Caisse
Accueil/Caisse
Anna Chiara Sais, 40%

Accueil - Guide -Surveillance - Réception Dora Huguenin, 44.6%

Personnel à taux variable

Guide – Surveillance Phoebe Forsey
Guide – Surveillance Beth Hartmann
Guide – Surveillance Anna Chiara Sais
Guide – Surveillance Doreen Favre-Liefeld
Guide – Surveillance Nathalie Fasel

Stagiaires

Le Musée d'horlogerie, centre de formation intégré aux services communaux, a accueilli une employée de commerce, en formation à la Ville du Locle. Il s'agit de Mme Gloria Hecly, apprentie de 2^e année.

Comité et bureau

Le Comité

Le Comité est un important lieu d'échange d'informations, de prises de décisions, de suivi des activités du Musée et de lien avec le Conseil Communal par l'intermédiaire de son délégué, M. Miguel Perez. Le Comité a traité de questions relatives au budget, à la gestion du Musée et aux futures activités et expositions envisagées. Par son bureau et son président, il soutient le conservateur dans ses activités. Le comité a siégé 8 fois en 2015. Les séances ont eu lieu en principe le premier lundi de chaque mois. Au cours de l'année 2015, il n'y a pas eu de changement au sein du Comité du Musée.

Fonction	Nom		
Président	Aubert François		
Vice-président	Marc-Edouard Inaebnit		
Caissier	Berger Ernest		
Secrétaire	Progin Evelyne		
Cons. juridique	Jacot Oesch Anne-Marie		
Président des Amis	Aellen Jean-Bernard		
Publicité	Duvanel Jean-Pierre		
Membre	Forsey Stephen		
Membre	Landwerlin Pascal		
Membre	Clerc Nicolas		
Membre	Simonis Jerry		
Membre	Schwarz Hans		
Membre	Goetz François		
Membre	Droguett Marcelo		
Membre	Triponez Gérard		
Conservateur	Mootoosamy Morghan		
Représentant du Conseil communal	Perez Miguel		
Repr. MIH	Simonin Antoine		
Repr. Personnel	Huguenin Dora		
Informatique	Uccelli Danilo (invité par le Comité)		

Le Bureau

Le bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, du président de l'Association des Amis du Musée, du caissier, de la responsable du personnel du Musée et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par le caissier Ernest Berger. Le 25 janvier 2016, ce dernier a présenté les comptes 2015. Le bénéfice se monte à Fr. 1'319.36.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2015 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant lors de sa séance du 1 février 2015.

Sortie du Comité et du personnel

Elle a eu lieu le 26 octobre 2015 avec la visite de 2 musées horlogers dans les Franches-Montagnes : l'Espace Paysan Horloger, au Boéchet et le Musée de la Boîte de montre, au Noirmont. Un souper au

Restaurant l'Hôtel du Soleil au Noirmont a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

Sécurité

En 2015, des contrôles, des mises à jour et surtout un renforcement global des systèmes et de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle, les caméras de surveillance et zones de détection, ont été effectués après le cambriolage d'une des salles d'exposition en juillet.

Expositions - Présentations temporaires - Recherches scientifiques

POURQUOI JE T'AIME? OU LES 5 TEMPS DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

6 mai - 31 octobre 2015

Cette exposition temporaire décryptait les 5 facteurs clés de succès liés à l'industrie horlogère : la main, la manufacture, les codes, le service et le Swiss Made.

Au travers des collections du musée, des formations dispensées et activités de recherche de la Haute Ecole Arc Ingénierie à Neuchâtel, s'articulait un parcours en 5 temps interdépendants. L'exposition établissait, in fine, quelques hypothèses prospectives, de manière à appréhender les grands enjeux de l'industrie horlogère de demain.

La main. L'intelligence de la main, la capture et la transmission de son savoir.

La main détient la part d'intelligence qui manque à la machine. Elle parachève et signe. Elle fait de chaque montre une œuvre unique. Elle est un don de soi fait à la matière.

La manufacture. Dominer la technologie. Nouveaux matériaux et nouveaux procédés de fabrication. Est une manufacture, l'entreprise horlogère qui à la fois conçoit la montre et en maîtrise la fabrication. Chaque marque construit une philosophie de l'exclusivité et du prestige, dans laquelle peuvent entrer l'histoire, la science, l'art, des lieux, des personnages...

Les codes. Les forces des codes, design, compétences et savoir-faire. Ils condensent les signes de reconnaissance de la marque. Ils délimitent une plateforme qui accueille les notions de créativité, de savoir-faire et d'image propres à la marque. Code et marque sont indissociables.

Le service. Nouveaux services à la clientèle et nouvelles formes de SAV. LE SERVICE ou SAV, Service Après-Vente, c'est ce qui vient en premier à l'esprit, avec les notions de suivi, d'entretien... Mais le A est aussi celui d'«Avant » la vente : ce moment où émerge une représentation de la personne, de son univers et de ses désirs.

Le Swiss Made. Pour revendiquer le Swiss Made, la montre doit être de fabrication suisse pour au moins 50% de sa valeur, la montre et son mouvement doivent être assemblés et contrôlés en Suisse. La haute qualité des formations assure la pérennité de ces atouts.

Valorisation, contrôle des pièces de l'inventaire des Collections du MHL.

Le conservateur, le restaurateur, l'archiviste-documentaliste et la collaboratrice scientifique contrôlent toujours les objets, complètent les fiches d'inventaire et réévaluent la valeur d'une partie des pièces de la collection présentée dans les expositions permanentes.

Ce travail de très longue haleine, environ 4000 pièces liées à la mesure du temps mécaniques ou non (hors bibliothèque, biens mobiliers, sculptures et peintures) se poursuivra dans l'année à venir. Ceci est encouragé par la nouvelle politique de la Ville du Locle de mettre à jour la valeur de ses biens et de répondre aux nouvelles normes fixées par les assurances. De plus, des mesures spéciales de sécurisation des pièces présentées dans les salles du musée ont été prises.

A ce point, nous insistons sur le fait que le manque de place de stockage dans les locaux réservé à cet usage nous empêche de recevoir d'importants dons. Le Musée, en effet, a dû renoncer à certaines donations de pendules et horloges de tour. Ces dons auraient pu compléter justement les ensembles déjà présents dans les collections du Château des Monts.

Une réflexion sérieuse doit être menée à ce sujet. Nous pourrions envisager de résoudre ce problème avec les 2 autres musées loclois, les Moulins Souterrains et le Musée des beaux-arts qui connaissent le même problème.

Par ailleurs, nous constatons de plus en plus une dégradation du sous-sol du bâtiment. Des infiltrations d'eau dans la salle d'exposition temporaire comme dans les stocks compromettent la présentation des pièces prêtées par des tiers comme celles appartenant aux collections du musée. Ce problème doit être pris au sérieux afin garantir la bonne conservation et présentation de ces objets appartenant à notre patrimoine.

Automates & Merveilles: une exposition en 2012, une Association toujours active.

Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se sont associés en 2012 pour proposer une exposition autour de trois figures marquantes de l'horlogerie au 18^e siècle : Pierre Jaquet-Droz, son fils Henri-Louis et leur collaborateur Jean-Frédéric Leschot.

L'exposition *Automates & merveilles* comprenait trois parties, chacun des musées développant un aspect particulier du monde des Jaquet-Droz en lien avec ses collections. Pour parvenir à cette réalisation, les trois partenaires se sont très rapidement rendu compte qu'ils devaient se fédérer en une association qui symbolise ce lien.

Cette association a pris le nom de l'exposition « Automates et merveilles » et se veut pérenne pour pouvoir continuer de soutenir toutes les actions liées au patrimoine horloger du canton.

Depuis 2014, L'Association Automates et Merveilles, a lancé un nouveau projet réunissant les trois musées horlogers des trois villes du canton, le MAHN, le MIH et le MHL. Ce projet a pour objectif la restauration de trois pièces prestigieuses appartenant au patrimoine neuchâtelois.

Pour le Musée d'horlogerie de la Ville du Locle, il s'agit de la pendule Jaquet-Droz « Retour d'Egypte » exposée dans la niche de gauche au fond de la salle à manger.

L'édition 2015 du 4^e Concours International de Chronométrie

La mise en place de la 4^e édition du Concours international de chronométrie a fait l'objet en 2014 d'un intense travail de réflexion sur la nouvelle mouture du règlement 2015, de coordination entre les instances du concours, des partenaires scientifiques et financiers, des participants, comme de la promotion et nouvelle portée médiatique à donner de la part des personnes qui intègrent le comité d'organisation.

Le Concours International de Chronométrie est un événement exceptionnel qui apporte aux participants un surcroît de visibilité. Il leur permet de démontrer leurs savoir-faire les plus en pointe, de conforter leurs choix techniques, d'améliorer la précision et la fiabilité de leurs produits, et encore, de tester des perfectionnements et des solutions innovantes.

Nous rappelons que le Concours est placé sous la haute surveillance du Musée d'horlogerie du Locle - Château des Monts. Son Comité d'honneur est présidé par M. Claude Nicollier. Le concours est actuellement présidé par M. Philippe Fischer, natif du Locle, directeur de la FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique).

Déroulement du Concours

Au lendemain du délai d'inscription fixé au 31 janvier 2015, 46 pièces étaient inscrites, un record! Pourtant, lors de la cérémonie des nominés du 26 juin, seules 28 montres ayant réussi la première série de tests, restaient en lice pour l'obtention d'une des distinctions prévues par le Concours. Les autres pièces étaient déposées anonymement pour 3 d'entre elles, non nominées ou pas déposées du tout.

18 jeunes horlogers et 7 entreprises étaient en compétition. Pour ces dernières, leur participation constitue à elle seule déjà une courageuse marque d'excellence, elle démontre l'adhésion de ces entreprises aux valeurs véhiculées par le Concours: qualité, précision et fiabilité. Il s'agit de Chopard à Genève, Dodane à Chatillon le Duc en France, Kerbedanz à Neuchâtel, Péquignet à Morteau, Les Ateliers Louis Moinet à Saint-Blaise, Sellita Watch à La Chaux-de-Fonds et Tissot au Locle.

Les montres inscrites au Concours subissent quatre mois d'épreuves. Elles sont soumises trois fois aux tests de certification chronométrique, définis par la norme internationale ISO3159. Entre ces mesures, elles subissent des agressions sévères d'exposition aux champs magnétiques et de chocs. Les épreuves sont conduites en collaboration avec le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), l'Observatoire de Besançon et la Haute Ecole Arc Ingénierie (HE-Arc). Ces institutions accréditées délivrent des résultats issus de procédures scientifiquement maîtrisées et contrôlées. Ce sont finalement des tableaux de chiffres anonymes, correspondant à des écarts de marche en seconde, que reçoivent les organisateurs. Ces valeurs ne laissent place à aucune subjectivité, impossible de tricher. Elles sont introduites dans une formule propre au Concours qui permet de calculer le nombre de points obtenus. Une montre parfaite obtiendrait 1000 points. Le jury, présidé par le Professeur Jean-Marc Triscone, vice-recteur de l'Université de Genève, s'assure de la validité des calculs.

Résultats de l'édition 2015

Les résultats du Concours international de chronométrie ont été proclamés le 22 octobre 2015 à l'Espace Horloger de la Vallée de Joux. Les entreprises horlogères, dont les pièces déposées ont passé la rampe de la première épreuve des nominations, se sont vues remettre un certificat de nominé. Les jeunes horlogers inscrits ont reçu un certificat de participant, en reconnaissance de leurs efforts pour présenter une pièce prête à affronter les exigences élevées du Concours. Quatre distinctions sont prévues: Tourbillon, Classique, Chronographe et Jeune Horloger.

Les Ateliers Louis Moinet et Tissot sont les grands vainqueurs du Concours international de chronométrie 2015

On l'a souvent répété, les épreuves du Concours sont d'un niveau d'exigence extrêmement élevé. Cela se vérifie une fois de plus: sur les 28 montres en compétition, seules 6 ont réussi l'ensemble des épreuves et sont classées. Le Concours ne dévoile les noms que des 3 premiers de chaque catégorie: Tourbillon: Les Ateliers Louis Moinet, à Saint-Blaise, remportent le premier prix avec leur calibre 8009. Ils obtiennent 682 points. Il n'y a pas de 2^e ni de 3^e prix.

Chronographe: Tissot SA, au Locle, remporte le premier prix de cette nouvelle catégorie avec son calibre CO1.211. Il obtient 572 points. Il n'y a pas de 2^e ni de 3^e prix.

Classique: Pour la 3^e année consécutive, Tissot SA, au Locle, remporte le premier prix, mais également les 2^e et 3^e prix de la catégorie. Son calibre A86.501 obtient l'excellente note de 908 points, tandis que les calibres C07.621 et C07.111 obtiennent respectivement 798 et 754 points.

Jeunes horlogers: Aucun prix ne peut être décerné dans cette catégorie puisqu'aucune montre n'a réussi les épreuves.

A relever que les trois montres déposées anonymement ont toutes réussi les épreuves et auraient pu venir titiller le haut du classement puisqu'on y trouve une pièce ayant obtenu 931 points, record absolu de toutes les éditions du Concours.

Accueil des publics et animations

Evénements organisés dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »

Dimanche 8 février 2015 à 17h00 : Contes de la St-Valentin au Château, événement organisé avec les Conteurs de la Louvrée dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin ».

Du 30 janvier au 16 février 2015, les soirs : Eclairage en rose de la façade du Musée.

Accueil et départ de la Marche du 1er mars

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. La Ville du Locle et le Château des Monts ont offert aux participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

Nuit européenne des Musées et Journée internationale des Musées

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées* le 16 mai 2015 de 19h à minuit comme à la *Journée internationale des Musées* le 17 mai toute la journée, en offrant l'entrée gratuite.

Entre pièces de collection : automates, montres, pendules, horloges et autres merveilles, et une exposition temporaire avant-gardiste, « *Pourquoi je t'aime ? ou les 5 temps de l'industrie horlogère* », le public a été amené à percer les secrets de la réussite de l'industrie horlogère suisse.

En outre, un concours, « *Dessine-moi ta montre* », invitait les petits et les grands enfants à dessiner la montre dont ils rêvent. Les montres les plus inventives ont été récompensées à la suite du weekend. Un quiz de l'exposition temporaire ainsi qu'un atelier de confection de règle à engrenages non circulaires leur étaient également proposés. Un bar à sirop et à vin chaud attendait les visiteurs durant ce week-end.

Cet événement a attiré de nombreuses personnes grâce à cette programmation originale qui fut fortement appréciée par un public venu nombreux.

Cycles de conférences

Le Musée d'horlogerie du Locle et la HE-Arc ont eut le plaisir d'organiser et d'inviter le public à son cycle de conférences 2015 en lien avec les thèmes développés dans l'exposition temporaire « *Pourquoi je t'aime ? Ou les 5 temps de l'industrie horlogère* ».

Les conférences ont eu lieu les jeudis à 18h30 dans une tente aménagée dans le parc du Château des Monts aux dates suivantes :

21 mai Caractérisation acoustique par effet Doppler - Jean-Daniel Luthi

La vibrométrie laser est une technique de mesure sans contact complémentaire aux moyens de mesures de vibrations habituels. L'utilisation d'un vibromètre est envisageable pour dimensionner et caractériser le comportement acoustique d'un timbre de montre à répétition minute. Ainsi, les principales caractéristiques du son, perçues au travers du vibromètre, sont extraites du signal vibratoire et permettent de caractériser le son issu de la frappe du marteau sur le timbre et de porter un premier jugement relatif à la beauté du son.

28 mai J'aime... J'aime pas... Pourquoi? Rôle des conventions esthétiques - Nicolas Babey

D'où viennent nos goûts esthétiques ? Comment expliquer l'émotion qui nous traverse à la vue d'un bel objet ? Comment fabriquer de la beauté ? Il n'y a pas d'essence de la beauté ou de la laideur ; mais des constructions historiques que l'on appellera «conventions». Celles-ci regroupent des formes, matières, couleurs et critères particuliers permettant de distinguer le beau et le laid. Ils orientent nos goûts que l'on pense parfois un peu trop «personnels». Ils représentent la matière première des designers que l'horlogerie mandate pour inventer les montres de demain. Cette conférence décrira 11 conventions esthétiques, et dévoilera un coin du voile recouvrant les mystères de la création esthétique et les origines de nos goûts.

4 juin La conservation des polymères en horlogerie - Sylvie Ramel-Rouzet & Pierre-Yves Châtelain

Pour le grand public, montre et plastique sont deux mots qui riment avec Swatch. Mais les polymères ont fait leur entrée dans le monde de l'horlogerie bien avant la création de cette montre emblématique. D'abord cachés à l'intérieur des horloges électriques il y a plus de cent ans, ces matériaux prétendent par la suite remplacer presque tous les composants de la montre mécanique. Les matériaux plastiques présents dans les collections horlogères couvrent l'ensemble des familles de thermoplastiques, thermodurcissables ou élastomères. En vieillissant, les signes du temps et les symptômes de dégradations diffèrent selon ces familles et l'histoire de ces biens horlogers. La fonction des éléments en plastique est mise en relation avec leurs principales compositions connues et leur comportement dans le temps. La conservation-restauration de ces matériaux artificiels

ou de synthèse requiert une démarche critique afin de définir les interventions possibles et permettre

le développement de techniques de restauration adaptées.

11 juin Capitaliser les savoirs dans le monde de l'horlogerie - Carole Baudin et Philippe Geslin

La préservation de nombreux savoir-faire qui fondent les métiers est devenue un enjeu économique et social. Pourtant, l'état de l'art nous a montré qu'il n'existe pas à ce jour d'instruments permettant aux entreprises et aux individus de valoriser de manière pertinente et adaptée leurs savoir-faire. Car ces tours de main ces coups d'œil, toutes ces partitions silencieuses qui fondent l'âme, l'ADN des entreprises, ne se laissent pas formaliser facilement.

CapSav tente de répondre à cette préoccupation émergente à travers une démarche méthodologique originale, au croisement des sciences sociales et humaines, fondée sur la description et l'analyse de l'activité au travail.

L'objectif est de fournir aux entreprises, les moyens de formaliser certains savoir-faire essentiels et de les rendre accessibles pour l'avenir sous la forme d'une banque de données consultables à tout moment par les personnes compétentes.

18 juin Le musée d'entreprise horlogère : conservation du patrimoine ou instrument de marketing ? - François Courvoisier

Dès les années 1980, plusieurs marques horlogères ont ouvert une galerie patrimoniale ou un musée, de Genève à Schaffhouse. Certains de ces musées remplissent les quatre missions de l'ICOM (Conseil international des musées) : conservation, recherche, formation, divertissement ; d'autres ne les remplissent que partiellement et ne sont donc pas de véritables musées. L'ouverture au public est plus ou moins large : certains espaces muséaux sont des collections privées à accès restreint. Dès lors, quelles motivations poussent les marques à ouvrir de tels espaces : pour conserver et valoriser leur patrimoine, ou pour en faire un véritable instrument de marketing ? Cette conférence donnera la réponse à la question, en s'appuyant sur l'étude d'une douzaine de musées horlogers.

27 août La manufacture... entre tradition et innovation - Philippe Liscia et Gilles Greub

L'industrie horlogère suisse est confrontée à plusieurs paradoxes. Elle est ancrée sur des bases séculaires où l'esthétique est tout aussi importante que la fonction, où les procédés de fabrication ancestraux côtoient la haute technologie, où l'artisanat doit s'adapter aux grands volumes de production, où le plus compliqué des gardes temps doit pouvoir être fiable au quotidien.

Les manufactures ont su franchir le pas au niveau de la conception en abandonnant la planche à dessin au profit de logiciels de conception et de simulation, au niveau de la fabrication en utilisant des matériaux et des technologies innovantes, mais qu'en est-il des opérations de terminaison, d'assemblage et de contrôle ?

Alors qu'aujourd'hui les opératrices et les opérateurs effectuent les mêmes travaux qu'hier, des tâches répétitives et parfois pénibles, de nouvelles méthodes de production impliquant une collaboration entre l'homme et la machine sont en développement pour améliorer les conditions de travail, augmenter la productivité et réduire la non-qualité.

3 septembre FabLabs, projets collaboratifs, open innovation et horlogerie : incompatibilité ? - Jérôme Mizeret et Gaëtan Bussy

Issus du mouvement des « makers » et de la philosophie du « do it yourself », les fablabs prennent une place de plus en plus importante en Suisse et dans le monde. Au centre d'une démarche menant à repenser le produit (depuis son développement jusqu'à sa diffusion), ils questionnent les processus d'innovation et de fabrication, les bousculent et les transforment.

Soucieux de s'intégrer au mieux dans le contexte local dans lequel ils sont implantés, les fablabs jettent des ponts entre différents secteurs : académique, industrielle et privé. Le FabLab de Neuchâtel, implanté au sein de la Haute École Arc est au cœur d'un réseau riche et complexe mêlant la formation, la recherche et l'industrie. En pleine évolution, il s'interroge sur son rôle – parfois perturbateur – à jouer au sein d'un tel bassin.

Qu'en est-il de l'industrie horlogère ? Est-elle aux antipodes d'une démarche soutenue par les FabLabs ? Est-elle prête à jeter des ponts entre ces deux mondes qui paraissent opposés ?

10 septembre Partenariats académino-industriels, et si on innovait ? - Philippe Grize

L'efficacité des collaborations entre l'industrie et le monde académique est conditionnée par la compréhension mutuelle des parties prenantes et par une vision à long terme. Se connaître, se comprendre et se rejoindre sont des conditions essentielles pour garantir un transfert technologique réussi, dans un cadre qui règle les questions de confidentialité, de propriété intellectuelle et de financement.

La HE-Arc Ingénierie vous propose un nouveau modèle de collaboration qui met les besoins des entreprises au centre des débats, qui provoque l'émergence de nouvelles idées, qui garantit la veille technologique, qui permet l'accès à des équipements de pointe, et qui favorise l'employabilité de tous grâce à la formation continue.

Vos besoins sont au cœur de nos missions, innovons ensemble!

24 septembre Traitements de surface innovants pour l'horlogerie - Raymond Constantin

Selon Wolfgang Pauli, si Dieu a créé les volumes, le diable aurait créé les surfaces! Une surface doit satisfaire des propriétés données, c'est pour cette raison qu'il est souvent nécessaire de pratiquer des «traitements» afin d'apporter à la surface une fonctionnalité bien déterminée, telles que dureté, résistance à l'usure, résistance à la corrosion, etc. Les applications traitées ici concernent avant tout le domaine horloger qui, depuis plusieurs années, s'intéresse toujours plus aux matériaux nouveaux et aux traitements de surface permettant de satisfaire des exigences toujours plus élevées.

Cet exposé abordera différents projets développés à la HE-ARC dans le domaine de l'horlogerie : surfaces fonctionnelles améliorées par des revêtements autolubrifiants, traitements décoratifs divers, technologies PVD nouvelles, revêtements électrochimiques émergents, etc. Les exigences dans ce domaine n'ont jamais cessé d'évoluer au rythme du développement des nouvelles technologies permettant d'apporter des solutions innovantes à de nombreux problèmes industriels.

1 octobre Les microtechnologies, un héritage horloger - Mario Dellea

En 1959 Jean Hoerni, un physicien genevois inventait en Californie une technologie qui ouvrait la voie à la miniaturisation électronique (les circuits intégrés).

Des horlogers suisses ont rapidement compris que cette nouvelle technologie, ensuite appelée microélectronique, pouvait améliorer sensiblement la précision et l'autonomie des montres bracelet puisqu'elle permettait d'envisager de mettre une horloge à quartz dans une montre.

En 1967, le Centre Electronique Horloger (CEH) présenta un premier prototype à l'Observatoire de Neuchâtel, qui battit tous les records de précision établis jusqu'alors. La première montre à quartz, la beta 21, était née.

L'innovation n'a cessé de progresser et de se diversifier, ajoutant à la microélectronique les microtechnologies, une avancée majeure dans la miniaturisation des mécanismes. Le savoir-faire développé à Neuchâtel est focalisé sur un point fort : une très basse consommation. A l'heure des objets autonomes interconnectés, ce savoir-faire doit être considéré comme un précieux patrimoine. La présentation passe en revue cette histoire, tout en s'arrêtant sur des aspects techniques de quelques pièces d'anthologie comme la montre Accutron de Bulova, et aboutit à un panorama des activités de recherche et industrielles de notre région dans le domaine des microtechnologies.

8 octobre Le marketing expérientiel et les nouveaux services liés au produit : opportunités pour l'horlogerie suisse - François Courvoisier et Kalust Zorik

Nul ne conteste le niveau de créativité et d'excellence technique de l'horlogerie suisse, qui a une fois de plus battu un record d'exportations en 2014. Cependant, dans un univers très compétitif et sujet à de nombreuses incertitudes économiques et politiques, il faut plus que jamais être attentif aux attentes et désirs de consommateurs de plus en plus informés et exigeants. Les outils du marketing expérientiel, pour attirer et fidéliser ces derniers, couplés à de nouveaux SAV (Services Avant-Vente comme Services Après-Vente) deviennent incontournables. Cette conférence abordera les nouvelles stratégies et tactiques de mise du consommateur au cœur de l'expérience horlogère.

15 octobre Smart & micro manufacturing en horlogerie : une nouvelle révolution industrielle ? - Didier Rizzotti et Valérie Briquez

Après l'intégration de l'électronique et de l'automatique dans les machines de production horlogère, l'informatique y fait son entrée. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent d'optimiser et de faciliter la fabrication : interconnexions des moyens de production, accès et contrôle à distance en tout temps des machines, smart-sensors intégrés, «process-mining», maintenance prédictive, outils d'aide à la décision... Et les machines ne sont pas en reste, elles intègrent de nouveaux procédés comme l'additive manufacturing, elles s'adaptent aux pièces qu'elles produisent, elles deviennent flexibles et se miniaturisent.

Et les machines se veulent conscientes de leurs impacts environnementaux et sociaux en intégrant des notions de performances non seulement techniques, mais énergétiques et ergonomiques, et leur interfaçage avec l'homme va en être bouleversé.

L'usine de demain sera petite et intelligente, une nouvelle révolution industrielle est en marche!

Promotion et publicité

Nous avons pu compter sur la collaboration de Monsieur Jean-Pierre Duvanel, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre Musée. Un groupe, réunissant des membres du Comité, Madame Dora Huguenin, Messieurs Jerry Simonis, Nicolas Clerc et Morghan Mootoosamy, s'est d'ailleurs constitué pour soutenir le travail de Monsieur Duvanel afin de promouvoir l'institution.

L'année 2015 a été riche en événements de sorte que tout notre programme a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le bureau promotionnel de la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la « Route de la Mesure du Temps ».

Les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées loclois afin de mettre en valeur ces institutions et leurs expositions en cours.

En dernier lieu, une couverture médiatique nationale et a été effectuée pour l'image du Musée d'horlogerie du Locle- Château des Monts. Cette campagne a très largement contribué à mettre en avant notre institution.

Relations

Collaboration Musée international d'horlogerie - MHL

Le partenariat mis au point entre les deux Musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1^{er} musée visité, a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2015.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Landwerlin, assiste aux séances de la commission du MIH.

La Route de la Mesure du Temps©

Il s'agit de la réunion des 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds, à savoir le Musée du Temps à Besançon, le Musée d'horlogerie au Château Pertusier à Morteau fusionné cette année au Musée de la montre à Villers-le-Lac, le Musée d'horlogerie du Locle et le Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds.

Les 5 Musées cités se sont engagés cette année à renouveler un partenariat technique, culturel et touristique. Cette alliance contribuera à enrichir l'offre culturelle et touristique de cet axe, en réponse aux attentes des publics actuels et potentiels, à partir du patrimoine horloger et de l'histoire régionale suisse et française. Il a pour but également de développer des synergies entre musées par la valorisation de leurs différences et de leurs complémentarités techniques, culturelles et touristes.

En outre, une des spécificités de ce partenariat est l'organisation de la fête de la St-Eloi, patron des orfèvres et des horlogers. Cette dernière sera accueillie tour à tour dans les différents institutions muséales citées et vise à réunir et fédérer la communauté horlogère.

Cette année, la célébration de la St Eloi a eu lieu le 26 novembre dernier au MIH. Cette manifestation a été l'occasion de se plonger dans l'histoire de l'Observatoire astronomique cantonal de Neuchâtel et de ses collections, dont le MIH est dépositaire.

Atelier de restauration

Dans l'atelier du Musée, Monsieur Gérard Vouga, restaurateur du Château des Monts, assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du Temple, du Conseil général à l'Hôtel de Ville, ainsi que de celles situées dans les différents bureaux communaux.

Par ailleurs, il a supervisé et encadré le stage de 13 semaines d'un élève technicien en complications et restauration du CIFOM, M. Arthur Perrelet, accueilli au MHL.

Finalement, le Musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leur professeur, Monsieur Pascal Landwerlin, et de M. Gérard Vouga.

Dons et Achats

Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

Dons et achats 2015

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2015, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

Dons

20110	
1 établi horloger miniature fabriqué par Pierre Heger, Le Locle (fabrication fin 20 ^e s.), comprenant : 1 tabouret, 1 mannequin horloger, 3 tournevis, 1 chiffre huit, 1 calibre, 2 limes, 1 pince, 1 micros, 2 brucelles, 1 équarrissoir, 1 fraise à ébiseler, 2 limes, 1 étau, 1 lampe à alcool et son revenoir, 2 lampes à pétrole, 1 boîte avec fournitures horlogères et divers cadrans émaillés	Josiane Reichenbach, Bevaix
1 pendulette de table mystérieuse « Ecole d'horlogerie du Locle », mouvement à calibre électromécanique ETA 2421N.	Antoine Simonin, Cernier
1 pendule neuchâteloise, vers 1750, anonyme, cabinet à motifs inhabituels	Geneviève et Pierre Chapuis, Neuchâtel
1 pendulette de table rouge à quartz, fin du 20 ^e s., en forme de pendule neuchâteloise, marque « Juvet-Quartier La Côte-au- Fées »	Elvina Coste, Le Locle
1 pendule neuchâteloise Louis XVI, vers 1790, anonyme, cabinet noir avec motifs floraux à la feuille d'or	Françoise Bardet, Ecublens ; Eliane Meystre, Colombier
1 pendule neuchâteloise Zenith, années 1960, cabinet noir à motifs floraux rouges/roses, mouvement Zenith 511-11, No 111678	Nicole Baumann, La Brévine

1 pendule neuchâteloise double face, vers 1850. Cette pendule était fixée entre le mur du café et de la salle à manger de l'hôtelrestaurant Von Bergen à La Sagne - 1 pendule en marbre noir de style Napoléon III, vers 1850-1870, mouvement de Paris, échappement Brocot apparent - 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
restaurant Von Bergen à La Sagne - 1 pendule en marbre noir de style Napoléon III, vers 1850- 1870, mouvement de Paris, échappement Brocot apparent - 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
- 1 pendule en marbre noir de style Napoléon III, vers 1850- 1870, mouvement de Paris, échappement Brocot apparent - 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle
1870, mouvement de Paris, échappement Brocot apparent - 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle
- 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Verend Fruil, Zurich Philippe Vaucher, Fleurier ; Jacqueline et Charles Schluep, Saint-Blaise Philippe Vaucher, Fleurier ; Jacqueline et Charles Schluep, Saint-Blaise Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
- 1 pendule du Toggenburg, années 1920, cabinet noir/doré - 1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Verend Fruil, Zurich Philippe Vaucher, Fleurier ; Jacqueline et Charles Schluep, Saint-Blaise Philippe Vaucher, Fleurier ; Jacqueline et Charles Schluep, Saint-Blaise Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
1 pendule neuchâteloise Le Castel, années 1960 1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
1 grande pendule neuchâteloise Louis XV, vers 1770, mouvement à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
à 3 corps de rouages (un barillet pour les heures, 1 pour la sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
sonnerie à râteau des heures, 1 pour la sonnerie à chaperon des 4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
4 quarts), sonnerie au passage, cabinet rose, contours à la feuille d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
d'or, motifs floraux - 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
 2 montres-bracelets dame GUB (Glashütter Uhrenbetriebe), Allemagne 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
Allemagne - 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
- 1 montre de poche soviétique pour le chemin de fer turc, Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg, Allemagne
Signée Serkisof sur le cadran (selon Pritchard, Serkisof Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg,
Constantinople serait une marque de Zenith) - 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg,
- 1 montre de poche de voyage, années 1920, étui repliable en cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle
cuir, production suisse - 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Klaus Haberlandt, Hambourg,
- 1 pendulette de table à quartz, marque Swiza modèle Naus Haberlandt, Hambourg,
- 1 pendulette de table a quartz, marque Swiza modele Allemagne
I Manhattan, annous 1000
Mannattan, annees 1980
- 1 montre Luxor, fin du 20 ^e siècle, dans un étui en cuir inspiré
des « montres de sac »
- 2 mini réveils de voyage Nepro, mouvement à remontage
manuel et réveil électronique à pile.
- 1 montre-bracelet GPS Casio (Japon), modèle ProTrek module
No 2240
Un ensemble de cadrans solaires, de livre techniques, de montres
bracelets et de pendulettes
et
un tableau, huile sur toile signée « Jeanneret, 1821 », Madalaine Hugueria La Lagle
représentant une femme âgée. Ce portrait conservé dans la Madeleine Huguenin, Le Locle
famille de M. Charles-Louis Huguenin, représente
vraisemblablement une aïeule de la famille Dubois, propriétaire
du Château des Monts.
<u>'</u>
Achats des Amis du musée
- 1 chronomètre de marine « Ecole d'horlogerie du Locle »,
années 1930-1940, construit par un élève et son professeur.
- 1 chronomètre de marine système à contact électrique Hipp à Achats des Amis 2015
Neuchâtel, signé William Dubois (Frédéric-William Dubois, 1811-
1869, était le petit-fils de Samuel Dubois qui fit construire le
Château des Monts)
Chaccaa aco i folia)
Dons livres/documentation
- Brochure « De causes à effet », écrite par Pierre Haefli pour
l'inauguration de la nouvelle fabrique de montres Zodiac au Locle
en septembre 1951, dans un coffret, No II sur 6 exemplaires de
luxe sur Japon véritable
- Livre d'or pour l'inauguration de la nouvelle fabrique de montres M. Nicolas Othenin-Girard ;
I Zodiac au Locle en sentembre 1951
Zodiac au Locle en septembre 1951, Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration M. Dominique Othenin-Girard Mme Ariane Othenin-Girard
- Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration, Mme Ariane Othenin-Girard
- Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration, - Menu du dîner offert lors de l'inauguration Mme Ariane Othenin-Girard Canton de Vaud.
 Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration, Menu du dîner offert lors de l'inauguration Brochure du 90ème anniversaire de Zodiac en 1972, écrite par
 Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration, Menu du dîner offert lors de l'inauguration Brochure du 90^{ème} anniversaire de Zodiac en 1972, écrite par CF. Landry
 Carton d'invitation à la cérémonie de l'inauguration, Menu du dîner offert lors de l'inauguration Brochure du 90ème anniversaire de Zodiac en 1972, écrite par

1 brochure « De causes à effet », écrite par Pierre Haefli pour l'inauguration de la nouvelle fabrique de montres Zodiac au Locle en septembre 1951 (exemplaire numéroté 1/100 sur papier Crève-Cœur du Marais)	Pierre-Yves Gabus, Montalchez
3 livres pour son 150 ^{ème} anniversaire :	Zenith – Département
Zenith - La Saga d'une manufacture horlogère étoilée	Patrimoine, Le Locle, Mme Cécile
par Joël Duval	Duval Aguillaume
1 livre <i>Montres Royales 1850-1910</i> par Patek Philippe	Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds par Nicole Bosshart
1 livre <i>Les Montres compliquées</i> par François Lecoultre (édition de tête No 7, en l'honneur des 30 ans d'activité des Editions Antoine Simonin)	Antoine Simonin, Cernier
4 photographies de membres de la famille Jürgensen (19 ^e s.)	Francisco Camacho, Pays-Bas
 - 1 livre « Edouard Marcel Sandoz - Porcelaines d'Haviland » par Jean-Claude Segonds - 1 livre « Edouard Marcel Sandoz, sculpteur figuriste et animalier » par Félix Marcilhac 	FEMS – Fondation Edouard et Maurice Sandoz, Pully

Prêts de pièces du Musée d'horlogerie du Locle en 2015

En 2015, Le Musée d'horlogerie du Locle a consenti au prêt de différentes pièces provenant de ses collections :

Zenith, Le Locle, pour expositions « 150 ans Zenith », 4 montres de poche Zenith et Favre-Bulle, 2 boîtes de montres Zenith.

MUDAC, Musée de design et d'arts appliqués, Lausanne, pour exposition « L'éloge de l'heure », montre de poche à heures sautantes Robert Cart Le Locle, montre de poche Paul Ed Jeanrichard Le Locle à répétition "carillon" timbres « Ranz des Vache », montre-bracelet à secteurs Le Phare.

CIFOM, Le Locle, pour travaux d'élèves, montre de poche répétition à ¼, 19e s.

Manufacture Claret, Le Locle, pour Foire de Bâle, Chronomètre de marine Ulysse Nardin.

CAB Productions, pour tournage film « Le temps d'Anna », régulateur de comptoir, ancien établi d'horloger, matériel d'horloger.

Parmigiani, Fleurier, pour présentation marché anglais au Whatley Manor, montre de poche double fuseau, coll. Sandoz.

Moulins souterrains du Col-des-Roches, pour exposition Marie Anne Calame, 12 miniatures peintes sur émail.

Bob Jones University Museum & Gallery, Greenville, South Carolina, USA, pour exposition, une copie de la Fée Carabosse (coll. Sandoz).

Service communal de sécurité, Ville du Locle, installation pour ameublement des bureaux, 2 pendules neuchâteloises Zenith.

Service des finances, Ville du Locle, installation pour ameublement bureau, une pendule Empire française en marbre.

Service de la voirie, Ville du Locle, installation pour ameublement bureau, une pendule neuchâteloise « St-Aubin » (pendule appartenant à la Ville mais en dépôt au musée).

Restitution à son propriétaire d'une pendule à tympanon de la Forêt-Noire, en dépôt au musée depuis plusieurs années.

Ballenberg Freilichtmuseum der Schweiz, retour d'objets et pendules prêtés à ce musée il y a plusieurs années pour la maison neuchâteloise.

Fondation Jeanmaire

Le 2 mars 2015, le Conseil de Fondation a tenu séance à l'hôtel de ville du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

L'Association des Amis du Musée est présidée par Monsieur Jean-Bernard Aellen. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Un changement important dans la vie des Amis a été effectué cet année par l'adoption de statuts juridiques lors d'une assemblée constitutive ayant eu lieu le 23 septembre 2015.

Jusqu'à présent, l'Association des Amis n'avait pas de personnalité juridique. Cette absence commençait à poser problèmes lors de demandes de soutien financier auprès d'organismes tels que de la Loterie Romande, par ex. Ces organisations ont modifié leurs conditions et n'accordent plus de dons si le demandeur ne possède pas une reconnaissance juridique. En outre, ils n'octroient pas non plus de don aux communautés de droit public (c'est le cas du musée qui est un Service de la Ville du Locle).

Dès lors, l'Association des Amis est constituée de 3 organes : l'Assemblée générale (se réunit au moins 1 x par année et est présidée par le Président), le Comité (de 5 membres min. y c. président, vice-président, secrétaire, trésorier et délégué du comité du MHL) et l'organe de contrôle des comptes.

« L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts » se compose actuellement de 597 membres individuels, 22 membres collectifs et 15 membres soutiens. Le total des rentrées 2015 s'est élevé à Fr. 58'332.-

Soirée d'été

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 27 juin 2015. Elle a été animée par l'ensemble vocal « Free'son », du Locle.

La marche « À pas contés »

Organisée conjointement par les Associations des Amis du MIH, du MHL et du Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 29 août 2015.

Au cours d'une balade facile, d'une heure et demie environ à travers Le Locle, quatre conteuses, Mesdames Danièle Neuenschwander, Claire Bärtschi-Flohr, Dominique Joliat-Monvert et Josette Huguenin, ont enchanté les participants avec des histoires du terroir, des contes d'Andersen, des anecdotes sur la vie locale au 19^e et 20^e siècle. Elles ont évoqué aussi Houriet, Jeanrichard, et les exploits de Robert des Oiseaux et Jean des Paniers.

Soirée de Noël des Amis

La soirée d'hiver des Amis a eu lieu le 9 décembre 2015 et a attiré près de 120 personnes malgré les conditions hivernales.

Conclusion et remerciements

En résumé, l'importante activité 2015 du Musée d'horlogerie du Locle, riche dans sa programmation, variée dans ses thèmes et suivie par un public venu très nombreux se conclut positivement.

De plus, les équipes du Musées et du Comité ont largement participé aux événements importants de cette année : L'exposition temporaire au rayonnement intercantonal en partenariat avec le MHL et la HE-Arc, le lancement de la 4^e édition du Concours international de chronométrie.

Riche de ses 2 expositions temporaires importantes, les équipes du Musées ont également continué à travailler sur la re-collation des collections et sa valorisation pour répondre à l'évolution du marché comme aux nouvelles mesures fixées par les assurances.

Finalement, les offres proposées durant l'année 2015 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, les nombreux contacts, projets en cours, prêts, avec les différents acteurs culturels ou industriels, institutions muséales et fondations ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle.

Elles ont, par ce biais, illustré et promu tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle ; renforcé, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le Musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, aux membres bénévoles du Comité, pour leur engagement constant au sein du musée, et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Miguel Perez, conseiller communal, directeur des affaires culturelles, comme l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le Musée

Suite à la réouverture du musée en 2014, l'institution organise différents événements artistiques destinés à un public varié afin d'attirer les amateurs d'art, le grand et jeune public, les groupes scolaires et les initiés. Au cours de l'année 2015, le Musée des beaux-arts a accueilli plus de 8'300 visiteurs soit une augmentation de la fréquentation de 30%. Le nombre de classes a lui aussi été plus important avec 52 classes pour un total de 891 élèves. Les visiteurs proviennent principalement de la Suisse romande. Le public local est touché à travers les ateliers, visites guidées et spectacles.

Expositions

En 2015, dans sa volonté d'offrir des expositions destinées aux amateurs et aux initiés, petits et grands, le Musée des beaux-arts a ouvert ses portes à toutes les techniques et surtout aux artistes de toutes les générations :

22 février - 31 mai 2015

Henri Cartier-Bresson – Premières photographies

En 1932, à l'âge de 24 ans, le photographe français Henri-Cartier Bresson acquiert un Leica, un appareil de photo léger et maniable. L'appareil – devenu mythique grâce à lui – devient l'extension de son œil et ne le quittera plus. Il voyage, transporte son Leica partout, et observe le monde à travers lui. C'est ainsi que « l'œil du siècle », Henri Cartier-Bresson (1908-2004), l'un des photographes les plus influents du 20^e siècle, co-fondateur de la célèbre agence Magnum, a débuté sa carrière.

22 février – 31 mai 2015

Sandrine Pelletier – Only the Ocean is Pacific

Le Musée des beaux-arts offre à l'artiste suisse Sandrine Pelletier sa première exposition monographique dans une institution. Connue pour ses expérimentations avec des techniques dites artisanales (tissage, céramique, verre, bois,...) et pour son univers empreint de traditions populaires et teinté d'une légère mélancolie, l'artiste réalise pour le musée trois œuvres inédites qui plongent le spectateur dans une ambiance oppressante démontrant que l'océan est loin d'être pacifique.

16 novembre 2014 - 31 mai 2015

Lermite – Perspectives jurassiennes / Prolongation

A travers cette exposition, le musée invite le public à découvrir la production réalisée par Lermite à partir des années 1950. Originaire du Locle, Lermite (1920 –1977) passe la majeure partie de sa vie dans le Jura qui l'inspire profondément. Installé à Saignelégier puis à La Brévine, il s'établira définitivement aux Bayards dès 1954. Ces pérégrinations jurassiennes seront une forte source d'inspiration pour cet homme dont l'œuvre effectue un tournant après la réalisation du célèbre Calvaire brévinien (1949), exposé au musée en 2010. Les nombreux paysages aux contours de plus en plus géométriques témoignent de cette lente mais sûre évolution.

28 juin - 18 octobre 2015

Art imprimé – Triennale

Pour cette 8e Triennale de l'art imprimé contemporain – la manifestation qui a fait la réputation du musée au niveau national – une coupe transversale à travers la création actuelle suisse et internationale est proposée. Vingt-quatre artistes (parmi lesquels 8 Suisses), sélectionnés par un panel d'experts dans l'art contemporain, explorent les ressources de l'art imprimé, passant de l'abstraction à la figuration, du minimalisme au réalisme, des techniques de la gravure classiques aux impressions hybrides. Le Prix de la Ville du Locle, décerné tous les trois ans, a été attribué à l'artiste suisse Claudia Comte.

8 novembre 2015 – 31 janvier 2016

PHOTOGRAPHIQUE

Face aux images, nos attentes sont élevées : on attend d'elles qu'elles documentent, informent, persuadent, fassent rêver, séduisent, émeuvent... Leur lecture est toujours plus complexe qu'il n'y paraît. On croit en saisir le sens avant qu'il ne nous échappe et laisse place à quelque chose d'autre. Avec ses quatre expositions, le Musée des beaux-arts s'intéresse aux images qui se dérobent.

Enquête photographique neuchâteloise - Yann Mingard

L'enquête photographique neuchâteloise, initiative de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, propose sa première édition destinée à être reconduite tous les deux ans. Pour cette première enquête, le photographe suisse Yann Mingard s'est concentré sur une observation minutieuse du paysage. Partant de la ville de Neuchâtel pour arriver à La Chaux-de-Fonds et suivant précisément le tracé de ce que devait être la voie ferroviaire TransRun, Mingard questionne le paysage neuchâtelois. A travers ses images de non-lieux, l'exposition invite le public à s'interroger sur la relation «haut /bas» du canton, le rapport ville/campagne ainsi que le lien entre le littoral et la montagne.

La fabrique de l'image – Vik Muniz

Depuis plus de 25 ans, l'artiste d'origine brésilienne se sert de matériaux improbables pour reproduire des images qu'il photographie ensuite : chocolat, poussière, jouets, diamants, terre, déchets, papiers déchirés... Recycleur et magicien de l'image, Muniz reconstruit des images qui appartiennent à notre mémoire visuelle. Si celles-ci sont photographiées, c'est pour renoncer aux originaux dont elles sont issues, et ainsi mettre le spectateur face à une représentation illusoire. Le grand format des tirages nous emmène vers une expérience visuelle fascinante. Devant cette œuvre, nous ne pouvons que nous interroger sur l'impact des images qui forment notre mémoire tant collective qu'individuelle. L'exposition est organisée avec la collaboration de la galerie Xippas, Genève et Paris.

Little Circulation(s) – Une exposition à hauteur d'enfant

Attentif au public de demain, le Musée des beaux-arts ouvre grand ses portes aux jeunes visiteurs en proposant des visites guidées, des ateliers et des cahiers-découverte qui permettent de découvrir les expositions de manière ludique. Dans ce cadre, il invite le festival de photographie parisien Circulation(s) à montrer son exposition pour enfants. Ce festival dédié à la diversité photographique européenne, est allé plus loin dans son édition 2015 dans sa volonté d'éducation à l'image. Présentant les travaux d'artistes exposés au sein du festival, mais avec un accrochage adapté au jeune public, l'exposition propose un parcours pédagogique et ludique dans le but de développer les compétences des enfants en matière d'observation, d'analyse, d'expression et d'esprit critique.

L'exposition est organisée par le festival Circulation(s), Paris.

Carte blanche – Ecole d'arts appliqués, La Chaux-de-Fonds

La création de l'école d'art de La Chaux-de-Fonds en 1870 est étroitement liée à l'industrie horlogère. Fondée par la Société des patrons graveurs, l'école avait pour objectif de développer les compétences artistiques de ses élèves en particulier à travers l'étude du dessin d'ornementation. La classe de gravure connaît un succès important au début du 20e siècle. L'école forme aujourd'hui encore des graveurs qui se destinent à l'horlogerie. Cadrans de montres, décors de boîtes ou de mouvements de montre, ils travaillent l'acier, le laiton, le cuivre, l'or, l'argent ou l'étain, maniant habilement outils et machines.

L'exposition est organisée avec la collaboration de l'Ecole d'arts appliqués, La Chaux-de-Fonds, notamment Jacques Reis, coordinateur de la section de gravure.

Arts vivants

Avec la volonté de croiser les disciplines artistiques et de créer des passerelles entre elles, le Musée des beaux-arts présente des spectacles et concerts de musique. Tout au long de l'année, une programmation culturelle est proposée et permet de découvrir le musée, ses collections et ses expositions sous un regard différent.

Concerts

Solos & More

Samedi 10 janvier, 17h

Les compositeurs suisses Denis Schuler et Bettina Skrzypczak ont chacun écrit des colos pour flûte, hautbois, alto et percussion. La tournée Solos & More fait une halte au Musée des beaux-arts du Locle et les réunit pour la première fois.

Interprètes : Alexandre Babel (percussion), Anna Spina (alto), Paolo Vignaroli (flûtes), Béatrice Zawodnik (hautbois)

Production: Zone Franche (Genève)

Transsibérien

Samedi 31 janvier, 17h

Artiste aux multiples casquettes, il n'y a rien d'étonnant à ce que Jacques Demierre s'intéresse à Blaise Cendrars. Pianiste, compositeur, chercheur et explorateur interdisciplinaire, il est l'une des figures majeures de la scène expérimentale actuelle."Née en regardant le ciel" est une œuvre conçue à partir de sons collectés dans le célèbre train qui relie la Russie à la Chine : Le Transsibérien. Cent ans après le voyage imaginaire et poétique de Cendrars, Jacques Demierre remanie différentes textures sonores qu'il reçoit par les airs.

En deuxième partie de concert, Jacques Demierre interprète "On met les phr-[les phrases au centre]" en compagnie de Vincent Barras. Cette pièce s'inscrit dans la continuité d'un long travail sur la poésie sonore. A partir d'expérimentations vocales et articulatoires, les deux artistes réfléchissent aux procédés compositionnels et poétiques que permet la parole. Accents, bégaiement, soupirs, hésitations, ratés... voilà la source d'inspiration de ce duo vocal. Ce double concert est organisé en collaboration avec le Centre culturel ABC et les Concerts de musique contemporaine CMC, La Chaux-de-Fonds.

Compagnie Oh! Oui

Samedi 16 mai, 21h30

« Charley Bowers, bricoleur de génie » : Le musicien français Joachim Latarjet accompagne musicalement une sélection de films muets réalisés entre 1926 et 1928 par l'Américain Charley Bowers, inventeur d'un monde imaginaire unique et débridé et pionnier du film d'animation

Compagnie Oh! Oui

Dimanche 17 mai, 11h30

Un spectacle musical de Joachim Latarjet, musicien tromboniste, et Alexandre Fleischer, comédienne et chanteuse.

Conservatoire de musique neuchâtelois

Samedi 30 mai, 11h-11h45

Les élèves de flûte traversière du Conservatoire de musique neuchâtelois, classe d'Enza Pintaudi, ont choisi une œuvre parmi les photographies d'Henri Cartier-Bresson et les créations de l'artiste plasticienne Sandrine Pelletier. Laissant libre cours à leur imagination, elle leur a servi de source d'inspiration pour la préparation d'une pièce pour flûte seule.

Le public suit les musiciens en herbe dans les différentes salles du musée où ils écoutent un répertoire varié, allant de la musique baroque à la musique contemporaine, en passant par la musique traditionnelle irlandaise.

Le concert se conclut devant l'océan inquiétant de Sandrine Pelletier par une pièce réunissant tous les élèves et intitulée *Zig Zag Zoo* !

Performances

Delgado & Fuchs

Samedi 5 septembre, 17h

Huit ans après sa création et de nombreuses dates de tournée « Manteau long en laine marine porté sur un pull à encolure détendue avec un pantalon peau de pêche et des chaussures pointues en nubuck rouge » vient au Locle. Les Delgado Fuchs y questionnent la sexualisation du corps et des mouvements. En jouant avec les conventions théâtrales et les costumes, les chorégraphes-interprètes créent un objet danse-théâtre décalé, parfois froid, souvent frais, grinçant et sans la moindre condescendance. « Manteau long... » est une proposition contemporaine sur la façon d'être sur scène, sur le corps et sa sexualisation amusante et intelligente.

Rhizikon

Samedi 21 novembre, 17h

Ce spectacle, conçu et interprété par la trapéziste Chloé Moglia, est une proposition allégorique, physique, visuelle, auditive, visant à susciter sensations, sentiments, questionnements, rêveries, réflexions, autour de cette question de la mise en jeu - mise en danger - de soi.

Tables rondes

La grande table est un rendez-vous où l'occasion est donnée pour chacun de rencontrer des acteurs du monde culturel, développer son réseau et découvrir des projets artistiques passionnants. Les discussions sont menées par Nathalie Herschdorfer, directrice du Musée des beaux-arts du Locle et Christian Egger, directeur de la Galerie C, Neuchâtel.

En collaboration avec la Galerie C, Neuchâtel.

La grande table – Les nouveaux lieux

Samedi 25 avril, 14h-16h

Plusieurs acteurs du monde culturel discutent des nouveaux lieux de création et d'exposition.

Avec la participation de :

Sylvie Balmer et François Balmer (Fondateurs de la Luxor Factory, atelier-résidence d'artistes, Le Locle)

Belle Benfield (artiste anglaise)

David Brülhart (artiste et cofondateur de l'Atelier Tramway à Fribourg)

Rob Hamelijnck et Nienke Terpsma (duo d'artistes hollandais)

Denis Roueche (secrétaire à Quartier Général (QG), La Chaux-de-Fonds et cofondateur de la galerie Le Palais, Neuchâtel)

Bastien Schmid (cofondateur des Editions Christofis Yannopoulos et de l'association La Locomotive, La Chaux-de-Fonds)

Swann Thommen (artiste et professeur à la Haute école d'art et de design de Genève - HEAD)

La grande table – Art imprimé

Dimanche 21 juin, 10h30-12h

Les artistes de l'exposition ainsi que des professionnels du monde de l'art discutent des enjeux actuels de l'art imprimé.

Avec la participation de :

Manon Bellet (artiste)

Karina Bisch (artiste)

Marie-France Bonmariage (artiste)

Jonathan Delachaux (artiste)

Antoine Dorotte (artiste)

Mireille Gros (artiste)

Jelena Sredanović (artiste)

Annabelle Milon (artiste)

Mai-Thu Perret (artiste)

Denis Roueche et Prune Simon-Vermot (artiste)

Alexandra Barcal (conservatrice ETH Grafische Sammlung, Zurich)

Raynald Métraux (atelier d'impression et d'édition d'estampes, Lausanne)

Stéphanie Guex (historienne de l'art et ancienne conservatrice du Musée des beaux-arts, Le Locle)

Ateliers

Atelier avec l'artiste française Federica Matta

Vendredi 17 janvier, 14h-15h30

Développer son imaginaire à travers le livre!

L'artiste Federica Matta, exposée dans le cadre de l'exposition « L'art se livre », propose aux petits et aux grands d'entrer dans son univers.

Atelier Mots et Images

Dimanche 25 janvier, 13h30-16h

Dialogue entre art et poésie

Découverte de l'univers des livres d'art à travers l'écriture et la poésie!

L'atelier, ouvert aux personnes désirant explorer l'écriture sans les contraintes scolaires, avait pour objectifs de créer des textes courts sous la forme de poèmes libres et de confectionner un livret.

Mené par Carla Fragnières Filliger, Rougeplumes.

Clic-clac!

Mercredis 11 mars et 22 avril, 14h-16h Faire sa propre photo! Atelier pour enfants dès 6 ans

La main dans le sac!

Mercredis 19 août et 7 octobre, 14h-16h Impression sur tissu et création d'un sac à dos ! Atelier pour enfants dès 6 ans

Autres événements

Nuit des Musées

Samedi 16 mai, 11h-00h Visite ludique pour enfants dès 6 ans, 16h30

Journée internationale des Musées Dimanche 17 mai, 11h-17h

Conférence

« Sécurité sociale » pour les artistes

Samedi 10 octobre, 15h

Conférence par Christian Jelk, vice-président de visarte.suisse.

Le thème de la Manifesta 11 qui aura lieu en 2016 à Zurich sera « artiste, que fais tu de ton argent ? ». Il pose la question de cet argent qui manque souvent dans des situations précaires que peuvent connaître les artistes indépendants, qu'il s'agisse d'accident, de vieillesse. De quelle sécurité sociale bénéficie un artiste en Suisse ? Est-il simplement informé de sa situation ? Mais aussi de comment un artiste gagne de l'argent ...et en perd.

Signature du livre « 1996-2014 Vassili, Johan & Naïma » (Éd. Periferia).

Dimanche 18 octobre, 13h30

Présentation de la première monographie de Jonathan Delachaux en présence de l'artiste et de Arnaud Robert, journaliste, écrivain et réalisateur suisse.

Visites guidées

Visites publiques

Dimanches 1^{er} mars, 5 avril, 3 et 31 mai, 16 août, 13 septembre, 4 et 18 octobre, 22 novembre et 6 décembre à 14h40

Visite publique en compagnie de l'artiste Yann Mingard Dimanche 8 novembre à 14h30

Visites pour les enseignants

Jeudis 26 février, 27 août et 19 novembre à 17h

Visites pour les Amis du musée

Jeudis 19 mars et 3 septembre à 17h30

Café Boutique

Depuis 2014, l'accueil du musée s'est enrichi d'un café et d'une boutique. Ces nouveaux espaces permettent aux visiteurs de consulter et d'acheter des publications liées aux différentes expositions, tout en consommant diverses boissons proposées par le café. Ces lieux sont accessibles à tout un chacun, pendant les heures d'ouverture du musée. Ils permettent également d'offrir un espace de médiation accueillant tables rondes, concerts et vernissages et sont un plus indéniable pour la convivialité de l'institution. Deux brunchs ont été organisés en 2015.

Concert suivi d'un brunch Dimanche 17 mai, 11h30

La grande table suivie d'un brunch Dimanche 22 juin, 11h

Scolaires

Au cours de l'année, 52 classes sont venues découvrir les expositions et/ou participer aux diverses activités de médiation culturelle qui leur étaient proposées. Au total, ce sont quelques 890 élèves et étudiants du Locle et du canton qui ont pu profiter de cette offre.

Journées des écoles au musée

Jeudi et vendredi 23-24 avril, 10h-16h

La Commission pédagogique des Musées neuchâtelois en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire proposent aux classes de 6^e année les *Journées des écoles au musée*. A cette occasion, le musée a proposé des visites guidées ludiques de ses expositions. Deux classes, soit 33 élèves, ont pu participer à ces journées.

Cercle scolaire du Locle

Mardi 30 juin, 11h

Chaque année le musée accueille les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années du Cercle scolaire Le Locle (CSLL). Une activité leur est proposée par le musée.

Dossier pédagogique

A l'occasion de l'exposition *Photographique*, un dossier pédagogique destiné aux enseignants désireux de faire découvrir nos expositions à leurs élèves a été réalisé. Ce dernier présente les artistes, décrit les œuvres exposées et propose des pistes de recherche pour préparer une visite menée par l'enseignant ou par un médiateur culturel du musée.

Cahiers-découverte

Deux cahiers-découverte proposant au jeune public une visite ludique des expositions « Henri Cartier-Bresson » et « L'art imprimé » ont été réalisés par l'équipe du musée tandis que celui permettant de découvrir « Little Circulation(s) » a été réalisé par l'association Fetart, organisatrice de l'exposition.

Amis du musée

Sortie annuelle

Dimanche 23 août, 13h

Visite de l'exposition *Art en plein air* à Môtiers en compagnie de Pierre-André Delachaux, fondateur et membre du comité d'organisation de la manifestation.

Assemblée générale

Mardi 22 septembre, 19h

Adoption de nouveaux statuts remplaçant ceux de 1924. Ces derniers confèrent aux membres inscrits un statut de membres actifs, avec droit au chapitre au sein d'une assemblée générale. Le texte prévoit également l'inaliénabilité de la collection, et protège son affectation en cas de dissolution de l'association.

Gravure annuelle

A l'occasion de la 8e Triennale de l'art imprimé contemporain, Didier Rittener (1969), qui s'est vu remettre le Prix de la Ville du Locle lors de l'édition précédente, a réalisé une lithographie inédite pour le musée. Puisant dans la série « Libre de droits » — un corpus de plus de 400 dessins réalisés par l'artiste à la mine de plomb, Rittener porte son attention sur une chaise trouvée dans les jardins d'Isola Bella, une des îles Borromées. Photographiée par l'artiste, puis dessinée au crayon, cette chaise aux courbes tortueuses baigne dans une lumière cyan, magenta et jaune. Interrogeant la

reproduction et la représentation, Rittener brouille les frontières entre l'imprimé et le dessin, le multiple et l'unique.

La sedia, 2015 À partir de 423 – Libre de droits, 2015 (d'après une photographie réalisée dans les jardins du Palais Borromée sur Isola Bella sur le lac Majeur en Italie) Lithographie en 4 passages sur papier Zerkall 55,5 x 45,5 cm 30 exemplaires numérotés, 5 E.A. et 2 HC Impression Atelier Raynald Métraux, Lausanne.

Promotion et communication

Tout au long de l'année de nombreux articles ont été publiés dans la presse écrite de Suisse romande : L'Impartial, L'Express, Accrochage, L'Hebdo, Le Temps, 24 heures, Sortir, Le Courrier, Le Matin Dimanche, Le Journal du Haut, Bilan.ch, L'Est Républicain, AGEFI Magazine, etc. La radio et la télévision neuchâteloise couvrent chaque exposition : Canal Alpha, RTN.

En tout, plus d'une cinquantaine d'articles ont présenté les expositions et les événements proposés par le musée.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, le Kunstbulletin, le journal du Théâtre de Vidy (Lausanne), le magazine de ProHelvetia, le site *Tempslibre.ch*, Le Journal des Arts L'œil (Paris) et la brochure de la Foire du Livre du Locle ont complété cette promotion. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne ont également été organisées toute l'année, notamment avec la SGA. La Triennale de l'art imprimé contemporain a fait l'objet d'un partenariat avec le magazine Agefi Life.

Conservation

Inventorisation

L'archivage des documents relatifs à l'histoire du musée et de ses collections entrepris en 2012 a continué tout au long de l'année. Ce travail est réalisé par Mme Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique, secondée par M. Valentin Grosjean, puis par Mme Ilinka Najdenovska, stagiaires.

Suite à l'acquisition du logiciel d'inventorisation MuseumPlus, le contrôle et la migration des données ont été effectués en 2014 et 2015. Son exploitation débutera au printemps 2016.

Bibliothèque

Le classement des ouvrages de la bibliothèque a été mis à jour grâce au travail de M. Valentin Grosjean et de Mme Ilinka Najdenovska, stagiaires. Ce fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée et par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions.

La collection

Acquisitions

Achat de la Ville du Locle Mireille Gros *Amitiés végétales*, 2014 Vernis mou sur papier Zerkall, 560 x 410 mm. *Amitiés végétales*, 2014 Vernis mou sur papier Zerkall, 1040 x 750 mm.

David Brülhart *Atoll Bikini 1946*, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Emile Barret

Vert-Brocoli, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Supero *Wood*, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Alexandre Joly Sans titre, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Carolina Eckell Avant-projet Abri à voyageurs, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Erwan Frotin *Cristaligne*, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Vincent Kohler *Chemise*, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Stéphane Kropf Sans titre, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Bastien Schmid (Maga) Sans titre, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Sandrine Pelletier Sans titre, 2015. Gravure sur bois, 360 x 270 mm.

Mario Santoro *E.U.R.* Livre d'artiste

Achats de la Société des beaux-arts et du musée Didier Rittener, La courbette, 2006. Dessin transféré sur papier, 20100 x 1500 mm. D'après 189 - Libre de droits, 2006.

Claudia Comte

Victor, 2014. Gravure sur bois, 4 x 443 x 443 mm.

Par abonnement Editions 2015 de Xylon N° 155 Fred Bauer, *Panoptikum*. Gravure sur bois. N° 156 Ana Strika, *o*. Gravure sur bois.

N° 157 Jean-Luc Manz, *L'Eté. femmes se baignant dans piscine de briques. en plein air.* Gravure sur bois.

Editions 2014 de la Société Suisse de Gravure (Schweizerische Graphische Gesellschaft) David Hominal Sans titre, 2014. Lithographie, 900 x 630 mm. Mai-Thu Perret Keys, 2015.

Série de cinq planches en vernis mou et aquatintes, 460 x 340 mm (feuille).

Günther Uecker

Lichtregen, 2014.

Gravure sur bois, 990 x 750 mm.

Vincent Kohler

Crash, 2014.

Dons

Don François Berthoud

François Berthoud

SUPERILLUMAN, portfolio, Edition Dino Simonett, 2008.

Offset et sérigraphie, signé et numéroté.

Don Marie-France Bonmariage

Marie-France Bonmariage

Et si finalement l'air... (avant), 2015.

Lithographie, 420 x 280 mm.

Don Irène Grundel

Agnes Barmettler

Sans titre, 1976.

Huile sur toile.

Mario Casanova

Sans titre, non daté.

Martin Disler

Sans titre, 1992.

Monotype, peinture à l'huile sur papier Japon, 490 x 670 mm.

Irene Grundel

Sans titre, 1989.

Techniques mixtes sur panneau.

Sans titre, 1989.

Techniques mixtes sur panneau.

Sans titre, 1991.

Huile sur toile, 850 x 1150 mm.

Sans titre, 1986.

Pastel, 1500 x 995 mm.

Sans titre, 1986.

Pastel, acrylique, 1400 x 760 mm.

Sans titre, 1986.

Pastel, 1020 x 730 mm.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Sans titre, 1989.

Techniques mixtes sur panneau.

Sans titre, 1989.

Techniques mixtes sur panneau.

Sans titre, 1989.

Techniques mixtes sur panneau.

Sans titre (chaise), non daté.

Sculpture (techniques mixtes).

Sans titre (oiseau bleu), 1991.

Techniques mixtes, 900 x 1500 x 1050 mm.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Dieter Hall

Sans titre, non daté.

Huile sur toile.

Sans titre, 1986.

Huile sur toile.

Sans titre, non daté.

Huile sur toile.

Christoph Herzog

Sans titre, 1982.

Huile sur papier.

Sans titre (diptyque), non daté.

Huile sur panneau.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Sans titre, non daté.

Sculpture.

Birgit Jürgenssen

Sans titre, 1984.

Pastel sur papier.

From my hand, non daté.

Photographie.

From my hand, non daté.

Photographie.

From my hand, non daté.

Photographie.

Gregor Lanz

Sans titre, 1988.

Huile sur toile.

Sans titre, 1983.

Huile sur toile.

Klaudia Schifferle

Sans titre, non daté.

Huile sur papier.

Greis, 1991.

Huile sur toile.

Die Ringe der Bäume, 1989.

Huile sur toile.

Sans titre, non daté.

Sculpture en terre cuite.

Sans titre, non daté.

Sculpture en terre cuite.

Sans titre, non daté.

Dessin.

Sans titre, non daté.

Aquarelle.

Sans titre, non daté.

Aquarelle

Anselm Stadler

Sans titre, non daté.

Lithographie.

Don Willy Mathys

Fahrny Albert
Sans titre, non daté.
Huile sur bois aggloméré.
Willy Flückiger
Sans titre, non daté.
Huile sur toile.

Don anonyme

Artiste inconnu, sans titre, non daté. Gravure.

Artiste inconnu, sans titre, non daté. Aquarelle.

Artiste inconnu, sans titre, non daté. Huile sur toile.

Artiste inconnu, sans titre, non daté. Sanguine.

J.-F. Diacon, sans titre, 1988-1991. Gouache sur papier.

André Huguenin Sans titre, non daté. Gouache sur papier. Sans titre, non daté. Aquarelle.

H. E. Huguenin, Sans titre, non daté. Huile sur toile.

André Jacquemin Pommes de terre, 1948 ? Gravure. Sans titre, non daté. Gravure. Sans titre, non daté. Gravure.

Manessier Sans titre, non daté. Lithographie.

Maurice Mathey Sans titre, non daté. Huile sur panneau. Sans titre, non daté. Huile sur panneau.

Jean Matthey Sans titre, non daté. Fusain. J. P. Rénion Sans titre, non daté. Gouache sur papier.

Dunoyer de Segonzac Sans titre, non daté. Gravure.

Charles Robert

Vue de Tolède, non daté.

Huile sur toile.

Ibiza, 14 février 1957.

Gouache sur papier.

Nu assis, non daté.

Gravure.

Sans titre, non daté.

Gouache sur papier.

Robert Sans titre, 1946. Acrylique sur panneau.

H. de Waroquier Sans titre, 1955. Gravure.

Don Pierre-Alain Vuagniaux

Lucien Grounauer Sans titre, non daté. Huile sur Pavatex, 600 x 1000 mm.

Dépôts

Dépôt René et Anne-Marie Faessler Charles L'Eplattenier Amélie L'Eplattenier-Junod, 1926. Huile sur toile, 1150 x 860 mm. Le col du Théodule (temps orageux), 1943. Huile sur toile, 1440 x 870 mm.

Maurice Mathey *L'hiver* (Le Locle sous la neige), 1913. Huile sur toile, 1030 x 875 mm.

Ville du Locle Zaline *Le noir*, non daté. Acrylique sur toile, 1950 x 2300 mm.

Administration

Le poste de collaboratrice scientifique de Mme Charlotte Hillion a été pérennisé en 2015.

Suite au départ de Mmes Romina Stifani et Jennifer Iseli en novembre 2014, Mme Marie Abegglen a été engagée au début de l'année 2015 pour compléter l'équipe des auxiliaires d'accueil.

Personnel fixe

Directrice, Nathalie Herschdorfer 80% Conservatrice adjointe, Sara Terrier 60% Secrétaire-réceptionniste, Catherine Meyer, 60% Technicien de musée, Jonas Chapuis, 50% Concierge, Martial Barret, 100% Collaboratrice scientifique, Charlotte Hillion, 60%

Personnel temporaire

Marie Abegglen Armande Cernuschi Sylvia Pellegrino Julie Tüller Angélique Varrin

Stagiaires

Valentin Grosjean, étudiant en muséologie à l'Université de Neuchâtel, 60% de septembre 2014 à juin 2015

Ilinka Najdenovska, étudiante en muséologie à l'Université de Neuchâtel, 60% de septembre 2015 à juin 2016

Fondation Lermite

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à deux reprises.

Président et secrétaire
Trésorier
Représentant du C.C.
Représentant de l'Etat
Membres
Hans Schwarz
Manfred Aebi
Miguel Perez
Jean-Daniel Jaggi
Philippe Babando
Catherine Corthesy

Jean-Philippe Gabus David Lienhard

Représentantes du

musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

Société des beaux-arts et du musée

Le Comité de la Société des beaux-arts et du musée s'est réuni pour des séances ordinaires à 6 reprises au Musée des beaux-arts.

Les nouveaux statuts de la société ont été acceptés lors de l'assemblée générale du 22 septembre. Ces derniers apportent une base juridique plus solide et remplacent les statuts de 1924.

Le comité accueille un nouveau membre qui occupera le poste de secrétaire, M. Blaise Oesch.

Président Christoph Künzi Secrétaire Blaise Oesch

Secrétaire aux verbaux
Trésorier
Représentant du C.C.
Membres
Anne Hasler Choffat
Pierre Vaucher
Miguel Perez
Pierre Bohrer

Corine Bolay Mercier Bernard Soquel

Représentantes du musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES Musée d'histoire du Locle

Conseil de fondation

Vincent Orlandini, président
Paul Jambé, vice-président
Jean-François Achini
Caroline Calame
Marcelo Droguett
Louis-Georges Gasser
Orlando Orlandini
Mario Notari
Alain Tissot-Daguette
Rolf Graber, organe de révision
Représentant du Conseil communal, Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 28 avril, 9 juin (comité + conseil de fondation), 8 septembre et 8 décembre.

Personnel

Personnel fixe

Conservatrice Caroline Calame, 80% (+ archiviste à 10%)

Collaboratrice scientifique Emmanuelle Pasqualetto, 40%

Secrétaire Isabelle Favre, 75%
Secrétaire-adjointe et caissière Laurence Malatesta, 40%
Technicien-concierge Gérard Saître, 50%

Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été)

Verena Gander, Laurence Malatesta, Marie-Fleur Monnin, Françoise Steiner

Anthony von Allmen, Catheline Beuret, Stéphanie Chambettaz, Oskar Favre, Verena Gander, Kim Maradan, Marie-Fleur Monnin, Gregor Muchow, Jacques Perret, Stéphanie Perret-Gentil, Isabelle Strahm et Kurt Thommen. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame, Emmanuelle Pasqualetto et Gérard Saître, lorsque cela s'avérait nécessaire.

Fréquentation du site

En 2015, les Moulins ont reçu 18'558 visiteurs.

	2015	2014	2013
Entrées individuelles	12′173	13'089	12'424
Entrées groupes	4′875	8′388	6′935
Gratuits	1′510	1320	1′254
Total	18'558	22′797	20'613

L'action « Coup de cœur », lancée par Tourisme neuchâtelois en 2014 et consistant en croisière en bateau sur le lac des Brenets et visite des Moulins a à nouveau rencontré le succès (798 adultes et 233 enfants). Autre succès, les entrées gratuites lancées par Tourisme neuchâtelois pour contrer le franc fort (888). Ces entrées étaient financées par Tourisme neuchâtelois et les musées qui ont accepté une baisse de leurs tarifs. Nous avons également adhéré au projet de Carte Culture de Caritas, visant à mettre les musées à portée des personnes défavorisées (10 entrées).

Expositions temporaires

L'exposition temporaire *Marie-Anne Calame (1775-1834) : artiste et fondatrice des Billodes* a été présentée du 26 avril au 1^{er} novembre. Elle a été vernie le samedi 25 avril en présence d'une soixantaine de personnes. Rappelons que cette exposition a été organisée d'entente avec le Centre pédagogique des Billodes, qui fêtait son deux centième anniversaire. Le Centre pédagogique nous a à cette occasion ouvert ses remarquables archives et procuré ainsi l'essentiel du matériel d'exposition. En contrepartie, nous avons aidé l'équipe des Billodes à mettre sur pied une exposition pour la journée « portes ouvertes » du 9 mai.

L'exposition des Moulins souterrains a également emprunté des objets et documents aux Archives de la Ville du Locle, au Château des Monts, aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, au Château de Valangin, au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel ainsi qu'à une descendante de Marie-Anne Calame.

Des visites guidées gratuites de l'exposition ont été menées par Caroline Calame les dimanches 10 mai, 6 septembre et 1^{er} novembre, avec chaque fois une dizaine de personnes.

Nuit des Musées - Journée des Musées

Le samedi 16 mai, la Nuit des Musées a connu un vrai succès grâce à la participation exceptionnelle du groupe de musique celtique Sang d'Ancre. Ce concert, donné dans une grotte éclairée de spots colorés et de bougies a enchanté 350 personnes (entrées sur réservation). Les visites guidées qui ont suivi ont connu une belle fréquentation. En tout, la Nuit des Musées a attiré plus de 470 personnes. Pour la Journée des Musées, le 17 mai, nous avons proposé un atelier intitulé *Du grain au pain*. Une partie, créée et animée par Emmanuelle Pasqualetto, était destinée aux enfants ; la seconde partie, organisée par l'association MediaNE s'adressait aux adultes non-francophones. Les deux groupes se sont rejoints en fin de parcours.

Des visites guidées classiques ont bien entendu eu lieu en parallèle. 173 personnes sont venues lors de cette journée.

Autres animations

Le 27 septembre, à l'occasion de la Semaine du Goût, E. Pasqualetto a organisé et animé un atelier pédagogique intitulé *Faisons une taillaule neuchâteloise*.

Les 5 et 13 décembre, E. Pasqualetto a encore mis en place et animé deux ateliers intitulés *C'est bientôt Noël!* Les enfants ont appris à cuisiner des biscuits de Noël et ont ensuite écouté des contes dits par des conteuses de la Louvrée.

Conférences

Le 15 janvier, C. Calame a donné une causerie sur l'histoire et le fonctionnement des Moulins souterrains aux aînés des Ponts-de-Martel. Lors de la soirée d'inauguration des festivités du 200^e anniversaire proposées par le Centre pédagogique des Billodes, elle a prononcé une conférence sur Marie-Anne Calame et la fondation des Billodes. Le 22 mai, elle a participé à la journée de formation donnée par l'Association des musées suisses (AMS) pour les collaborateurs des musées nouvellement admis dans l'Association. Sa participation a pris la forme d'un cours intitulé « Qu'est-ce qu'un bon musée? Les normes de qualité de l'AMS » ainsi que de l'animation d'un atelier sur le même thème. Le 3 novembre, C. Calame a encore proposé une conférence sur Marie-Anne Calame et les Billodes aux Club des Loisirs du Locle.

Collections

Le travail de catalogage des collections des Moulins souterrains et du Musée d'histoire se poursuit. Plus de 2000 notices se trouvent à ce jour dans la base de données collective Muse2. L'inventaire des monnaies étrangères continue (300 à ce jour), ainsi que celui des photographies du Locle (470).

Dons

SERMENT DE FIDELITE, DES		Michel Schlup
AUTORITES ET DU PEUPLE DE LA	de Girardet, Abram-Louis	
PRINCIPAUTE DE NEUCHATEL, / prêté		
le 18 novembre 1806, à son Altesse		
Sérénissime, Monseigneur Alexandre		
Prince de Neuchatel ; représenté / par		
Son Excellence Monsieur Lesperut.		
Album de photographies réalisé par les	Album de photographies,	Madeleine de Seidlitz
paroissiens de l'Eglise indépendante du	comportant deux aquarelles de L.	
Locle pour le pasteur Paul Comtesse	Jacot-Guillarmod représentant la	
(1836-1914), lorsqu'il quitte son église	chaire de l'église indépendante	
en 1911.	(Oratoire) et l'église elle-même.	
Sac d'urgence en jute	Sac cousu pendant la guerre, en	Marie-Madeleine
	prévision d'une fuite	Ducommun

De plus, nous avons récupéré trois précieux dessins d'Hermann Theodor Früauf. Ces croquis ont été certainement « empruntés » il y a fort longtemps au Musée d'histoire par l'historien Alfred Chapuis. Ils ont été retrouvés dans le fonds Chapuis conservé au Château des Monts. Le conservateur et les collaborateurs du Château des Monts ont décidé de nous rendre ces documents, complétant ainsi notre précieux lot de dessins de Frühauf.

II Monsieur Junod au Locle [Louis	Dessin au graphite et à l'encre de	Musée d'horlogerie du
Junods Werkstatt]	Früauf, Hermann Theodor (ca	Locle
	1830)	
III Hermans Stube au Locle	Dessin au graphite et à l'encre de	Musée d'horlogerie du
	Früauf, Hermann Theodor (ca	Locle
	1830)	
[Sylvain Mairet]	Dessin au graphite et à l'encre de	Musée d'horlogerie du
	Früauf, Hermann Theodor (ca	Locle
	1830)	

Nous avons reçu plusieurs livres, dont on citera

La Maison du Montagnon	Garneret, Jean	Léon Daucourt
La Crèche	Garneret, Jean	Léon Daucourt

Achats

Nous avons acheté à un collectionneur neuchâtelois un lot de quatre-vingts gravures représentant Le Locle, Le Col-des-Roches et les environs. Toutes ne sont pas significatives. Nous ne citons ici que les plus belles pièces, à commencer par la rare vue du « Saut du Doux » par Bénédict-Alphonse Nicollet et Abraham Girardet :

LE SAUT DU DOUX. / Cascade d'environ	Nicollet, Bénédict-Alphonse	;	Eau-forte sur cuivre
80 pieds de hauteur	Girardet, Abraham		
VUE DU LOCLE / Dans le Comté de	Girardet, Abraham		Eau-forte et burin sur
Valangin, en Suisse, Dessiné du coté du			cuivre
Midy.			
VUE DU LOCLE.	Moritz, Daniel-Frédéric-William	;	Eau-forte et burin sur
	Sperli, Johann-Jakob		cuivre
VUE DU LOCLE / Dans le Comté de	Girardet, Abram-Louis		Eau-forte et burin sur
Vallengin /prise du coté du Midy.			cuivre
LOCLE. / Rue du Pont.	Nicolet, Louis-Ami-Hercule	;	Lithographie
	Welter ; Thez		

LOCLE. / Vue Générale. / Prise du Cimetière.	Welter; Thez	Lithographie
Vue du Cul-des-Roches [] Dessiné le 16 Aoust 1805, Jour de la Fête célébrée à l'occasion de la trouée de 900 pieds		Eau-forte et burin sur cuivre
Vue sur le Doubs	Lory, Mathias-Gabriel ; Hegi, F.	Eau-forte sur cuivre
Vue du Saut du Doubs.	Baumann, Jean-Henri ; Hurlimann, Jean	Eau-forte et burin sur cuivre aquatintée et coloriée
LE SAUT DU DOUBS.	Moritz, J; Hegi, F.	Eau-forte et burin sur acier
Vuë du Locle / prise du coté du midy	Brandt, Julie-Charlotte née Girardet	Eau-forte sur cuivre
Vue générale du Locle	Nicolet, Louis-Ami-Hercule ; Welter ; Thez	Lithographie
VUE DE LA FENTE ET DES MOULINS / du Cul des Roches / Dessiné du Côté du Sud Est.	Girardet, Abram-Louis	Eau-forte sur cuivre
Unterirdische Mühle / im Locle.	Charles-Samuel Girardet D. Burgdorfer	Gravure sur pierre
VUE DU LOCLE / Comté de Neuchatel en Suisse	Stuntz, Jean-Baptiste ; Hartmann, Jean-Joseph	Eau-forte et burin sur cuivre
ARRIVÉE DE MONSEIGNEUR DE BÉVILLE AU LOCLE LE 24.me SEPTEMBRE 1786.	Girardet, Alexandre	Eau-forte et burin sur cuivre
RIVES-DU-DOUBS. / Chez / Jean Véron.	Nicolet, Louis-Ami-Hercule ; Welter ; Thez	Lithographie
Locle. / RUE DU TEMPLE.	Nicolet, Louis-Ami-Hercule	Lithographie
VUE DU LOCLE.	Moritz, Daniel-Frédéric-William ; Sperli, Johann-Jakob	Eau-forte et burin sur cuivre coloriée

Nous avons encore acquis deux belles peintures à l'huile :

La Maison des Girardet	Grounauer, Lucien
Le Col-des-Roches	Duvriez

Ainsi que quelques livres, notamment d'Alfred Chapuis

Pendules Neuchâteloises : documents	Chapuis, Alfred, avec la Neuchâtel, 1931
nouveaux	collaboration de Charles Kehrli ;
	préface de H. Lehmann
Le Grand Frédéric et ses horlogers : une émigration d'horlogers suisses au XVIIIe siècle : un demi-siècle d'horlogerie berlinoise (1760-1810)	
Les Automates : figures artificielles d'hommes et d'animaux : histoire et technique	

Sans oublier un lot de trente cartes postales représentant le Col-des-Roches.

Dons

Un donateur anonyme a donné la somme de 5'000 fr. à la Fondation des Moulins souterrains.

Amis des Moulins

A fin décembre 2015, les Amis des Moulins sont au nombre de 198.

Associations professionnelles

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'Association des musées suisses (AMS)
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Réunions pour la mise en place de la GED et d'un plan de classement en Ville du Locle

C. Calame a démissionné du Comité de Tourisme neuchâtelois, qui a été complètement remodelé.

Publicité

Comme chaque année, nous avons fait insérer des publicités pour les Moulins souterrains dans les revues spécialisées (catalogues pour caristes, Railaway, SwissRando, Loisirs.ch...). Nous avons à nouveau passé une publicité à la radio RTS La Première (annonce de l'heure) pendant une semaine. Un bref film publicitaire (20 secondes) réalisé par Gasser Media a été passé pendant trois semaines à l'aéroport de Cointrin (zone d'accueil), ainsi que pendant une semaine dans vingt centres commerciaux de Suisse allemande.

Un nouveau flyer de présentation a été réalisé également par Gasser Media, avec une nouvelle ligne graphique également utilisée pour les affiches et cartons de vernissage. Enfin, à l'occasion de l'exposition Marie-Anne Calame, nous nous sommes offerts deux semaines d'affichage mondial à La Chaux-de-Fonds.

Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 996 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (842 en 2014). Pendant la même période 635 personnes ont été renseignées par téléphone (470 en 2014). Ces chiffres sont en constante augmentation.

Travaux

L'escalier du deuxième puits de la grotte, dont l'état devenait préoccupant, a été changé. Le nouvel escalier est de facture solide et devrait durer de longues années.

Réhabilitation de la cour

Les travaux de réhabilitation de la cour ont encore bénéficié d'un appui de la Confédération de 9'999.50. A ce jour la somme collectée est de 1'077'879.50.

D'importantes décisions ont été prises à propos des travaux. Tout d'abord, le projet de microturbine dans la grotte est abandonné. Pour fonctionner, la turbine aurait besoin d'un canal d'arrivée d'eau de 30 cm de diamètre. Ce tuyau abîmerait la grotte ; le comité a décidé que la production d'une petite quantité d'énergie ne justifiait pas l'atteinte au patrimoine. A été abandonnée aussi la galerie vitrée prévue le long de Col 25. Cette galerie aurait coûté fort cher sans apporter de vrais avantages.

Au cours de l'été, l'Office du patrimoine et de l'archéologie de Neuchâtel, en la personne de Christian de Reynier, a mené des fouilles dans la cour. Ont été mis à jour le passage d'axe de la scierie, ainsi qu'une retenue d'eau. Ce dernier élément est à la fois ancien et important pour la structure du site. Il a donc impliqué une refonte des plans par le bureau d'architecte MSBR SA. Les ellipses initialement prévues sont abandonnées. En revanche, la retenue d'eau sera marquée ; la forme de l'étang est modifiée pour s'y adapter. Conséquence de la nouvelle forme de l'étang, la passerelle d'accès sera raccourcie et s'arrêtera à côté de Col 23.

Pendant l'année, certains travaux ont été menés à bien. Le soutènement du sous-sol de Col 25, important pour la suite des travaux, est terminé. Le mur bordant la voie de chemin de fer a été remis en état. Les arbustes bordant la limite entre les Moulins et Comadur ont été plantés. Les piliers de soutènement en béton du nouvel emplacement de la roue sont en place. Pour l'essentiel des autres travaux, les adjudications sont faites.

Conclusion et remerciements

Si nous pouvions nous féliciter l'année passée d'une augmentation de la fréquentation, il n'en va pas de même aujourd'hui. Par rapport à l'année précédente, nous avons perdu plus de 4000 visiteurs soit près du 20%. Cette diminution se fait particulièrement sentir sur les mois d'été (juillet, août, septembre), pendant lesquels nous comptons 3600 visiteurs de moins qu'en 2014. A noter que cette diminution est partagée par de nombreux musées. Faut-il en rendre responsable le franc fort ou une météo tellement estivale qu'elle incitait davantage aux activités de plein air qu'à la visite des musées ? Il est impossible d'avoir des certitudes sur cette question. La seule réponse consiste à continuer nos activités de communication et plus encore à animer le site et à améliorer toujours la qualité de l'accueil et des visites.

Et un problème toujours sans solution...

On relèvera rituellement que les Moulins souterrains ne disposent toujours pas de lieux de stockage corrects, ce qui nous empêche d'accomplir vraiment notre travail de conservation du patrimoine. Certes, le travail de mise en valeur de nos collections par le biais d'un inventaire, par le biais d'expositions et de publications qui les font connaître est une activité extrêmement motivante. Il arrive cependant que cette motivation diminue lorsqu'un objet inventorié, restauré (coûteusement), exposé, admiré, publié... doit retourner dans des locaux dont la température et l'hygrométrie susciteraient un rire moqueur ou apitoyé de la part d'un collègue mieux doté. Il faut donc vraiment qu'une solution soit trouvée, non pour les seuls Moulins, mais à l'échelle communale, voir plus large encore.

Nous remercions chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs des Moulins souterrains de leur travail et de leur engagement, qui donne comme toujours entière satisfaction. Remerciements aussi aux collaboratrices et collaborateurs des différents services communaux pour leur aide précieuse en maintes occasions.

Nous adressons également notre sincère gratitude à M. Miguel Perez, conseiller communal en charge de la culture, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal pour le fidèle soutien.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Introduction

2015 aura été une année de concrétisation de plusieurs projets. D'abord la nouvelle signalisation de nos collections en libre accès. Après la Salle de lecture, elle s'est poursuivie au Prêt.

La collection des bandes dessinées a été presque entièrement renouvelée et les livres en langues étrangères ont été traités.

Personnel

3 postes : 1 personne à 90%, deux autres à 80 et 50%. Pierre-Yves Tissot ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 mai, il a été remplacé par Lucie Barth Hurtlin dès le 1^{er} juin. Fabio Bestazzoni a été engagé comme bibliothécaire également dès le 1^{er} juin. Nathalie Jacot-Berthoud nous a rejoints en tant qu'aide-bibliothécaire dès le 17 août à 20% et à 50% dès le 1^{er} septembre.

Activité des services

Service du prêt

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.

Prêts en 2015 : 26'559 volumes (2014 : 27'064). La base de calcul des statistiques a changé, c'est ce qui explique la légère baisse enregistrée par rapport à 2014.

Malgré le désherbage annuel des ouvrages du Prêt le manque de place est chronique. De plus nous avons continué à moderniser la signalisation des collections en libre accès. Les ouvrages sont mieux mis en valeur. Pour les documentaires, un effort soutenu a été fait et se poursuivra pour renouveler de manière systématique la collection.

Notre fonds classique de BD s'est métamorphosé et une offre d'albums « nouvelle génération » est proposée aux amateurs, qui en sont enchantés.

300 livres en langues étrangères, provenant de Bibliomédia ont été mis à disposition des lecteurs.

Cette collection, que nous louons, sera changée une fois par année.

Nous possédons, actuellement 1088 DVD ainsi que 379 livres sonores.

Salle de lecture

40 nouveaux titres ont enrichi la Salle de lecture (elle compte 2257 ouvrages). Le coin-journaux continue à être apprécié de nos lecteurs, surtout depuis qu'une machine à café y a été installée. L'utilisation des deux postes informatiques est très réjouissante (572 lecteurs), un moment d'attente est devenu parfois nécessaire pour y accéder.

Accroissement des documents

2015 : 1200 doc. (achats : env. 1000) 2014 : 1025 doc. (achats : env. 940)

Magasin

L'important travail de désherbage effectué l'an passé au Magasin a permis d'accueillir les ouvrages les plus intéressants retirés du Prêt.

Fonds ancien et patrimonial

Le travail de longue haleine de catalogage et d'équipement des ouvrages anciens et modernes sur Le Locle s'est poursuivi cette année.

Exposition et animation

Nous avons accueilli le 5 novembre, pour notre première « nuit du conte », Caroline Cortès, qui a ravi, la douzaine de personnes, venue l'écouter

Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes à Neuchâtel. Groupe Prêt RBNJ à Neuchâtel.

Participation au voyage à Lyon, organisé par CLP, avec visites de bibliothèques et de la Vieille ville.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

La routine n'est jamais d'actualité à la Bibliothèque des Jeunes. Une permanente adaptation aux demandes des lecteurs, à l'édition foisonnante, à l'attente des jeunes nous maintient en constante alerte. C'est en restant connectées avec les offres en matière de formations, de collaborations diverses que nous pouvons « rester dans le coup ». L'illustration jeunesse se porte à merveille, les récits pour jeunes adolescents nous surprennent continuellement, à nous d'être imaginatives et créatives dans le partage de ces découvertes.

Les petits enfants sont toujours fascinés par les histoires et les images, par contre pour les plus grands le défi est difficile, avec l'attrait des écrans. Avec cette donnée en tête, le poste de déléguée cantonale du prix RTS, dont le but est de faire lire des romans aux 13-15 ans suivi d'un vote, a été repris par Karin Vuilleumier cette année.

Avec 16 animations, jamais encore nous n'avions touché un aussi nombreux et large public. La place nous manque pour ces accueils particuliers.

Une nouvelle mission nous a été demandée par la Confédération, celle d'informer tous les parents des nouveau-nés du district du Locle de la présence d'une Bibliothèque et de la distribution de 2 livres qui peuvent être retirés dans nos locaux. Là également, nous manquons d'espace pour aménager un coin confortable pour les petits.

Personnel

4 postes: 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 aide bibliothécaire à 60%.

1 magasinier en Bibliothèque à 50%.

1 stagiaire pendant 1 semaine.

Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Visites de quelques bibliothèques.
- Rencontre des délégués cantonaux du prix RTS Littérature ados.
- Formation « Les entretiens de développement personnel ».
- 2 séminaires « Communication non violente, initiation 1 et 2 »
- Atelier sur l'album et l'illustration avec Sophie Van der Linden.
- Présentation à Lausanne du voyage-lecture intergénérationnel 1, 2, 3 albums.
- Formation « L'accueil et ses éléments clés au niveau relationnel ».
- Formation et atelier « Histoires à doigts ».
- Formation « Premier témoin incendie ».
- Visite de l'exposition « Elzbieta ».
- Rencontre et atelier avec Anne Crausaz, illustratrice suisse.

Animations

- « Né pour lire » : 10 animations pour les tout-petits, dont 1 à l'extérieur, dans le parc du Casino.
- La nuit du conte «Sorcières et chats noirs », 67 enfants et 20 adultes par Caroline Cortès.
- Présence à la Foire du livre sous une tente chauffée avec un atelier « Origami » et un coin lecture pour les petits en collaboration avec P.I.P.
- Animation avec l'illustratrice péruvienne et japonaise Leslie Umezaki : présentation de son travail suivi d'un atelier confection de masques pour le carnaval. 14 enfants.
- Balade contée en forêt dans le cadre de « Dire tout Grimm » avec 2 conteuses, Nathalie Fasel et Caroline Cortès. 20 enfants et 2 adultes. Suivi d'un goûter à l'extérieur.
- Nathalie Fasel et Caroline Cortès, 2 conteuses de « L'arbre à contes » nous racontent des contes de Grimm. 50 enfants et 20 adultes.
- Spectacle de marionnettes par la Turlutaine « Zig Zag Ziggy » pour les petits-enfants, interprété par Michèle Laubscher. 2 séances avec 62 enfants au total et de nombreux parents.

Collaborations

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises.
- L'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Le Musée des Beaux-arts du Locle.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Première prise de contact des groupes de « Lire et faire lire » dans nos locaux.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.
- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Gestion du « Tournelivres » dans les crèches du Locle avec la collaboration de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Avec la C.L.P. (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) et avec toutes les communes du district du Locle pour la distribution des livres aux nouveau-nés.

Statistiques

2

partitions

En 2015 nous avons accueilli 199 **classes** réparties comme suit : 48 visites de classes animées par les bibliothécaires, 151 classes en visite libre + déplacement dans 5 classes pour une animation lecture.

Service de prêt	2015	2014
Visites de classes	199	223
Documents prêtés	85'800 (dont 39'830 prolongations)	84'079 (dont 35'030 prolongations)
Comptes activés	6′725	6′864

métiers

Répartition des prêts par genre

44′207 15′386	livres d'images bandes dessinées
6′199	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
2'568	romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
2′266	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, mé
2'132	contes et légendes
2'124	mangas
1′788	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
1'660	documentaires (500): animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
1'640	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
1'388	périodiques
1′231	CD (disques compact) accompagnant les livres
1′046	documentaires (900) : géographie et histoire
408	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
368	DVD fictions
288	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
238	documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture
215	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
171	romans historiques
105	histoires de vie
78	documentaires (200): religion, mythologie
76	kamishibaïs (théâtre japonais)
20	DVD documentaires
16	matériels d'accompagnement
5	cassettes accompagnant les livres
3	CD-ROM accompagnant les livres

	2015	2014
Nouvelles inscriptions	256	239
Jours d'ouverture	267	264
Documents catalogués	1242	1360
Abonnements de revues	22	22
Nombre de documents	25'897	27′548

Commentaires:

Nous constatons une fréquentation de la Bibliothèque en légère diminution si nous portons notre attention uniquement sur les comptes activés et les livres prêtés. Cela est sans considérer les enfants qui entrent effectivement dans nos locaux, puisque ils viennent régulièrement en groupes, avec les Crèches et le Parascolaire et n'empruntent pas de livres sur un compte privé.

Le magnifique soleil qui a illuminé l'année 2015 peut aussi expliquer le nombre de prolongations, les livres étant restés plus longtemps dans les foyers.

La réorganisation du cercle scolaire du Locle avec des changements importants aux niveaux $7^{\text{ème}}$ et $8^{\text{ème}}$ Harmos expliquent la diminution de la fréquentation des classes. De nouvelles habitudes doivent être prises par les professeurs.



SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE — LA CHAUX-DE-FONDS

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et de deux apprentis.

Exploitation des bois

Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds

800 arbres, pour 1'235.85 sylves soit 1.54 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

517.78 m³ Bois de service résineux : 0.48 m^3 Bois de service feuillus:

Bois énergie : 416 stères de déchiquetage

86 stères de bois de feu

1'020.16 m³ et stères soit 72.7 % de la possibilité légale Total:

Forêts de la Ville du Locle

1'727 arbres, pour 3'018.42 sylves soit 1.75 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux : 1'867.93 m³ 7.09 m^3 Bois de service feuillus :

757 stères de déchiquetage Bois énergie :

74 stères de bois de feu

2'706.02 m³ et stères soit 128.8 % de la possibilité légale Total:

Marché des bois

Selon l'AFN (Association Forestière Neuchâteloise) « la chute de l'euro sur le marché monétaire, ainsi qu'un certain marasme sur le marché des bois engendrent globalement une baisse de 15 % des prix des grumes résineuses en une année ». Malheureusement, cette tendance s'est avérée exacte. Il suffit de prendre connaissance des prix moyens ci-dessous. Néanmoins, nous avons mis un accent particulier sur le tri des différents lots de bois, car les épicéas de belle qualité sont toujours recherchés et obtiennent des prix corrects. Rappelons que les collectivités publiques sont tenues d'exploiter leurs forêts selon un plan de gestion et des plans annuels des travaux sanctionnés par le canton.

Nous avons mis en vente lors de la mise des bois précieux à Colombier les billes suivantes :

Le Locle:

massif forestier de la Joux Pélichet 2.70 m³ de Pin Weymouth vendu à Fr. 175.- le m³

2.30 m³ de Frêne à Fr. 151.- le m³

1.91 m³ d'Epicéa vendu à Fr. 160.- le m³ 2.99 m³ d'Epicéa vendu à Fr. 250.- le m³ massif forestier du Bois de Ville

La Chaux-de-Fonds:

massif de Pouillerel 0.48 m³ d'Erable sycomore à Fr. 140.- le m³.

Bois de service résineux

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 65 % du volume exploité en 2015.

Les bois rouges de médiocre qualité se sont vendus entre Fr. 40.- et Fr. 45.- le m³ en Suisse.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 79.- par m³, soit une diminution de 12 % par rapport à 2014.

Ville du Locle

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr 90.- par m³, soit une diminution de 18 % par rapport à 2014.

Bois de service feuillus

Cet assortiment représente 0.03 % de nos ventes des bois de service en 2015.

Bois énergie

Nous avons livré 1'040 m³ de plaquettes de bois (soit 520 stères) au chauffage du bâtiment de TransN à La Chaux-de-Fonds et fourni 1'430 m³ de plaquettes de bois (soit 715 stères) au CAD bois Viteos SA au Locle au prix de Fr. 0.059.-/kWh franco silo, soit Fr. 42.- le m³ de bois rond à port de camion. Le bois de feu frais en 1 mètre de long fendu se vend à port de camion à Fr. 80.- le stère.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures.

Ces travaux indispensables sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel. A cet effet, sur les comptes 2015, nous avons pu bénéficier de subventions complémentaires liées aux travaux de soins à la jeune forêt réalisés entre 2012 – 2015.

Plantation

Ville du Locle

Nous avons planté un Douglas haute tige à La Joux Pélichet pour célébrer les naissances 2014.

Fonctions sociales

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien des abris forestiers du 150° du Gros Crêt et des Roches de Moron, conduite de classes en forêt, journée passeport vacances, entretien des sentiers nature avec un accent particulier cette année sur celui du Locle, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition de la Société Mycologique des Montagnes Neuchâteloises, préparation de diverses torrées, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, célébration des naissances au Locle, visite des forêts de la Joux Pélichet par l'école forestière ES de Lyss, nettoyage du pâturage boisé de La Pluie à l'aide d'une classe de St-Gall.

Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public ou ayant fait l'objet d'une aide accordée par les Autorités.

Infrastructures

Dévestiture

Ville de La Chaux-de-Fonds

Réfection du chemin de l'Ancien Tremplin. Réfection d'une piste à machine et d'un chemin au Chapeau Râblé.

Ville du Locle

Réfection d'une piste à machine à La Grecque. Réfection d'une piste à machine et d'un chemin à La Combe des Enfers. Réfection d'un tronçon de chemin à la Joux Pélichet.

Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel. A cet effet, sur les comptes 2015, nous avons bénéficié de subventions complémentaires liées aux travaux de dévestiture entre 2012-2015.

Achat de forêts

La ville de La Chaux-de-Fonds a fait l'acquisition d'une forêt au Chemin Blanc d'une surface de 46'517 m² (nouvelle division 35) et la ville du Locle a également acheté une forêt au Bois-de-Ville d'une surface de 41'408 m² (nouvelle division 50).

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

Résultat des martelages en forêts privées en 2015 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	44	23
Nombre d'arbres martelés	2′940	929
Volume en sylves	5′884	2′062
Volume par arbre en sylves	2.00	2.22

Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est financée par le canton.

Conclusion

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent y vivre en parfaite harmonie. A cet effet nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Structures extrafamiliales

Au niveau financier, que ce soit pour les structures parascolaires ou la structure préscolaire, il est à noter que, lors de l'établissement du budget, les chiffres sont très difficilement estimables. Effectivement la majorité des chiffres dépendent du taux de remplissage et celui-ci peut varier de manière significative par rapport à la projection. Ainsi, seuls les comptes permettent d'avoir la vision exacte de la réalité.

Structures parascolaires

Les structures parascolaires ont pour but d'accueillir les enfants de 4 à 12 ans qui sont scolarisés (du cycle 1 à la fin du cycle 2). Ces structures proposent différents taux de présences en fonction du besoin des parents. Elles sont ouvertes de 6h30 à 18h.

Dans chaque structure, les activités (bricolages, animations et sorties) sont organisées en fonction des saisons et des fêtes (Pâques, fête des mères et des pères, Halloween, Noël) tout au long de l'année. Avant les vacances d'été et les vacances de Noël, les parents sont invités à venir partager un moment avec leur (-s) enfant (-s) et les éducateurs au sein de chaque structure. En 2015, le personnel et les enfants des trois structures se sont rassemblés afin de mettre en place un spectacle pour la fête de l'été. Le 19 juin 2015, les parents ont été invités à passer une belle fin d'après-midi en notre compagnie. Cette fête a été une véritable réussite grâce à l'investissement de chacun et particulièrement à la fraîcheur et à la spontanéité des enfants. Les fêtes de Noël se sont faites individuellement dans chaque structure. Ces moments d'échanges entre les équipes éducatives et les parents sont très appréciés de part et d'autre.

Les trois structures sont fermées durant une partie des vacances d'été et totalement durant les vacances d'hiver. Lors des autres vacances scolaires, le personnel et les enfants se regroupent tous à Diapason. Etant donné la richesse des infrastructures qui sont à notre disposition, nous profitons de faire des activités qui sortent du quotidien des périodes scolaires (pique-nique, visite au zoo du Bois du Petit-Château, patinoire, cinéma, etc.).

Tourbillon

Cette structure a une capacité d'accueil de 37 enfants. Durant l'année 2015, elle a employé quatre éducatrices, un éducateur, une aide (pour un total de 3.7 ETP) et deux apprentis. Elle accueille également des stagiaires de l'école Pierre-Coullery qui font la formation d'éducatrice à plein temps et qui doivent effectuer dix semaines dans le domaine de l'enfance. 442 factures ont été émises.

Les locaux sont maintenant bien aménagés et les décorations sont généralement faites par les enfants. Un petit jardin nous permet de faire également des activités à l'extérieur.

Tourbillon est situé au rez-de-chaussée de la maison qui abrite des logements pour les personnes âgées. Lors de l'été 2015, les enfants ont pu partager quelques moments d'échange (particulièrement aux moments des goûters dans le jardin) avec les locataires de ces appartements. Cela a été une belle expérience et nous aimerions pouvoir mettre en place plus de moments intergénérationnels.

<u>Diapason</u>

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2015, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.3 ETP) ainsi qu'une apprentie et un stagiaire. 277 factures ont été émises.

Les locaux, répartis sur deux étages, se trouvent dans une maison qui appartient à la Fondation des Billodes. Nous avons une très bonne collaboration avec le centre pédagogique pour les repas et les infrastructures. En effet, nous avons à disposition une piscine en période hivernale, une salle de gym,

une salle de cinéma, un terrain de football et une grande cour. Nous sommes également à dix minutes à pied de la forêt et d'une place de pique-nique. Spiral

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2015, elle a employé deux éducatrices, un éducateur (pour un total de 2 ETP), un apprenti et une stagiaire. 336 factures ont été émises.

L'aménagement des locaux est bien adapté et évolue constamment grâce aux créations des enfants. Nous avons également accès à une terrasse sécurisée sur le toit de l'immeuble qui nous permet de faire des jeux extérieurs.

Structure préscolaire

L'Etoile

Le personnel de la structure L'Etoile a connu une année 2015 mouvementée.

Suite à différents problèmes d'organisation et de communication, nous avons dû effectuer un changement au niveau de la direction.

À fin octobre, c'est donc Mme Juillerat qui a repris la responsabilité de cette structure tout en restant responsable des trois structures parascolaires. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement et son engagement sans failles.

Afin de recréer une cohésion d'équipe, un coaching externe a été mis en place. Un travail est en cours et nous espérons que l'année 2016 sera plus sereine pour l'ensemble du personnel. Nous ne pouvons que remercier les ressources humaines de tout mettre en œuvre pour que les conditions de travail soient les meilleures possibles.

Cette structure a une capacité d'accueil de 30 enfants. Durant l'année 2015, elle a employé 6 éducatrices, 4 aides (pour un total de 6.5 EPT), une apprentie et une stagiaire. 463 factures ont été émises.

Contrairement à du travail administratif, lors d'absence d'une personne, il est obligatoire de la remplacer pour garantir le taux d'encadrement légal. De ce fait, un pool de remplacement a été mis en place également. Actuellement, ce pool compte sept personnes. Ces personnes sont rémunérées à l'heure.

Grâce à la météo exceptionnelle de cette année, les enfants ont pu profiter pleinement des extérieurs. La cour et le terrain de football de la Fondation des Billodes ont été très appréciés.

Différentes activités ont été organisées, des promenades le long de la route des Grands-Monts, des pique-niques à la nouvelle place des Monts, la visite du zoo du Bois du Petit-Château.

Le 10 juillet, une fête de l'été a réuni les enfants, les parents et les éducatrices dans la cour des Billodes. C'était l'occasion de dire au revoir aux enfants qui quittaient la structure préscolaire pour entrer en 1 ère Harmos à la rentrée d'août.

La fête de Noël a eu lieu le 10 décembre dans la salle de gym de la Fondation des Billodes. Les parents ont eu beaucoup de plaisir à participer à ce moment convivial durant lequel les enfants ont chanté et le Père Noël a fait une visite surprise.

A priori les problèmes de jeunesse de la crèche se résolvent et nous sommes confiants pour l'avenir de cette structure.

Musique scolaire

En mai 2015, la Musique scolaire a pris possession de ses nouveaux locaux dans l'Ancienne Poste. Le Conservatoire de musique y loue également des locaux. L'opportunité de se retrouver sous le même toit a permis à ces deux institutions de mettre en place de nouveaux projets communs. Une magnifique collaboration est née entre ces deux entités.

Le comité de la Musique scolaire s'est réuni environ une fois tous les deux mois. Durant les différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

23, 24 et 25 avril : spectacle « Le festin d'Eustache » un spectacle musico théâtral qui s'est joué au Casino-Théâtre

30 mai : vente de pâtisserie devant la Migros

3 et 4 juillet : la Musique scolaire a tenu son stand au festival des Promos.

4 juillet : défilé des promotions du Locle.

5 au 9 octobre : camp de musique aux Rasses (VD).

Encore une fois, c'était une belle semaine. Le comité a pleinement profité de ces moments avec les jeunes.

Projet « Midnight sports »

Le projet appelé « Midnight Sports » pour les jeunes de 12 à 17 ans connais toujours un bon succès. Voici quelques statistiques au niveau de la fréquentation durant la période du 27 septembre 2014 au 16 mai 2015 :

Participation par soirée

Dans le concept détaillé de la phase pilote, l'objectif a été fixé à une moyenne de 30 à 40 adolescent-e-s par soirée. Cet objectif a clairement été atteint : en moyenne, 40 jeunes ont participé à chaque soirée Midnight durant cette saison 2014-2015.

Participation filles et garçons

La fréquentation des filles au « Midnight Le Locle » est toujours très réjouissante pour cette deuxième phase. Les participantes représentent 41% de l'ensemble des jeunes présents. Ce chiffre, qui était en léger recul en première moitié de saison, se situe désormais exactement au même niveau qu'au printemps 2014. Cette valeur dépasse clairement la moyenne suisse des projets MidnightSports qui avoisine les 30% et il s'agit du meilleur résultat romand pour cette saison.

Ce succès s'explique par l'espace mis à disposition des filles, de l'accueil de la part des coaches adolescentes et par des animations spécialement destinées à un public féminin (par exemple de la danse, les soirées à thème, etc.).

Age des participant-e-s

Le public cible du projet représente les jeunes dès la 8ème année scolaire (HARMOS) et jusqu'à 17 ans. Le graphique suivant montre la répartition des différentes tranches d'âge parmi les participant-e-s du « Midnight Le Locle ». On remarque que les jeunes âgés de 15 ans sont les plus représentés, avec un taux de 25.6 % (277 visiteurs). Ceci nous indique une légère augmentation de l'âge moyen des participants. Toutefois, nous constatons que la tranche d'âge ciblée des 12-17 ans représente 95.8% de la participation totale et que le public cible est donc très bien représenté.



CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

Mme Michèle Girardot assistante dentaire en orthodontie a augmenté son temps de 20h à 24h par semaine et Mme Christiane Grezet, assistante dentaire pour la pédodontie continue à effectuer 25h par semaine. Mme Melanie Ortega, apprentie, a réussi sa première année et continue en 2ème année sa formation d'assistante dentaire.

Mme Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation toujours 14h hebdomadaires.

Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires avec 36h par semaine et Mme Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32 %, soit environ 3h par semaine.

A noter aussi que Mme Serrano a été absente plusieurs jours pour des raisons de santé.

Visites de classes

89 classes ont été visitées durant l'année scolaire 2014-2015. Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire pour le dépistage. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

Durant l'année scolaire, il a été effectué

pour les soins préventifs :

570 radios dentaires

141 fluorations (par maxillaire)

95 détartrages – polissages

25h30 d'hygiène individuelle par l'hygiéniste

444 scellements de fissures (dont 67 scellements étendus)

pour les soins conservateurs :

56 soins à l'aide du protoxyde d'azote

260 obturations de dents de lait

6 couronnes acier préfabriquées provisoires

189 obturations de dents permanentes, dont 17 reconstitutions d'angle/bord incisif

22 traitements pulpaires sur dent de lait

3 traitements de racines sur dents permanentes

On remarque une nette augmentation des traitements à l'aide du protoxyde d'azote, on est passé de 18 traitements en 2014 à 56 en 2015.

urgences

54 consultations en urgence dont 34 accidents dentaires

divers

3 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

orthodontie

42 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2015

22 nouveaux traitements ont été commencés ainsi que 24 pré-traitements (Positionneur T4)

2 nouveaux traitements esthétiques avec les gouttières Orthocaps

1 cas avec ancrage osseux (mini-vis)

Exonérations

Sept demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal, cinq ont été acceptées, deux sont en attente de décision sur 2016.

Formation continue et perfectionnement

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Dr Serrano & Mme Zas ont suivi une formation afin de devenir membre actif pour les traitements myofonctionnels Myobrace. L'hygiéniste et l'assistante en orthodontie suivront ces cours en 2016, elles n'ont pas pu les suivre en 2015 pour des raisons de logistique.

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Pendant l'année scolaire 2014-2015, 177 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Le Centre compte maintenant sept orthophonistes pour une occupation inchangée de 3,5 postes (3,17 postes d'orthophonistes, et 32% de poste responsable). Depuis août 2015, une nouvelle orthophoniste a été engagée ce qui a permis une réorganisation des pourcentages de travail au sein de l'équipe. L'équipe actuelle se compose de Mesdames J. Beuret-Butty, A. Boillat, M-C. Cario, A. Guinand, F. Jaccard, N. Mougin, M. Rossier. Mme S. Zas assure le secrétariat et la facturation durant 14 heures hebdomadaires.

Mme Marie-Caroline Cario, étudiante de l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du Master en Logopédie, a terminé en juin son stage de 9 mois à 50%. Puis elle a été engagée pour la rentrée d'août 2015 suite à une demande de baisse de taux d'emploi de plusieurs collègues.

Le centre a accueilli en février 2015 une étudiante de l'Université de Neuchâtel pour un stage d'observation sur 5 semaines, à raison de 2 demi-journées hebdomadaires.

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août. Elles suivent également des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 6 reprises sous la direction de M. Philippe Willi, nouveau chef de l'OES.

La nouvelle Convention entre l'Etat et les 3 Villes pourvue d'un Centre d'orthophonie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ainsi que sa directive d'application. Cette nouvelle convention a impliqué un temps d'adaptation au sein du Centre. Une surcharge administrative et un aspect de contraintes ont été clairement ressentis par les orthophonistes durant cette année. Mais de manière générale le passage à ce nouveau fonctionnement s'est déroulé positivement et l'effet de surcharge devrait s'estomper pour l'année à venir. Cette surcharge peut expliquer une prise en charge d'un nombre moins élevé d'enfants pour cette année.

Des séances de travail régulières réunissant les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton et Mme Anne Panchaud (collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES) ont eu lieu à l'OES, dans le cadre de la nouvelle convention. Ces séances sont très positives et permettent d'assurer une bonne coordination et collaboration entre les 3 centres et l'OES quant à l'application de la nouvelle convention. Des remarques/observations concernant l'application de la nouvelle convention ont pu être élaborées et seront discutées début 2016 dans le but d'améliorer certains aspects administratifs notamment.

Le logiciel DORI de facturation et de gestion des prestations répond de manière très satisfaisante aux besoins du Centre.

À fin 2015, la liste d'attente reste toujours très importante. Cette réalité est présente dans les autres centres aussi. On estime à 1 année, voire plus, le temps d'attente entre le signalement et le début de la prise en charge. Des parents d'enfants se plaignent de plus en plus de la situation. Nous sommes tenus par la convention d'assurer des coûts stables pour l'OES, il n'est actuellement donc pas possible d'augmenter les postes d'orthophonistes.

CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE

Vue d'ensemble

L'année 2015 a été empreinte d'un nouvel élan et de multiples objectifs. En effet, la concrétisation du CLAAP a engendré l'arrivée et la mise en place d'une nouvelle équipe, sa coordination, la gestion de la fin des travaux, le déménagement dans les nouveaux locaux, leur inauguration, la promotion de la nouvelle structure auprès des jeunes et des adultes, le maintien du lien avec les jeunes, le respect de nos engagements relatifs aux prestations évoquées dans le rapport présenté au Conseil Général en juin 2014 et l'arrivée de partenariats au niveau local et cantonal. Le rapport de gestion 2015 retrace brièvement l'activité que nous avons menée cette année particulière puisque marquée par l'ouverture du CLAAP.

Equipe

L'équipe actuelle est constituée de 2.6 EPT et formée de Karine Calame, Anne Lebet, Sébastien Fornerod, Quentin Pasquali et Annie Surdez qui est la responsable. Elle s'est révélée être un élément précieux lors de la mise en place du CLAAP. Rien n'aurait pu se faire sans l'investissement et la motivation de chacun, travaillant sans repères constants jusqu'en octobre. Je tiens à les en remercier. Karine bénéficiera d'un congé maternité prolongé en 2016 et sera remplacée dans le courant du mois de février pour une durée d'une année. L'équipe est complétée par quatre moniteurs internes ainsi que des intervenants externes ponctuels.

Locaux

L'entrée dans les nouveaux locaux de l'Ancienne Poste situés à Marie-Anne Calame 5, a été réalisée début mai dans des espaces encore en travaux. Nous avons consacré du temps à l'aménagement, créant plusieurs ateliers ayant comme objectif d'impliquer les jeunes qui le désiraient.

L'Ancienne Poste a été inaugurée de manière festive les 5 et 6 juin de cette année. Nous avons participé au groupe d'organisation de cet événement qui fut une réussite, mettant en avant différents intervenants sous forme de spectacles et d'ateliers pour lesquels la population a répondu plus que présente.

Une fois installés, nous avons réadapté les locaux à mesure de leur utilisation et dû effectuer divers petits travaux de réparation ou d'aménagement demandés aux artisans de l'Ancienne Poste. Nous sommes heureux de la configuration des lieux ainsi que du partage du bâtiment avec nos voisins, atouts probants pour des possibilités de partenariat qui contribuent au bon fonctionnement du CLAAP. Les animateurs-trices socioculturel-les ont travaillé en équipe sur une charte qui pose les grands principes de tolérance et de respect que nous pensons être les garants d'une dynamique saine dans un contexte comme celui de l'accueil ado mais aussi durant les activités et animations. Celle-ci possède également des éléments de règlements prohibant la fumée, l'alcool et les drogues de toutes natures et statuant sur l'accès à internet au sein du CLAAP. Les utilisateurs des locaux doivent prendre connaissance de la charte et la respecter.

Prestation - l'accueil ado (en plein air et dans les locaux)

Durant la période de transition vécu par le CLAAP de janvier à juin 2015, l'équipe a cherché des moyens permettant à la fois de conserver les liens construits avec les jeunes fréquentant auparavant le DJ'13 et d'élargir le public de la structure. La meilleure option qui s'est présentée fut d'aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie et de rencontres dans les endroits qui leur sont significatifs en ville du Locle. Nous nous sommes pourvus en matériel en construisant un bar mobile démontable et en acquérant des jeux et du matériel de transport. Un cargobike et deux charrettes à bras nous permettent de nous rendre rapidement sur le terrain. Ainsi, lorsque la météo nous y autorise, le CLAAP occupe les mercredis après-midis, de manière alternée, les parcs de la rue Bournot et de l'Avenue du Technicum, ainsi que les alentours des collèges de Jehan-Droz et des Jeanneret les vendredis après-midis. Puisque située sur l'espace public, cette forme d'accueil, que nous avons nommée « CLAAP OUT », s'adresse à toutes les personnes sans distinction d'âge et leur libre adhésion aux activités prévaut dans cette prestation.

Le plein air est une manière de travailler qui nous permet de décloisonner notre action, d'aller à la rencontre des jeunes en dehors des murs des locaux et de faire connaître la structure aux parents, ainsi que plus généralement, à la population. L'expérience du « CLAAP OUT » est positive sous de nombreux aspects, c'est pourquoi nous avons décidé de le conserver parmi l'éventail de nos prestations. Celui-ci s'adapte constamment aux nouvelles réalités de travail que rencontre le CLAAP actuellement, concernant notamment les lieux de fréquentations et les jeux proposés durant ces moments.

En septembre, nous avons ouvert l'accueil ados à l'intérieur des nouveaux locaux tout en alternant avec les accueils plein air. L'accueil libre destiné aux ados est actuellement une des prestations les plus fréquenté du CLAAP. Principale offre du DJ'13 avant la création de la nouvelle structure, celui-ci a été suspendu, notamment pour des questions de logistique et de disponibilité de l'équipe, durant la période de transition qui a précédé l'implantation du CLAAP dans ses nouveaux locaux.

Pour revenir rapidement sur ses principes fondamentaux; l'accueil libre ou l'accueil ado consiste en la mise à disposition pour les jeunes du Locle et de la région, d'un espace d'activités, de repos et de rencontres libres d'accès, sans contraintes de présence, dans un cadre assuré par des professionnels. Afin d'en définir les paramètres de fonctionnement, l'équipe a largement fait appel aux expériences passées, aux soucis de cohésion et de sécurité ainsi qu'aux besoins exprimés qu'aux besoins des jeunes. Notre but est d'offrir un lieu où chaque jeune puisse se sentir à l'aise et libre de participer à la vie de l'accueil, de la manière qu'il souhaite, dans un esprit citoyen et collectif respectant les principes de la charte mentionnée ci-dessus.

Les horaires d'ouverture ont été pensés selon plusieurs critères dont les demandes des jeunes, les horaires d'école, la disponibilité et l'organisation interne de l'équipe ; l'accueil ado étant une prestation parmi l'éventail - désormais élargi - de l'offre du CLAAP.

Jours d'accueil	Public	Heures d'accueil	Horaire spécial
Mardi	Tous jusqu'à 18 ans	16h - 19h	11h - 14h Réservé aux élèves de la musique scolaire
Mercredi	13 à 18 ans CLAAP OUT lorsque le temps le permet	14h - 18h	14h - 16h CLAAP OUT horaire adapté selon les saisons
Jeudi	13 à 18 ans	16h - 18h	-
Vendredi	13 à 18 ans CLAAP OUT lorsque le temps le permet	16h - 18h	15h30 - 17h CLAAP OUT, horaire adapté selon les saisons

Comme indiqué ci-dessus, l'accueil ado est ouvert les mardis de 16h à 19h sans plancher d'âge. Cette adaptation fait suite à une demande de la Musique Scolaire, nos voisins directs dans le bâtiment de l'Ancienne Poste, avec qui nous collaborons afin d'offrir aux jeunes qui suivent des cours de musique, la possibilité d'attendre le début de leurs cours dans nos locaux. L'équipe a également vu un avantage à ouvrir un accueil aux jeunes de moins de 13 ans, d'abord parce qu'il s'agit d'une réponse aux demandes régulières de ce plus jeune public, ensuite parce que nous avons tout à gagner à anticiper et/ou favoriser la création de liens avec de potentiels futurs habitués. Le CLAAP ouvre également le mardi midi afin que les jeunes de la musique scolaire puissent pique-niquer dans un lieu chaleureux. A midi, un à deux animateurs socioculturels sont présents en tant que garants du cadre.

L'ouverture de l'accueil ado a débuté avec la rentrée scolaire en septembre 2015. Le 3 octobre, une fête - la Welcome party - en a marqué l'ouverture officielle.

<u>Prestation – soutien de projet</u>

Le soutien à des projets de jeunesse est une des prérogatives centrales du CLAAP. Nous apportons une aide spécifique aux jeunes qui en formulent la demande auprès de l'équipe. Cette aide se décline sous plusieurs formes selon la nature du projet et les besoins exprimés par les jeunes. L'équipe d'animation socioculturelle offre des conseils pratiques et un engagement en ressources humaines, de même que, selon les moyens disponibles, le CLAAP apporte un soutien logistique. Ensuite, il nous faut aussi préciser que le CLAAP est un agent actif au service de la jeunesse locloise et, à ce titre, se préoccupe de sa promotion. Puisqu'implanté et actif dans les réseaux, nous sommes des relais pour les jeunes à la recherche d'un soutien spécifique pour leurs projets.

Par « projet » nous entendons différents niveaux d'entreprises et donc différents degrés de soutien et de participation des jeunes. Nous encourageons par exemple des projets jeunes DIY (Do It Yourself) comme l'entreprise de construction de module de sports de glisse urbains par l'association SKILL (Skate in Le Locle), avec qui le CLAAP a réalisé deux chantiers. Le premier chantier s'est déroulé sur un week-end en juillet 2015, le second s'est inscrit dans le cadre de l'action 72h en septembre de la même année.

De même, nous donnons accès à certaines salles ou matériel à des jeunes qui en font la demande (répétition de groupes de musique, travaux collectifs, etc.)

Concernant l'avenir, le prochain projet en faveur de la jeunesse auquel les animateurs –trices socioculturel-les du CLAAP comptent se consacrer, sera la remise en place d'un parlement des jeunes en ville du Locle.

Prestation – ateliers, animations et événements

Les jeunes ont différents centres d'intérêts, fonctionnements sociaux et regards sur leur environnement. Afin que les prestations du CLAAP correspondent au plus grand nombre, l'équipe propose des ateliers sur le long terme ou des animations ponctuelles participatives ou consommatoires. Elles ont lieu à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux et se réalisent parfois avec l'aide de moniteurs aux compétences spécifiques. Les limites d'âges des participants varient en fonction de l'atelier ou de l'animation.

Comme exemple non exhaustif de nos activités, nous avons ainsi proposé cette année des ateliers créatifs, un cinéclub, des événements festifs organisés pour, avec ou par les jeunes, une salle de danse en libre accès, des espaces de débats et de réflexion dans la rue à l'occasion de la journée de la femme, de la semaine d'action contre le racisme, etc.

Par ailleurs, l'équipe veille à développer un réseau de personnes ressources aux compétences spécifiques et permettant l'accès à de nouvelles expériences inter-culturelles ou -générationnelles pouvant soutenir les jeunes dans leurs démarches collectives ou personnelles.

Au travers de ces espaces et personnes ressources, le CLAAP souhaite créer des occasions où la jeunesse est encouragée à s'exprimer, ait la possibilité d'être entendue et puisse développer des compétences permettant de mobiliser ses ressources et d'accroître son pouvoir d'action.

Prestation – collaboration

Les collaborations restent, à l'image de 2014, une grande part de notre activité et ont des répercutions positives pour la jeunesse locloise.

Les liens que nous tissons avec les partenaires sociaux de la ville ou du canton sont une ressource pour une action adaptée à chaque individu. De plus, ils nous permettent de bénéficier d'un regard externe impliquant des remises en question pour vérifier notre activité ou pour la faire évoluer afin de la consolider. Nous sommes en lien avec la Fondation Carrefour, les Centres de loisirs du canton, Alex Pedrazzi délégué à la jeunesse, Alter Connexion, le COSM, Job Service, le Cercle Scolaire du Locle et la liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, nous attachons une grande importance aux partenariats avec le milieu culturel et de manière plus générale, avec les acteurs impliqués dans le tissu local. Ceci, car nous partons du postulat que, dans le cadre de la promotion de la jeunesse, l'environnement global dans lequel le jeune évolue doit correspondre au mieux à ses besoins. Lorsque nous en avons l'opportunité, nous nous positionnons comme médiateur entre les jeunes et les prestations existantes, nous encourageons les projets émergents au Locle et créons des actions communes. A titre d'exemple, nous sommes en lien avec l'ADL, l'ALUX, l'Âme verte, la bibliothèque de la ville, le Casino-la Grange, le Ciné-club, la Foire du Livre, le Musée des Beaux-Arts, etc.

Nous avons plusieurs projets concrets dont voici quelques exemples illustrant cette prestation. Nous collaborons actuellement avec plusieurs acteurs qui se préoccupent de la place du marché au centre-ville et plus particulièrement des animations qui pourraient la rendre plus attractive. De même, le CLAAP apporte une aide à des institutions partenaires, dans la mesure de ses moyens, en gérant notamment les activités en soirée de deux camps de ski pour l'école secondaire du Locle. De manière continue, nous développons et entretenons les synergies entre le CLAAP et les multiples acteurs de l'Ancienne Poste afin de faire de ce bâtiment un lieu culturel actif et vivant.

Fréquentation

Durant les CLAAP OUT, nous avons rencontré, de manière régulière, une vingtaine de jeunes et une dizaine d'adultes (parents, partenaires), été comme hiver.

Concernant l'accueil ado à l'intérieur, durant le premier mois, les fréquentations ont été très sporadiques. La météo douce de ce dernier automne ainsi que le temps d'adaptation nécessaire pour que les adolescents prennent leurs marques dans ce nouvel environnement expliquent probablement l'évolution qui a suivi. En effet, depuis le mois de novembre, la fréquentation de l'accueil ado a largement augmenté. Nous n'avons pas effectué de données statistiques précises mais nous pouvons estimer des moyennes de fréquentation entre 15 et 30 personnes les mercredis, jeudis et vendredis, avec occasionnellement des pics d'environ 35 personnes. Les accueils du mardi quant à eux sont actuellement fréquentés à hauteur de 40 à 60 personnes. De 11h et 14h, le mardi, nous accueillons entre 30 et 40 jeunes. A un niveau plus qualitatif, l'équipe est pour l'instant assez satisfaite de la dynamique des accueils. Des activités manuelles, de déco, de cuisine ou de jeux sont régulièrement possibles grâce au soutien des moniteurs. Nous apprécions également la mixité des âges, des genres, des communautés et des groupes qui nous laissent penser que nous tendons à remplir notre objectif de mettre à disposition un espace dont le cadre permet à chaque jeune de se sentir à l'aise.

Par ailleurs, avec une quinzaine de jeunes participants ponctuellement aux ateliers et à l'organisation d'animations, nous réalisons que la jeunesse du Locle a aussi des attentes qui relèvent d'une autre forme que l'accueil ado. La fréquentation quantitative des ateliers et des animations est propre à chaque activité. Globalement, nous sommes satisfaits du nombre de participants même s'il est parfois faible car, qualitativement, cette prestation nous permet de rencontrer de « nouveaux » jeunes et de leur offrir un espace d'expression, de créativité et de participation dont ils ont aussi besoin.

Communication

Nous avons développé plusieurs outils de communication afin que les jeunes soient au courant de ce qu'il existe pour eux mais également dans l'optique d'expliquer la profession de l'animation socioculturelle souvent encore méconnue dans notre région.

Pour ce faire, nous sommes actifs sur les réseaux sociaux et avons un site Internet qu'il est prévu de rafraîchir durant le mois de janvier 2016. Toutefois, nous accordons de l'importance à la communication directe, c'est pourquoi nous sommes passés dans les classes afin d'informer les jeunes de 9ème et 10ème Harmos sur ce que nous proposons. Nous réitérerons cela les prochaines années. De plus, comme mentionné ci-dessus, nous organisons régulièrement des activités tout public à l'intérieur des locaux mais également dans l'espace public, afin d'aller à la rencontre de la population et de nous présenter.

En guise de support d'information, nous avons créé un feuillet destiné aux parents et aux partenaires ainsi qu'une charte accessible à tous. Chaque mois, nous communiquons notre programme aux moyens d'affiches et de flyers.

Perspectives

Avec l'évolution rapide des fréquentations et des habitudes des jeunes dans les locaux, l'équipe teste empiriquement l'efficience et les limites de son dispositif. L'expérience concrète de cet environnement de travail nous amène à anticiper certains changements dans notre fonctionnement. A l'avenir, nous souhaitons adapter l'âge d'entrée à nos accueils libres intérieur au critère d'année scolaire plutôt que de l'âge des jeunes, ceci dans le but de ne pas opérer de scission dans les groupes de jeunes formés dans le cadre scolaire. Ensuite, nous sommes en continuelle réflexion sur la manière d'offrir le meilleur cadre possible à notre public, ce qui passera probablement par des adaptations en termes de présence des animateurs, des moniteurs ou encore des changements au niveau des horaires.

Concernant les activités et animations, l'équipe d'animation conclue qu'il est primordial de développer ces espaces d'expression, de participation et de mobilisation de compétences de la jeunesse. En effet, elle permet au Claap de répondre aux attentes d'un public plus large.

Nous devons évaluer et tirer des conclusions de cette période d'ouverture afin de réorienter notre action selon cette première expérience. De plus, nous devons stabiliser notre activité afin de trouver un rythme de travail plus régulier qui reste dynamique et adaptable.

SERVICES SOCIAUX

En 2015, la Commune du Locle a traité 632 dossiers (636 dossiers en 2014, diminution de 4 dossiers par rapport à 2014).

Les dépenses d'aide sociale du Locle se montent à Fr. 7'592'830.47 contre Fr. 6'929'396.60 en 2014 soit une hausse de 9,5742 % atteignant le plus haut montant depuis 2006.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

Comme nous l'annoncions dans notre rapport de l'an dernier, la baisse enregistrée en 2014 n'annonçait pas une tendance à long terme au vu du contexte économique en cours à cette époque. Le taux de chômage neuchâtelois induit un taux d'aide social élevé également. Même si nous avons eu une légère baisse au niveau du nombre de dossiers, les dépenses ont augmenté pour atteindre un niveau maximum.

Statistiques

Le coût moyen par dossier est en augmentation : Fr. 12'012.98 contre 10'895.27 Fr. en 2014.

Le montant par habitant est de Fr. 727.65 contre Fr. 665.25 en 2014

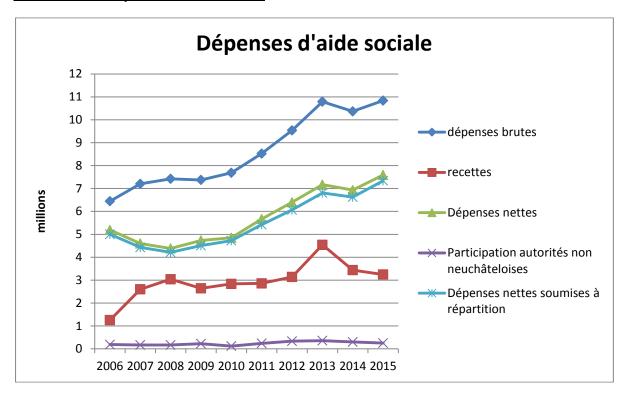
Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste toujours la cause économique pour les nouveaux dossiers ouverts cette année et ce pour un peu moins de la moitié des cas. La 2^{ème} cause, liée au handicap physique et psychique (attente de décision ou refus de décision AI), arrive dans un peu plus d'un tiers des cas suivi du défaut de soutien (séparation et carence de la parenté).

Nombre de dossiers par assistant social : 97 dossiers actifs par 100 % de poste au 4.1.2016 contre 107 dossiers actifs par 100% de poste au 5.1.2015 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre).

Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

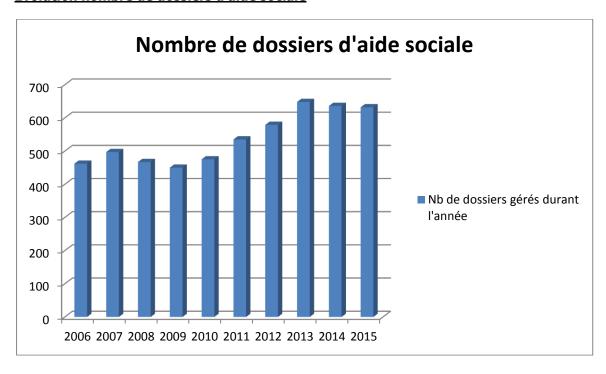
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10′591.00
2012	579	6'398'403.22	11′050.78
2013	648	7'167'245.83	11′060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98

Evolution des dépenses d'aide sociale



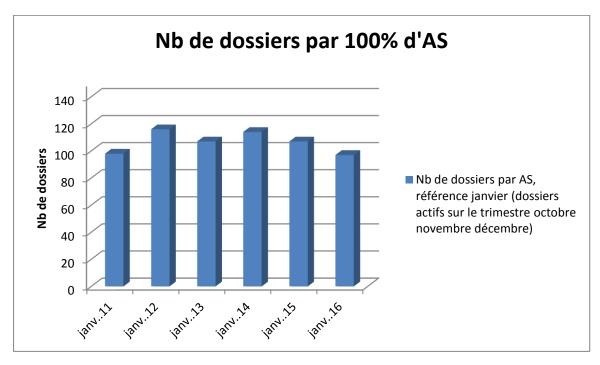
On remarque une augmentation des dépenses brutes et nettes. Les recettes et la participation des autorités non neuchâteloises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) sont en diminution.

Evolution nombre de dossiers d'aide sociale



Le nombre de dossiers, en constante augmentation depuis 2009 avec une accentuation de la progression depuis l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est en légère diminution depuis 2013. Les dépenses atteignent un pic.

Evolution du nombre de dossiers par AS



La baisse du nombre de dossiers par AS est due à l'engagement de nouvelles forces de travail au niveau des assistants sociaux suite à l'arrêt maladie longue durée d'une personne.

Mesures d'insertion professionnelle

La Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

En 2015, 65 personnes ont été en contrat d'insertion professionnelle que ce soit dans les programmes cantonaux, au sein de la commune ou dans des organismes privés. Ceci correspond à 84 placements.

Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

« Pôle » de réinsertion

Depuis son arrivée en novembre 2014, la conseillère a mis en place le service « insertion » en collaboration avec la cheffe de service et l'ensemble des assistants sociaux. La base de données des dossiers suivis est mise à jour régulièrement et constitue une aide précieuse quand une place est annoncée. De bons contacts sont établis avec les RH de la Ville du Locle.

Le réseau externe doit encore être développé. La conseillère s'appuie sur le réseau de Conversio et maintenant celui d'Aura Coaching en attendant de développer le sien.

156 personnes ont été orientées par les assistants sociaux vers le bureau d'insertion et vues en tout cas 1 fois par la conseillère. Le suivi s'est poursuivi pour environ 100 personnes.

Village d'artisans

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Cette structure située à la Rue du Parc 152 à La Chaux-de-Fonds rassemble un groupe d'entreprises qui prend en stage des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et de bénéficier d'expérience dans le monde professionnel. En 2015, 4 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale ont été en stage longue durée au Village d'artisans. Job service a suivi 5 jeunes à l'aide sociale et 33 jeunes Loclois hors aide sociale.

Jardins coopératifs d'insertion

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, il a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes.

Le temps ayant été au beau fixe, la production a été particulièrement abondante! Ainsi, la confection de confiture, de choucroute et autres produits a été privilégiée. Onze personnes participent, à raison de plusieurs fois par semaine, aux jardins. Différentes conférences se sont tenues, dont une de Gaetan Morard sur la permaculture réunissant sur la journée plus d'une soixantaine de personnes.







Différentes collaborations sont en cours de consolidation, notamment avec Festival Landart et une charte est en cours d'élaboration.

Autres

Différents projets privés et publics sont en cours de réalisation et de développement en ville du Locle. De manière non exhaustive, nous pouvons citer par exemple :

- 1) Velospot: Fruit de la collaboration des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, les vélos en libre-service s'inscrivent également dans un processus de réinsertion professionnelle. Le coordinateur technique pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds bénéficie actuellement d'un contrat à durée déterminée, sous l'égide de Job Service, et trois places d'insertion ont été créées en collaboration avec le service des migrations. Le nombre de rééquilibrages est en forte augmentation.
- 3) Espace de solidarité: Le cyber-espace à Grande-Rue 16 a connu une augmentation de ses utilisateurs. Celui-ci, pour rappel, permet aux personnes en recherche d'emploi de pouvoir bénéficier d'une logistique appropriée et de conseils. Plusieurs bénévoles se relayent pour assurer les permanences et diverses animations ont été réalisées.
- 4) *TeleObjectif Réussir*: Le 11 mai 2015 a eu lieu à l'Hôtel de Ville du Locle le lancement de la retransmission de TeleObjectif Réussir sur l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. Pour rappel, TeleObjectif Réussir est un projet d'intégration socioprofessionnelle, basé à Bevaix. Il occupe périodiquement plusieurs habitants du Haut.

Politique sanitaire

La commission Santé-Social a siégé à deux reprises en 2015. Elle rassemble des représentants des divers partis politiques. Son but est de suivre la problématique sanitaire et sociale en Ville du Locle, d'évaluer les besoins d'insertion socioprofessionnelle, de proposer des mesures et au besoin d'interpeller les Autorités cantonales.

La recherche d'un nouveau pédiatre s'est enfin révélée positive. Ainsi, M. Pugnere s'est établi au Locle en décembre 2015 et ouvrira son cabinet au 1^{er} janvier 2016. Avec M. Giordano, cette arrivée vient désormais renforcer l'offre pédiatrique dans la Mère commune des Montagnes neuchâteloises.

Pour rappel, Le Locle comprend 11 médecins généralistes. La recherche de nouveaux praticiens est néanmoins en cours. Dans ce cadre, des brochures de présentation de la ville du Locle ont été élaborées et transmises dans différents forums. Cette recherche est portée notamment par le cabinet de groupe Bournot 33. Différentes auditions ont eu lieu et l'arrivée d'un nouveau praticien, nous l'espérons, devrait se concrétiser tout prochainement.

Le site loclois d'HNE a été renforcé à la suite de la fermeture de l'hôpital de la Béroche. Le nombre de lits et de praticiens est donc en augmentation. Toutefois, cette situation a entraîné le départ en grande partie du CNP.

Le Locle et les Brenets ont également travaillé sur la mise en place d'AROSS, une plateforme d'aide, de conseils et d'orientation pour les personnes âgées. Celle-ci devrait prochainement s'ouvrir à la rue Banque 7.

Personnel et locaux

Le service a vécu une année 2015 particulièrement lourde. Bien que toutes les personnes aient été remplacées, quatre congés maternité ont été dénombrés en fin 2014 et au début 2015 et un arrêt maladie (cause physiologique). La hausse des dossiers sur cette période a rendu la gestion du service compliquée et le suivi des dossiers d'aide sociale difficile. L'augmentation de la précarité, les situations de plus en plus lourdes de certains bénéficiaires et les procédures de plus en plus compliquées imposées par l'Etat dans l'application des normes ont complexifié le travail d'aide sociale. Nous devrons veiller à ne pas perdre de vue le sens du travail pour les assistants sociaux. Nous tenons à les remercier de leur travail. Au vu de l'augmentation de la précarité, il faudra dans les prochaines années repenser la globalité des processus et simplifier ceux-ci pour améliorer l'aide aux personnes.

Guichet social régional, antenne ACCORD

Pour rappel, le projet ACCORD constitue la 3^{ème} étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale). L'équipe, constituée de 2 personnes à 50% au départ de l'activité était en sous-effectif. L'Etat, ayant réévalué les dotations, nous avons pu, en 2015, augmenter les ressources et engagé une 3^{ème} personne à 50%.

Le nombre de dossiers traités en 2015 (état au 15.01.2016) est de 914 (866 en 2014).

Pour sa 2^{ème} année d'activité, ACCORD est toujours en évolution. Le logiciel informatique est encore en cours de perfectionnement. Les pratiques se mettent en place. Des nouveaux outils d'aide au calcul sont mis à disposition. Un groupe d'utilisateurs réunissant les gens du terrain s'attache à travailler à une amélioration du logiciel et à une mise en place de pratiques harmonisées. Le guichet ACCORD fonctionne normalement. Les délais de traitement des demandes au guichet est plutôt rapide (délai moyen de 15 jours). Le traitement dans les autres secteurs prestataires cantonaux prend lui beaucoup plus de temps. Le système est parfois ressenti comme lourd par la population, notamment pour les personnes ne souhaitant que l'une des prestations. La compréhension par les usagers n'est pas encore complète et le besoin d'explication encore important. Il s'agira de simplifier et d'optimiser les différents processus.

Au niveau cantonal

Pour rappel, au niveau cantonal, les normes d'aide sociale ont été diminuées en 2014. Le but était de contenir la progression des charges et d'injecter des moyens supplémentaires dans le domaine de l'insertion. En fin 2015, le canton s'est retrouvé dans l'incapacité financière d'assumer la hausse des primes d'assurance-maladie 2016. Il a imposé une nouvelle procédure dans la gestion des changements de caisse-maladie, alourdissant la charge administrative. En accord avec les différents GSR, le choix de la caisse Assura a été privilégié.

L'Etat a également entamé une campagne pour la lutte contre les abus dans les diverses prestations des services sociaux et le travail au noir. Il souhaite travailler sur ce nouvel axe de la prestation juste à la bonne personne.

Pour conclure, nous tenons, comme chaque année, mais cette année de manière particulière à remercier chacune et chacun pour le travail important fourni.

SERVICES SOCIAUX

A) Exercice 2014

La charge nette résultant de l'exercice 2014 est comptabilisée en 2015.

Elle était prévue au budget à Fr. 4'023'500.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 4'076'039.93

En effet, pour 2014, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à

Fr. 115'987'458.29

La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à

Fr. 46'394'983.32

a) la part des 37 communes, 60%, à

Fr. 69'592'474.97

 b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

<u>Part des communes 60%</u> <u>Fr. 69'592'474.97</u> = Fr. 392.667579

Nb. d'habitants au 31.12.14 177'230

Quote-part de notre Commune: 10'416 habitants x Fr. 392,667579 Fr. 4'090'025.49

B) Exercice 2015

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2016

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 10'838'932.47

(contre Fr. 10'367'523.29 en 2014)

Les recettes se sont élevées à Fr. 3'246'102.00

(contre Fr. 3'438'126.69 en 2014)

En conséquence, la charge nette est de (contre Fr. 6'929'396.60 en 2014)

Fr. 7'592'830.47

Ce montant figure dans les comptes 2015 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 302'691.95.

Dépenses nettes pour 2015 Fr. 7'592'830.47

Participation des autorités non neuchâteloises <u>Fr. 251'623.65</u>

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 7'341'206.82

========

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 8 comptes de gérance (dont 4 curatelles incluses).

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2015 se monte à 632.

GARAGE

Au 31 décembre 2015, le personnel du garage comprenait : 1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur et 1 apprenti.

Nous relevons une baisse dans la masse de travail par rapport à l'année dernière. L'entreprise Viteos continue à nous confier le lavage de ses véhicules ainsi que quelques réparations, notamment au niveau du service électrique. Les réparations pour les véhicules de la Voirie ont été un peu moins nombreuses que d'habitude en raison du rajeunissement du parc de véhicules.

Nous notons que depuis 2013 une partie des heures du chef du Garage sont facturées.

VOIRIE

Récapitulation Voirie

Au 31 décembre 2015, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 7 chefs d'équipe, 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 14 cantonniers, 9 cantonniers-chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5 % et 56 % et 1 apprenti agent d'exploitation. 1 employé de commerce a été engagé à 100 % de manière temporaire (du 1.12.2014 au 15.10.2015) pour le remplacement d'une secrétaire en congé maternité ainsi que pour l'inventaire des infrastructures sportives au Locle. Nous avons par ailleurs engagé un cantonnier le 1.9.2015 pour le remplacement d'une personne partie en juin 2014.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc à véhicules, nous avons effectué l'achat d'un Pony équipé d'une saleuse + d'une lame à neige pour le salage et le déneigement des trottoirs en hiver ainsi que d'une rampe de lavage pour le lavage des trottoirs l'été. 2 lames à neige ont été changées ainsi que 2 remorques. Le trax Volvo qui donnait de grands signes de fatigue a été changé pour un trax de la marque Caterpillar. En raison de la baisse de l'euro, une confortable économie a pu être réalisée (près de Fr. 37'000.-). Par ailleurs, suite à un accident au Col de la Tourne au mois d'avril, heureusement sans aucun blessé, nous avons dû remplacer un camion Multilift. Pour ce faire un crédit a été demandé au Conseil général et accepté.

Le mercredi 22 juillet 2015 un orage d'une rare violence s'est abattu sur la région. Ceci a occasionné un éboulement au collège Beau-Site et à la rue des Tilleuls et a provoqué une contamination de l'eau potable par des matières fécales sur l'ensemble du réseau d'eau de la ville. Le samedi 25 juillet nos autorités ont pris connaissance de la situation et suite à une décision du CC le mardi suivant, le service de la voirie a mis sur pied une distribution d'eau potable à la population dès le mercredi. Le vendredi soir le Service cantonal d'hygiène a informé la population du rétablissement de la situation. Le Service de la voirie a été mandaté également pour la distribution d'eau à domicile pour les personnes à mobilité réduite. Cet événement a fortement mis à contribution l'équipe restreinte de la voirie à cette époque de l'année. Nous tenons à remercier ici tout le personnel présent à ce moment-là pour son engagement.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2015</u>	<u> 1985</u>
<u>Chaussées en ville</u>			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	m^2	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	m^2	77'026	71'910
Routes des environs			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	m^2	197'996	193'046

Balisage

Les travaux de balisage ont pu démarrer normalement au printemps. Suite aux excellentes conditions météorologiques, nous avons pu travailler jusqu'au mois de novembre, ce qui est exceptionnel. Nous avons remanié l'équipe du balisage suite à l'arrêt maladie de longue durée du responsable.

Entretien des voies de communication

Plusieurs travaux ont été effectués durant l'année 2015, notamment : *surfaçage à chaud* sur la route du Crozot, entre l'ancien collège et le collège des Replattes. *Campagne de point-à-temps* sur les routes des Fiottets, Jean-d'Aarberg, Marie-Anne-Calame, Envers et Combe-Sandoz. *Pose de tapis à chaud* à la route de la douane du Prévoux , ainsi qu'à la partie communale des Roches-Houriet. Campagne de *changement de 25 regards*. Par ailleurs, nous avons cette année testé la méthode de *« Blow Patcher »* durant une semaine. Ce procédé consiste à fermer les fissures et les nids de poule. Il a été testé sur les routes des Cardamines, Primevères, Corbusier et Jeanneret à notre entière satisfaction. Nous pensons renouveler l'expérience en 2016. *Réfection de trottoir* à la rue des Billodes, ainsi qu'à la rue M.-A. Calame, entre l'Ancienne poste et le Temple. *Réfection totale de l'escalier* se trouvant entre la rue de la Concorde et la rue du Collège. *Réfection du bovi-stop* des Monts-Orientaux supérieur. Suite à l'orage du 22 juillet, un éboulement s'est produit dans la cour du Collège de Beau-Site, qui a nécessité l'intervention d'une entreprise privée pour sa réfection.

Tous ces travaux ont été effectués dans l'enveloppe mise à disposition par le Conseil général, ce dont nous le remercions ici.

Enlèvement de la neige

Le début de l'année 2015 a été marqué par de fortes chutes de neige. Nombre de sorties générales pour l'année : 18 complètes et 10 partielles, accompagnées de 103 sorties de salage. 292 tonnes de sel et 130 tonnes de gravier ont été nécessaires. Par contre, les mois de novembre et décembre ont été cléments, avec un peu de neige tombée en novembre. La neige a été chargée en ville à 6 reprises.

En date du 8.12.2015 le Service cantonal de l'environnement nous a informés que nous ne pourrions désormais plus utiliser la décharge de Boncourt pour l'évacuation du gravier hivernal. Une solution devra être trouvée au niveau cantonal. La décision sera prise en 2016 sur le choix du lieu de l'évacuation de ce gravier.

Canaux-Egouts

Cette année, en plus de la vidange de tous les dépotoirs en ville, nous avons intensifié le nettoyage des égouts, notamment les collecteurs principaux arrivant à l'Actiflo, ainsi que le collecteur reliant la STEP à l'Actiflo. Des dizaines de m³ de gravier ont été sortis de ces canalisations.

Jardins, zones vertes

La mise en conformité des places de jeux s'est poursuivie avec la rénovation des jeux du Corbusier et du Collège des Monts. Notre campagne de sécurisation arrive à son terme il reste encore quelques points à changer en 2016.

Malgré les nombreuses corbeilles à crottes de chiens dans toute la ville, nous constatons qu'il y a toujours autant de crottes dans les jardins.

En raison du temps exceptionnellement doux en novembre et décembre, d'importants travaux de taille des arbres ont pu être effectués.

Travaux de tiers

Comme à l'accoutumée beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Par ailleurs notre personnel a été sollicité lors des diverses manifestations organisées en Ville du Locle pour des transports, des nettoyages, des montages de podiums, etc. Chaque prestation fait l'objet d'une facture, à moins d'une décision du Conseil communal pour la gratuité des travaux fournis.

Déchets des ménages

La pose de conteneurs enterrés a permis la suppression du ramassage au porte-à-porte dans tout le secteur des Monts ainsi que la rue de la Gare et des Eroges. Le volume total des déchets est resté globalement stable. Nous notons une augmentation des sacs taxés et une diminution des déchets des entreprises et des objets encombrants. Nous constatons toujours une augmentation des déchets urbains provenant des corbeilles. De plus en plus de personnes utilisent les corbeilles publiques pour se débarrasser de leurs déchets. Pour tenter de remédier à ce problème, nous avons modifié l'ouverture des corbeilles afin de rendre impossible le dépôt de sacs poubelle ... sans grand succès pour le moment. Les travaux se poursuivront en 2016 pour l'ensemble des corbeilles. Une trentaine de dénonciations ont été établies pour l'ensemble de l'année 2015. Cette diminution du nombre de dénonciations provient essentiellement du fait que les personnes sont maintenant plus attentives à ne laisser aucune trace de leur identité dans les déchets qui sont abandonnés. Sans preuves, il n'est pas possible d'amender. Ce phénomène est préoccupant et nous réfléchissons à trouver des moyens de limiter ces déchets sauvages.

Depuis le début de l'année nous procédons à la levée des ordures ménagères dans les communes des Brenets, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel, à la satisfaction de tous les intervenants.

L'opération Coup de balai organisée chaque année par les écoles pour le nettoyage des forêts a malheureusement dû être annulée une nouvelle fois en raison de la météo.

Nous avons récupéré en 2015 :

0 ' ' ' '	41220/204		
- Ordures ménagères (ménages)	1'339'394	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	1'063'549	kg	environ
- Objets encombrants	140′540	kg	environ
- Piles	1′101	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	9′200	kg	environ
- Verre	365′998	kg	environ
- Ferraille	23′380	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	28′300	kg	environ
- Compost	658′380	kg	environ
- Papier	433'660	kg	environ
- Carton	39'720	kg	environ

Loisirs et animations

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Carnaval, 1^{er} Mars, Course l'Horlogère, 1^{er} Mai, Tournage du film Le Temps d'Anna, Street Hockey, Promos, 1^{er} Août, Rock Altitude Festival, Foire du Livre, Exposition mycologique, St-Nicolas, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

Nous avons constaté une notable diminution des déchets dans les secteurs où les sociétés avaient utilisé des gobelets recyclables.

SPORTS

Piscine - Patinoire

Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs) Abonnements enfants Abonnements étudiants – apprentis Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire Abonnements enfants Piscine-Patinoire Abonnements étudiants Piscine-Patinoire Abonnements famille Piscine-Patinoire Billets d'entrée adultes (y.c. AVS – AI) Billets d'entrée étudiants Billets d'entrée enfants Abonnements de famille Billets de location de cabines	592 386 82 4 2 2 17 15'775 1'688 11'739 564 3	463 280 56 6 2 0 10 6'125 745 4'917 447	478 323 52 4 - 1 19 12'733 1'727 9'712 486 10
Produits entrées patinoire			
Il a été vendu :	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Abonnements adultes saison Abonnements enfants saison Billets adultes Billets étudiants-apprentis Billets enfants	3 10 2′141 320 2′590	4 15 2'039 326 2'423	5 28 1′039 169 1′540

Le début de la saison 2015 à la Piscine a été pluvieux et froid, il est même tombé quelques flocons de neige. Par contre dès la fin du mois de mai et jusqu'à la fermeture, les températures élevées ont permis de battre le record des entrées de 2003, 107000 entrées. Dans le courant du printemps, nous avons modifié la barrière séparant le bassin nageur du bassin non nageurs afin d'éviter tout accident. Ces travaux ont été entrepris suite à un accident survenu à la piscine de La Chaux-de-Fonds présentant le même profil de barrière.

La révision du compresseur de la patinoire a été effectuée. L'écoulement du toit de la patinoire a été modifié, afin de supprimer les débordements d'eau en cas d'orage.

Le concours du projet d'aménagement du site du Communal (piscine couverte et nouveaux vestiaires) a abouti. Il a été remporté par le bureau Zurichois Raumbureau GmbH avec le projet Pivot. Nous espérons vivement que les travaux pourront démarrer en automne 2016.

Terrains des sports

Le nouveau terrain synthétique au stade des Jeanneret rencontre toujours un vif succès. Il est tellement apprécié qu'il est à saturation. Nous constatons que les terrains du Communal sont actuellement sous utilisés. Au printemps nous avons effectué quelques drainages supplémentaires sur le terrain du Ticino et nous pensons enfin arriver au bout de ces travaux. Au mois de septembre un incendie a détruit la buvette du terrain du Ticino, heureusement sans blessés. Une nouvelle buvette sera reconstruite en 2016 à l'Est des vestiaires. L'entretien des terrains s'est effectué comme à l'accoutumée. Un arrosage intensif a été nécessaire en raison de la saison très sèche.

Pistes de fond et de raquette

Vu les conditions d'enneigement la saison s'est bien passée, sans incident ou remarque particulière.

CONCLUSION

Notre service de Voirie s'efforce comme chaque année d'améliorer et de faciliter la vie quotidienne des habitants tant en ce qui concerne la problématique des déchets qu'au niveau des travaux de déneigement ou d'embellissement de la ville. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

STATION D'ÉPURATION

Personnel

Le personnel de la station d'épuration et de l'Actiflo compte désormais trois postes à 100%.

Un responsable d'exploitation depuis avril, un adjoint au responsable depuis juillet et un employé à la Step et à l'Actiflo.

Depuis le mois d'octobre, une personne au bénéfice d'un contrat de placement social est venue renforcer ponctuellement l'équipe.

Préambule

Au début du mois d'avril, de violentes précipitations ont occasionné d'importants dégâts au procédé Actiflo. Celles-ci ont rendu l'installation indisponible et ont nécessité d'importants travaux de réparation rendant nécessaire l'adoption d'un crédit urgent pour un montant de Fr. 340'000.-

Cette situation a eu des répercussions sur la répartition des débits d'eaux usées à traiter par la Step. Pour permettre d'augmenter la capacité de traitement de la Step, d'importants travaux ont été menés sur les monoblocs Schreiber 1 et 2.

Dans le but de mettre fin aux difficultés rencontrées dans l'exploitation de l'Actiflo, des travaux d'adaptation de l'émissaire en amont et en aval de l'Actiflo vont être effectués afin de modifier les conditions hydrauliques d'alimentations de l'ouvrage. Dans ce sens, un crédit de Fr. 1'500'000.- pour l'adaptation des prétraitements des eaux pluviales et d'autres aménagements du secteur a été voté.

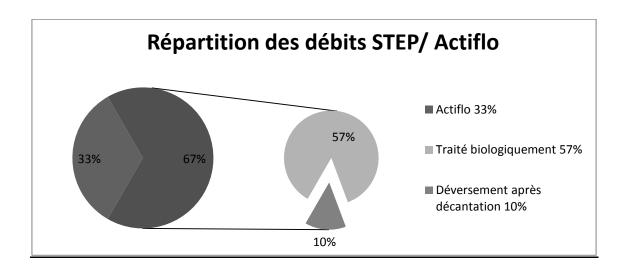
Step- Actiflo

Intrants

La Station d'épuration a 1'971'960 m³

traité

Débit traité biologiquement 1'759'786 m³ Débit pré-traité 276'735 m³ L'Actiflo a traité 986'222 m³



Sortants

La production de boues a été de 580 tonnes à une siccité moyenne de 31%. Evacuation des sables et graviers 16,5 tonnes Evacuation des refus de grilles 19,6 tonnes

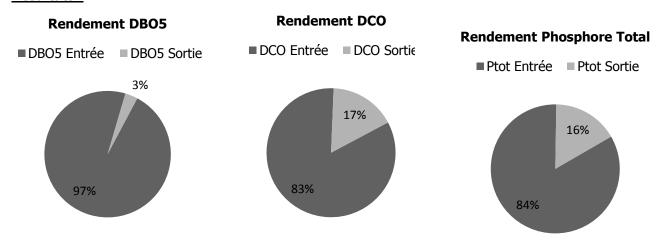
Consommables:

Eau potable 5'862 m³
Electricité 387'982 kWh
Trichlorure de fer (FeCl₃) 176 tonnes
Floculant pour les boues 1 tonne
Sable de quartz pour l'Actiflo 4 tonnes

Ratio:

L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la Ville du Locle a été de 131 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m³.

Résultats:



Les rendements d'épurations sont dans les normes, cependant les c ponctuellement les normes.

Seule la réalisation d'une Step moderne permettra de palier à ces dépassements.

Projet future STEP

Le projet de STEP intercommunale entre Les Brenets et Le Locle a été abandonné pour des raisons techniques et financières.

Un rapport d'avant-projet pour la réalisation de la future STEP sur le site actuel est en cours d'élaboration et devrait être terminé au mois de mars 2016.

La future Step sera prévue pour le traitement des micropolluants.

Sensibilisation

Des élèves de l'école obligatoire ont visité la STEP.

Canalisations

Aujourd'hui, nous pouvons estimer le taux de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux-usées à environ 7 %.

Trois tronçons ont fait l'objet de travaux cette année. Il s'agit de :

- 3^{ème} étape de la route de Bellevue (140 m), remplacement du système unitaire en séparatif.
- Partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant (180 m), remplacement du système unitaire en séparatif.
- Secteur Les Saignoles, introduction d'une nouvelle conduite.

Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit selon les recommandations préconisées par le PGEE.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Personnel

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux secrétaires (75% et 50%) et une collaboratrice administrative (50%), en charge du suivi financier.

Travaux

Liaison gare / centre-ville

Après sa mise en service l'an dernier, le Remontoir, liaison mécanique entre la gare et le centre-ville, a été inauguré en juin 2015. Si certaines pannes persistent, notamment durant la période hivernale, celles-ci sont en nette diminution. Plus de 250'000 mouvements ont été dénombrés.

Génie civil

En 2015, nous avons procédé à la réfection complète de la route de Bellevue (150 m), de la partie centrale de la rue du Crêt-Vaillant (100 m) et un réaménagement du carrefour dit « Klaus » en vue de la mise en place des voies bus. La partie Est de la rue Marie-Anne-Calame a également bénéficié d'une rénovation avec un agrandissement des trottoirs et de mesures favorisant l'intégration des bus. En collaboration avec la Ville, le canton a lui assaini le carrefour de l'Ancienne Poste avec la mise en place d'un giratoire, permettant le classement d'une motion.

Le réaménagement de la place James Guillaume a été finalisé au printemps dernier. Quelques bacs à arbustes seront posés ce printemps.

Ancienne Poste

Les travaux intérieurs sont terminés, la Fondation a inauguré son bâtiment en juin dernier. La Ville s'était occupée des travaux en sous-œuvre et de l'extérieur du bâtiment. La Fondation s'est consacrée à la réhabilitation de l'intérieur avec en particulier un établissement public, deux salles de conférences et de nombreux locaux destinés aux jeunes, à la musique et aux activités artistiques.

Les aménagements extérieurs ont été réalisés. Quelques petits travaux de finition interviendront au printemps, notamment au niveau du forum (pose du mobilier urbain, tapis d'absorption, etc.).



Grande-Rue 11-13

Les travaux de réfection des locaux de Grande-Rue 11 et Grande-Rue 13 ont été réalisés. Le Service du domaine public a pu prendre possession de ses bureaux. Les corridors ont également été repeins et la salle de conférence commune a été équipée.

Le remplacement des portes de garage est prévu en 2016.

Hôtel de Ville - Chancellerie

Les travaux de réaménagement des locaux de la présidence et de la chancellerie ont commencés. Le chancelier a pu emménager dans son nouveau bureau. La présidence devrait s'installer en février, suivit de la chancellerie.

Autres bâtiments

Pour la réfection des autres bâtiments (toitures,...) et réfection d'appartements : voir le chapitre de la gérance des bâtiments.

Valorisation du patrimoine - labellisation UNESCO

Six subventions pour la rénovation d'objets de qualité ont été octroyées en 2015. Même s'il y a un décalage entre les demandes et les versements (sur facture), les premières sont en augmentation ces dernières années.

Mais aussi, après l'Ancienne Poste inauguré cette année, c'est le bâtiment dit de "la Fleur de Lis", berceau de la Révolution neuchâteloises de 1848, qui est en cours de requalification. Une coopérative a été mis en place, à laquelle a pris part la Ville.

Dans le cadre de la valorisation UNESCO, ces dernières années ont été particulièrement riches en activités. En 2015, le nombre de reportages a poursuivi son chemin de croissance, avec plus d'une vingtaine de médiatisations. La présence du site "La Chaux-de-Fonds / Le Locle" sur le tracé du Grand tour de Suisse par Suisse Tourisme a également permis une excellente visibilité au niveau des médias. La Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit "La Chaux-de-Fonds/Le Locle à l'urbanisme horloger" a par ailleurs participé au projet de film "Patrimoine mondial en Suisse" qui réunit une série de courts-métrages, trois par site, sur les onze sites du patrimoine mondial en Suisse.

L'urbanisme horloger La Chaux-de-Fonds-Le Locle bénéficie désormais d'une page Facebook.

Une « newsletter », informant la population de l'évolution de la valorisation du site UNESCO, a été consolidée et sera publiée au début 2016. Elle permettra le classement du postulat intercommunal PS : « Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO ».

Autres

131 permis de construire ont été délivrés en 2015.

Aménagement du territoire

Plan directeur régional

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), l'élaboration d'un plan directeur régional a donné lieu a un travail conséquent durant le second semestre 2015. Financé par le Fonds Centre Jura, l'élaboration et la mise en place de plan directeur régional viendront ainsi compléter les outils d'aménagement locaux et cantonaux. Un consensus a été trouvé avec les dix communes des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, notamment en matière de compensation de surfaces constructibles. La signature du dossier final est prévue pour mi-avril 2016. Ces documents pourront ensuite être transmis au Service de l'aménagement du territoire dans les délais impartis.

Les Saignoles

Le dossier comprenant la modification partielle du plan d'aménagement local et du plan d'alignement du secteur Les Saignoles, approuvés le 20 avril 2014, ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat le 25 novembre 2015. Ces terrains peuvent maintenant être proposés à la construction.

Les Malpierres-Supérieures

La modification partielle du plan d'aménagement du secteur des Malpierres-Supérieures mis à l'enquête publique du 16 novembre au 17 décembre 2012 est toujours en procédure suite à une opposition. Plusieurs séances avec le Service de l'aménagement du territoire et le chef du Département se sont tenues pour tenter d'accélérer les procédures.

Europan

Différents sondages d'importance relatifs au plan d'eau ont été effectués en 2015, permettant de juger de la perméabilité du site en temps réel. Suite aux derniers contacts que nous avons eus en décembre avec les Services cantonaux, le schéma directeur devrait être sanctionné durant le premier semestre de l'année 2016. La sanction définitive de ce document interviendra simultanément à l'acquisition des terrains de la plaine du Col-des-Roches par la Ville.

Verger 16

La construction du bâtiment de la société Aldi Suisse SA au Verger est terminée. La réglementation communale a été appliquée, avec notamment la création d'un second niveau, indépendant de l'espace commercial. Ce dernier a été inauguré en décembre dernier.

Concours

Suite au crédit accordé par le législatif, deux concours de projets ont été lancés cette année, l'un pour la rénovation de la place du 1^{er} Août et l'esplanade de la gare, l'autre sur la piscine couverte du Communal, ont rencontrés un grand succès.

Place du 1^{er} Août et esplanade de la gare

Pour le concours concernant le réaménagement de l'esplanade de la gare et de la place du 1^{er} août, nous avons reçu 30 projets de toute la Suisse. Ils ont été présentés au public en septembre dans les locaux de l'Ancienne Poste. Le projet "Tout Pile" du bureau Evéquoz Ferreira Sàrl, architectes à Sion, a fait l'unanimité du jury.

En conformité avec le cahier des charges, la place du 1^{er} août permettra la mise en place d'un système d'échange multimodal avec une gare bus et vélos. La place pourra également être couverte partiellement et occasionnellement, notamment suivant les conditions météorologiques, les demandes des commerces ou lors de manifestations.

Un mandat d'honoraires permettant d'affiner les plans et d'évaluer le coût de ces aménagements urbains sera attribué au bureau lauréat. Le législatif sera sollicité pour un crédit au printemps 2016.







Piscine couverte

Le concours concernant le projet de création de la piscine couvert a suscité l'intérêt de 35 candidats. Après délibération du jury, c'est le bureau Raumbüro, basé à Zurich, qui a remporté le premier prix avec son projet "Pivot". La remise des prix et le vernissage de l'exposition dans les locaux de l'Ancienne Poste s'est déroulé en octobre.





UrbaiNE

Créée en 2013, la plateforme UrbaiNE a pour but de mettre en valeurs des projets novateurs en matière d'urbanisme durable.

- En collaboration avec UrbaiNE, un parcours numérique audio-guidé sur le thème des économies d'énergie réalisables en milieu urbain a été inauguré en juin dernier. Il permet de découvrir différemment notre ville en mettant en valeur neuf projets novateurs en matière d'urbanisme durable.
- Une conférence « Mobilité neuchâteloise durable ? parlons-en ! » a regroupé plus d'une centaine de personnes au MIH. Plusieurs intervenants ont pris la parole, dont les directeurs de l'urbanisme des 3 villes, ainsi que le Conseil d'Etat et la directrice de la mobilité de Neuchâtel. Elle s'intégrait également dans le projet « Mobilité 2030 ».
- Plusieurs projets ont été analysés par la commission d'experts. La commune de Boudry s'est également intégrée au projet.

Environnement / Energie

"Cité de l'Energie" / "Société 2000 watts"

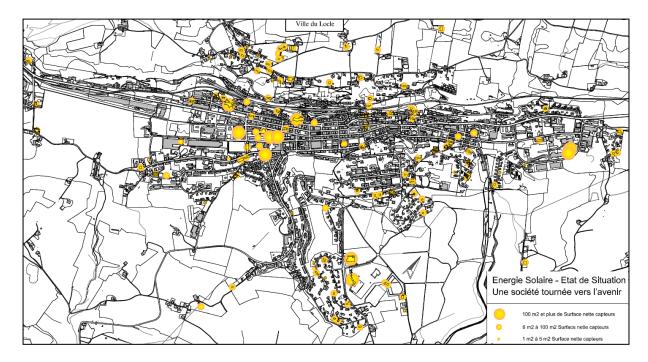
Dans le cadre du label Cité de l'Energie et la Société à 2000 watts, les travaux se poursuivent avec le concours des différents services communaux concernés. Le réaudit pour le label Cité de l'Energie aura lieu en octobre 2016.

Sensibilisation

Une semaine de l'énergie a été organisée avec la collaboration avec l'association Ecoparc en février.

Installations productrices d'énergie renouvelable

En 2015, 10 demandes de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ont été sanctionnées. Ces installations supplémentaires représentent une surface d'environ 2641 m². Rappelons que, depuis début 2014, la Ville ne perçoit plus de taxes lors de procédure d'octroi de permis de construire en lien avec des installations productrices d'énergie.



Mobilité

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, notamment en matière de modération du trafic, du développement des transports publics et du système de vélos en libreservice.

Zone de rencontre/zone piétonne

Chemin des Dolines

Nouveau tronçon dans le secteur des Saignoles, le « Chemin des Dolines » a été mis en zone de rencontre. Ce quartier devrait à futur se développer avec l'arrivée d'autres sociétés.

Place du marché

Issus d'un processus participatif et à l'instar de plusieurs collectivités, la Grande-Rue, à hauteur de la place du Marché, a été mise en zone piétonne durant le 15 juillet au 10 août. Avec les vacances horlogères, cet essai a permis une généralisation progressive des terrasses, une réappropriation de l'espace public et une amélioration progressive de la place. Toutefois, les animations sur la place devront être améliorées à futur.

Transports Publics

Horaire 2016

Dans le cadre de l'horaire ferroviaire 2016, la cadence 30 minutes entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds a été mise en place en décembre. Ce cadencement s'explique par la volonté d'offrir une qualité de desserte similaire à celle correspondant au réseau national. La société BLS a par ailleurs intégré le réseau neuchâtelois. Diverses améliorations ont également été intégrées, dont un train en partance de Neuchâtel en direction du Locle à minuit au lieu de 23h37. Une ligne sans rupture de charge a également été mise en place entre La Chaux-de-Fonds et Berne. Il nous faut relever cependant que certaines lignes ne sont pas stabilisées en raison du temps de changement extrêmement faible au départ de Neuchâtel. Diverses améliorations et optimisations du temps de parcours sur la ligne est en cours de consolidation.

Bus

Mise en service en 2011, le renforcement du cadencement à 20 minutes en Ville du Locle a été intégré au pot commun. Différentes adaptations ont été réalisées. Néanmoins, en raison de la situation financière cantonale et à l'instar des autres régions, des améliorations plus importantes (ouvertures de lignes, renforcement,...) ne sont pour l'heure pas d'actualité.

Voies bus

Les marchés publics en lien avec la réalisation des voies bus en Ville du Locle ont donné lieu à un recours d'une entreprise. Le recours ayant été levé, la procédure a pu continuer. Les travaux ont débuté en ouest de la Ville et continueront en avril. Parallèlement, le projet de voie bus sur la rue des Girardet a été consolidé à la suite des travaux importants qui seront réalisé, en 2016, par l'Etat.

Cartes journalières

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2006 voyageurs en ont profité.

Vélos

« Velospot » / « LeLocleroule ! »

Cette année, nous avons renforcé le système de vélos "Velospot" en libre-service par la mise en place de deux nouvelles stations (rues du Progrès et de Gérardmer) et de 10 vélos supplémentaires. Ce ne sont pas moins de 55 abonnements qui ont été vendus cette année contre 21 l'an dernier. Quant aux déplacements, ils ont passés de 500 en 2014 à 1500 en 2015. Les prototypes de vélos électriques ont également été essayés au Locle. Au vu de la situation financière et de certains aspects techniques, l'intégration de ces derniers, notamment entre le centre, le Communal et les Monts, seront repris en 2017.

Mesures en lien avec les cycles

Diverses séances se sont tenues avec Pro Vélo, le service du domaine public et l'urbanisme. Des fiches d'améliorations structurantes ont été transmises par cette association et analysées par les services. Un rack vélo a été installé à la gare CFF du Locle. La signalisation étant commandée, l'utilisation de la place du marché et de la rue Albert-Piguet sera améliorée pour les cycles. Un marquage au sol a été réalisé au nord de l'Ancienne Poste. La mise en place de pistes cyclables sur la rue des Girardet a été consolidée. Nécessitant des discussions avec les propriétaires privés (agrandissement des gabarits de la route), celles-ci seront réalisées, parallèlement à la mise en place de voie bus, lors de la rénovation de ce tronçon en 2016.

Subventions « vélos électriques »

23 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

Cours pour les personnes âgées

Suite au succès rencontré par le cours de sensibilisation à l'utilisation des infrastructures de transports proposé aux personnes âgées en 2014, nous leur avons encore proposé en septembre 2015. Il a rencontré un vif succès.

Constitution d'un groupement de dynamisation du Centre-ville (processus participatif)

En collaboration avec la HE-ARC, le groupe de dynamisation du centre-ville regroupant l'ensemble des commerçants du centre-ville poursuit ses réflexions et travaux.

Processus Eco-industriel

En collaboration avec Ecoparc, un processus d'écologie industrielle a été diligenté sur le parc d'activité des Saignoles. L'objectif de cette démarche consiste à réunir les entreprises de ce secteur et de leur proposer une organisation optimisée de services. Ainsi, des synergies pour les transports, l'évacuation des déchets, l'entretien et les aménagements extérieurs, voire la sécurité et l'environnement sont en cours de réflexion et de coordination. Cette démarche est soutenue financièrement (CHF 15'000.-) par la Confédération.

Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

En 2015, à la suite de l'acceptation du rapport par le Grand Conseil neuchâtelois, le RUN s'est principalement concentré sur la campagne « Mobilité 2030 ». Ce projet comprend quatre piliers, à savoir les routes nationales, routes cantonales, les transports publics et la mobilité douce. Soumis au peuple en février 2016, ce projet est d'autant plus important pour la Ville du Locle, qu'il comprend l'intégration du projet H20 et du RER neuchâtelois.

Les différents processus auxquels participe la Ville du Locle sont en phase de rationnalisation. Des réflexions sont en cours pour intégrer l'agglomération urbaine du Doubs (AUD) à Centre Jura.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

Bâtiments locatifs Bâtiments HLM	nombre	125	locaux divers 10 2	garages 5	places de parc 33	domaines
Bâtiments divers Bâtiments garages Domaines	11 12 6 1	261 9 -	39	14 7 92	97 1 - -	- - 1
Totaux	42	395	51	118	131	1

En 2015, dans la continuité des années précédentes, des appartements ont été fusionnés à savoir, 3 appartements de 4, 5 et 7 pièces ont ainsi été créés. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes. Il a été réalisé 9 places de parc pour les locataires de l'immeuble Gérardmer 10-12.

Lors du dernier trimestre 2015 et comme lors des deux années précédentes, une importante demande de location d'appartements a eu lieu ce qui explique le dépassement du budget d'entretien des immeubles puisque ces logements ont été l'objet de rénovations (peinture et fonds) afin d'être loués le plus rapidement possible.

Une hausse des dossiers de contentieux de locataires a été observée durant l'année 2015, principalement pour des problèmes de respect du voisinage et de non-paiement de loyers. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive : Col-des-Roches 27

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses		
	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2015	Budget 2015	
Immeubles locatifs	2'528'446.50	2'320'000	1'774'778.96	2'008'800	
Domaines	53'133	39'700	34'046.85	25'700	
Terrains	51'525.20	42'000	17'857.40	22'700	

Entretien

Les travaux d'entretien en 2015 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 146 pièces	Fr.	230'740
Réfection toitures et ferblanteries	Fr.	50'530
Prestations voirie	Fr.	34'430
Installations électriques réfections & électroménager	Fr.	124'760
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr.	111'240
Menuiserie	Fr.	11'930
Ascenseurs	Fr.	21'240
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr.	16'440
Déneigement 2015	Fr.	2'520 <i></i>
Serrurerie et stores	Fr.	14'970
Réfections et remplacements de fonds	Fr.	104'470
Divers et fournitures	Fr.	11'110
	Fr.	734′380
	===:	======

Entretien gros œuvre détail (budget fr. 240'000.-) Fr. 236'115.10

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques Fr. 40'775.40

(v.c. domaines)

Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 107'501.35

M.-A. Calame 15 – création d'un appartement de 7 pièces Fr. 87'838.35

Patrimoine financier

Beau-Site 21 réfection complète de 2 appartements (peinture et fonds)

agencement d'une cuisine

Billodes 50 mise en conformité des installations électriques, (entretien gros

œuvre)

Billodes 75 remplacement complet des fenêtres (investissement)

Crêt-Vaillant 28 réfection partiel d'un appartement (peinture + carrelage)

installation chauffage central et eau chaude général (investissement)

Foyer 14-16 réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

agencement d'une cuisine (entretien gros œuvre)

mise en conformité des installations électriques (entretien gros

œuvre)

Gérardmer 10-12 réfection complète de 2 appartements (peinture et fonds)

mise en conformité des installations électriques (entretien gros

œuvre)

Gérardmer 22-28 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)

mise en conformité des installations électriques (Gérardmer 22 et 24)

Jambe-Ducommun 5-13 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande

création d'un appartement de 4 pièces par fusion

mise en conformité des installations électriques (Jambe-Ducommun 9) rénovation complète d'une salle de bains (douche, carrelage, appareils

sanitaires)

remplacement des chaudières et pose de vannes thermostatiques

dans tout l'immeuble (investissement)

Jeanneret 31-33 rénovation complète des installations électriques d'un appartement

Le Corbusier 18-18a réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

M.-A. Calame 13-15 réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

agencement d'une cuisine et création d'une salle de bains

création d'un appartement de 7 pièces par fusion (entretien gros

œuvre)

remplacement d'un moteur de porte de garage

mise en conformité des installations électriques (entretien gros

œuvre)

Primevères 1-3 réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

Tertre 6-8 rénovation complète de plusieurs salles de bains (peinture, carrelage

et appareils sanitaires)

réfection complète de plusieurs appartements (peinture et fonds) remplacement de la chaudière et installation de l'eau chaude générale

y.c. panneaux solaires (investissement)

Tertre 14-16 réfection complète de plusieurs appartements et rénovation de

plusieurs salles de bains

Tertre 15-17 réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

Midi 14 remplacement d'une pompe de charge chauffage

pose d'une sécurité anti-chutes en toiture

réfection de plusieurs studios (peinture et fonds)

Montpugin 9 mise en conformité des installations électriques

Terrains fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie

Investissements

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édicules publics, etc.).

Piscine-patinoire entretien courant

Vestiaires Montpugin 4 entretien courant

Stands de tir entretien courant

Halle polyvalente remplacement du matériel de gymnastique (par étapes)

remplacement partiel de fenêtres

remplacement partiel de protection en plexiglas en tribunes

remplacement partiel d'extincteurs

amélioration de l'isolation phonique de la halle (investissement)

entretien courant

D.-Jeanrichard 38 remplacement complet des luminaires du 3^{ème} étage

remplacement de fenêtres façade nord (investissement)

entretien courant

Casino remplacement d'extincteurs (6 pièces)

remplacement de la porte extérieure (côté est) du restaurant divers travaux de carrelage suite au rapport d'inspection du SCAV remplacement de l'évier inox et de la batterie du bar (SCAV) ajout d'un gril en cuisine avec ventilation (crédit C.C.) vérification et entretien des équipements scéniques

entretien courant

Hôtel-de-Ville remplacement de revêtement de sols dans 1 bureau

pose de pics anti-pigeons sous avant-toit façade ouest

entretien courant

Musée des Beaux-Arts entretien courant

Château des Monts entretien courant

Technicum 21 entretien courant

Grande-Rue 11-13 réfection peinture cage d'escaliers (investissement)

entretien courant

Temple pose d'une synchronisation type Chronos pour l'horloge du Temple

(réglage horaire automatique)

entretien courant

Calame 5 séjours sans nuitées (2013) : 577 personnes (687)

total des nuitées: 1256 (988) représentant 679 (636) personnes, dont

suisses: 584 (552), étrangers 95 (84)

divers travaux de remise en état suite au changement de gérant

remplacement du sèche-linge

remplacement de la régulation de la chaudière

entretien courant

Col-des-Roches 29-31 entretien courant

Hangar des pompes remplacement d'une fenêtre

entretien courant

Edicules publics réfection complète de la peinture intérieure du kiosque suite au

changement de tenancier

entretien courant, vandalisme important (urinoir cassé par exemple)

Clos-aux-Vaux 2 remplacement de la porte de grange

entretien courant

ADMINISTRATION

Le Locle III Administration 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de dépense de chaleur



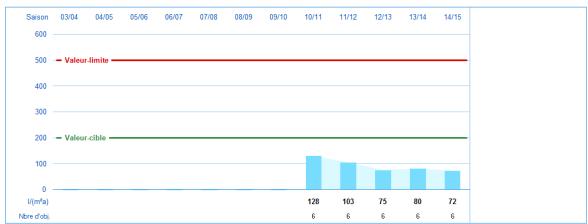
Le Locle III Administration 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Le Locle III Administration 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de consommation d'eau



ECOLES

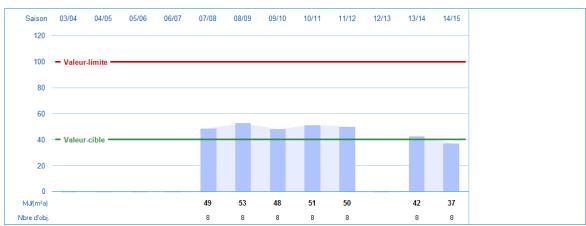
Le Locle IV Ecoles 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Le Locle IV Ecoles 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Le Locle IV Ecoles 2001/02 - 2014/15

Evolution de l'indice de consommation d'eau



CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant—bâtiment—logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Relevons encore le rôle conséquent de filtre assumé par ce service à l'avantage peu visible mais bien concret des autres services de l'administration, notamment cantonale, qui sont ainsi moins sollicités pour des questions ou informations basiques.

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2015 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Pour ce qui est des tâches, l'année a surtout été marquée par la prise en mains et l'adaptation des processus de travail suite à l'introduction au 01.01.2015 de la solution informatique ETIC du Centre Electronique de Gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel pour la tenue du registre des habitants.

Il faut aussi relevé l'introduction dès février 2015 de la nouvelle solution nationale de réception électronique des événements d'état civil transmis par les Offices de l'Etat Civil Suisse aux communes de domicile. Ce système a remplacé les communications sur papier et permet avant tout une transmission rapide et harmonisée et une reprise de la plupart des données sans ressaisies. Cette nouvelle méthode a nécessité l'intégration dans le logiciel ETIC d'une console de traitement basée sur les normes fédérales e-CH.

Pour ce qui est des tâches courantes, relevons :

- Les mouvements d'habitants sont toujours élevés (1 habitant sur 5 a déménagé dans l'année : approximativement 2'100 mouvements répartis quasi à équivalence entre arrivées, départs et déménagements au sein de la commune).
- La nécessité d'approfondir de plus en plus régulièrement des situations d'évaluation du domicile au cas par cas, ceci pouvant parfois se révéler chronophage.
- En soutien du service cantonal des migrations, le traitement aussi élevé qu'en 2013 et 2014 (années déjà record) de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'600 dossiers) auxquels s'ajoutent environ 700 dossiers de permis frontaliers.
- Dans le domaine votations et élections, il a fallu gérer « seulement » 3 scrutins dans l'année.

Emoluments et taxes encaissés du 01.01.2015 au 31.12.2015

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	18'975.00
Demandes de renseignements	Fr.	7'150.00
Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour	Fr.	16'537.50
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	129'225.50
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée (à noter que depuis le 01.01.2015 la part des émoluments rétrocédée au Canton		
est passée de 50% à 67% sur décision cantonale contestable)	Fr.	-92'068.60
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	32'025.00
./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-20'370.10
Frais de rappels	Fr.	673.00
Total des recettes nettes	Fr.	92'147.30

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 732 personnes arrivées
- 688 personnes ayant changé d'adresse
- 1900 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Plus de 700 demandes de renseignements payantes (au moins 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'600 mutations de permis de séjour et 700 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 542 commandes de cartes d'identité
- Une bonne centaine de procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, identité, profession, employeur, adresses postales, Suisses de l'étranger, etc.), donnent lieu chaque année à un ordre de grandeur de 20'000 mutations informatiques diffusées aux collectivités publiques concernées pour la plupart via la base de données cantonale des personnes (BDP).

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2014 selon le recensement cantonal : 10'416 habitants Population résidente au 31.12.2015 selon le recensement cantonal : 10'435 habitants

Variation: + 19 habitants

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) + 21 habitants

Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) - 2 habitants

Composition de la population résidente ¹ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)
¹Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers donc étant en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

1. Origine/Type de papiers		sexe masculin sexe féminin Tot			
1.1. Neuchâtelois(es)		1'656	1'808	3'464	
1.2. Confédéré(es)		1'844	2'037	3'881	
Suisses/Suissesses (total)		3'500	3'845	7'345	
1.3. Permis d'établissement	(C)	1'083	919	2'002	
1.4. Séjour annuel	(B)	496	452	948	
1.5. Admissions provisoires	(F)	32	19	51	
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	15	8	23	
1.7. Séjours de courte durée	(L)	44	22	66	
Etrangers/Etrangères (total)	1'670	1'420	3'090	
Population résidente totale		5'170	5'265	10'435	

2. Etat civil	<u>Total</u>
2.1. Célibataires	4'328
2.2. Marié(es)	4'406
2.3. Divorcé(es)	999
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	693
2.5. Partenariat (fédéral) lié	6
2.6. Partenariat dissous juridiquement	1
2.7. Partenariat dissous par décès	2
Population résidente totale	10'435

3. Religion	<u>Total</u>
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2'841
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'203
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	28
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	107
3.5. Communauté de confession juive (code l)	2
3.6. Communautés islamiques (code M)	625
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	250
3.8. Aucune appartenance (code S)	1'941
3.9. Sans indication (code X)	438
Population résidente totale	10'435

Arrivées dans l'année					
	Nombre				
Provenance	personnes				
Arrivée de autre					
commune NE	60%				
Arrivée de autre					
commune Suisse	12%				
Arrivée de l'étranger	28%				
TOTAL	732				

Départs dans l'année					
	Nombre				
Destination	personnes				
Départ pour autre					
commune NE	55%				
Départ pour autre					
commune Suisse	19%				
Départ pour					
l'étranger	26%				
TOTAL	711				

Naissances et décès dans l'année

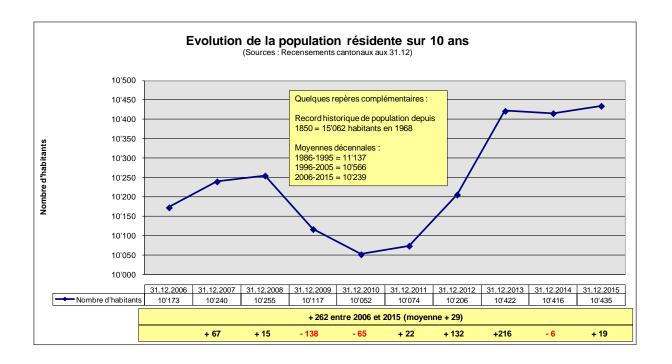
Période	Naissances	Décès
janv.15	7	10
févr.15	6	4
mars.15	8	9
avr.15	9	8
mai.15	10	10
juin.15	7	9
juil.15	3	7
août.15	10	7
sept.15	15	7
oct.15	7	8
nov.15	9	13
déc.15	8	9
Total	99	101

Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

Période	Nombre d'habitants	Arrivées	Départs
31.12.2006	-91	603	694
31.12.2007	79	688	609
31.12.2008	40	662	622
31.12.2009	-126	608	734
31.12.2010	-58	552	610
31.12.2011	70	706	636
31.12.2012	207	835	628
31.12.2013	224	869	645
31.12.2014	16	804	788
31.12.2015	21	732	711

Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

	Nombre		
Période	d'habitants	Naissances	Décès
31.12.2006	-47	78	125
31.12.2007	-27	109	136
31.12.2008	-6	103	109
31.12.2009	-22	91	113
31.12.2010	-5	108	113
31.12.2011	-21	101	122
31.12.2012	-11	107	118
31.12.2013	-44	93	137
31.12.2014	-6	103	109
31.12.2015	-2	99	101



Evolution du nombre de frontaliers

Les sources d'informations sur le sujet ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés 3 fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale 8 mars 2015

1.1. Objet : Initiative populaire du 05.11.2012 «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»

Participation au Locle : 39.67~% Participation dans l'ensemble du Canton : 41.24~% Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.07~%

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> <u>Plan fédéral :</u> Refusé à 71.43 % Refusé à 71.69 % Refusé à 75.40 %

1.2. Objet : Initiative populaire du 17.12.2012 «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»

Participation au Locle : 39.63 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.27 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.06 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 94.47 %Refusé à 94.10 %Refusé à 92.00 %

2. Votation fédérale 14 juin 2015

2.1. Objet : Arrêté fédéral du 12.12.2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain

Participation au Locle : 35.99 % Participation dans l'ensemble du Canton : 38.83 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 43.51 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 72.48 %Accepté à 75.22 %Accepté à 61.90 %

2.2. Objet: Initiative populaire du 20.01.2012 «Initiative sur les bourses d'études»

Participation au Locle: 35.91 % Participation dans l'ensemble du Canton: 38.81 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 43.45 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 55.38 %Refusé à 57.84 %Refusé à 72.50 %

 $2.3.\,Objet:\,Initiative\,\,populaire\,\,du\,\,15.02.2013\,\,\, \text{\ensuremath{\text{eleberta}}} successions\,\,de\,\,plusieurs\,\,millions\,\,pour$

financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)»

Participation au Locle: 36.07 % Participation dans l'ensemble du Canton: 38.86 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 43.71 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 61.23 %Refusé à 65.97 %Refusé à 71.00 %

2.4. Objet : Modification du 26.09.2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)

Participation au Locle: 35.99 % Participation dans l'ensemble du Canton: 38.89 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 43.65 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 60.56 %Accepté à 59.96 %Accepté à 50.10 %

3. Elections fédérales 18 octobre 2015

3.1. Objet fédéral : Election du Conseil National

Participation au Locle : 39.74 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.79 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 48.50 %

Les 4 élus pour le canton de Neuchâtel sont, dans l'ordre alphabétique :

- Bauer Philippe, Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)
- Clottu Raymond, Union Démocratique du Centre (UDC)
- De la Reussille Denis, POPVerts, Parti Ouvrier et Populaire
- Marie Jacques-André, Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
- 3.2. Objet cantonal : Election du Conseil des Etats (cette élection a pour particularité d'être assimilée à un scrutin cantonal donc avec droit de vote accordé aux titulaires de permis C établis dans le canton depuis 5 ans au moins)

Participation au Locle: 35.25 % Participation dans l'ensemble du Canton: 37.13 %

Les 2 élus pour le canton de Neuchâtel sont, dans l'ordre alphabétique :

- Berberat Didier, Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
- Comte Raphaël, Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)

<u>Initiatives et référendums</u>

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

ear to plan reactar t		
Initiative populaire fédérale 'Pour des denrées alimentaires saines e	•	84
produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pou	ır	
des aliments équitables)'		
Initiative populaire fédérale 'Pour la souveraineté alimentaire. L'agricultur	e Signatures valables: 1	.75
nous concerne toutes et tous'		
Initiative populaire fédérale 'Sortons de l'impasse! Renonçons à rétabl	ir Signatures valables: 2	32
des contingents d'immigration'		
Initiative populaire fédérale 'Pour la promotion des voies cyclables et de	s Signatures valables :	80
chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)'		
Initiative populaire fédérale 'Entreprises responsables - pour protége	er Signatures valables :	28
l'être humain et l'environnement'		
Initiative populaire fédérale 'Oui à la suppression des redevances radio e	t Signatures valables: 1	01
télévision (suppression des redevances Billag)'		
Initiative populaire fédérale 'Pour une monnaie à l'abri des crises	: Signatures valables :	33
émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiativ	e	
Monnaie pleine)'		
Initiative populaire fédérale 'Le droit suisse au lieu de juges étranger	s Signatures valables :	47
(initiative pour l'autodétermination)'		
Référendum contre Loi fédérale sur la procréation médicalement assisté	e Signatures valables :	16
(LPMA)		
Référendum contre la modification du 25.09.2015 de la Loi sur l'asil	e Signatures valables :	10
(LAsi)		
Référendum contre la Loi fédérale sur le renseignement (LRens)	Signatures valables :	25

Sur le plan cantonal :

Motion populaire « Désengorgement du trafic à travers Peseux »							Signatures valables: 7	
Motion populaire « Quel avenir pour la Caisse de remplacement ? »						Signatures valables: 41		
Initiative populaire « Pour une maternité dans Les Montagnes neuchâteloises »							Signatures valables : 673	
Initiative populaire « Pour une assurance des soins dentaires »								Signatures valables : 908

Sur le plan communal :

Référendum	contre	l'arrêté	relatif	au	taux	d'occupation	du	Conseil	Signatures valables: 1020
Communal						-			
Référendum	contre l'a	arrêté re	atif à la	rém	nunéra	tion du Consei	I Cor	nmunal	Signatures valables: 1045

ÉTAT CIVIL

La restructuration de la Surveillance de l'état civil du canton de Neuchâtel n'a provoqué aucun changement quant au fonctionnement et aux relations entre les différents intervenants.

Naissances

4 naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements restent exceptionnels et prennent les intéressés au dépourvu.

Reconnaissances

172 actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. C'est stable par rapport à 2014 où nous avons enregistré 166 reconnaissances. L'augmentation de 2013 ne se renouvelle pas, 11 transactions de plus qu'en 2013. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du droit du nom n'a pas eu de conséquence sur les naissances hors mariage. L'arrondissement de l'état civil qui s'occupe de l'enregistrement des naissances établit plus facilement les reconnaissances. Les administrés ne se déplacement qu'une seule fois.

Art. 270a CCS,

¹ L'enfant dont la mère n'est pas mariée avec le père acquiert le nom de célibataire de la mère.

² Lorsque l'autorité de protection de l'enfant attribue l'autorité parentale conjointement aux deux parents, ces derniers peuvent, dans le délai d'une année, déclarer à l'officier de l'état civil que l'enfant portera le nom de célibataire du père.

³ Le père peut faire la même déclaration s'il est le seul détenteur de l'autorité parentale.

Par cette déclaration l'enfant pourra porter le nom de son père.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

Décès

Nous avons enregistré **614** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Il y a une légère baisse par rapport à 2014 (630). Au niveau national, on note une hausse significative des décès. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010 et augmenté de 2011 à 2012. L'augmentation est de 12 enregistrements de 2012 à 2013 et en 2014 de 15 de plus qu'en 2013. Ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière. Les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires.

Mariages

189 mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2015. La différence entre 2014 et 2015 (237) n'a pas d'explication. 10 samedis par année sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une diminution des célébrations de mariage de à 2010 à 2011, de 2011 à 2012 et également de 2012 à 2013, malgré les dates symboliques des 11.11.2011 et 12.12.2012 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin. 32 unions de plus ont été conclues en 2014 par rapport à 2013.

Brot-Plamboz a demandé à ce que leur commune puisse également accueillir des célébrations de mariage ou de partenariat enregistré. La surveillance de l'état civil a accordé cette autorisation et un mariage a été célébré en 2015.

Il a été proposé à la commune des Planchettes d'effectuer une demande à la surveillance de l'Etat civil pour que les mariages soient également célébrés dans leur commune. A ce jour ils n'ont pas pris position.

Il n'y a pas plus de mariages célébrés avec une autorisation de célébrer des arrondissements du canton de Berne depuis que ces derniers ont renoncé à la célébration de mariage du samedi, dans le but de diminuer les charges salariales.

Pour les personnes sous tutelle (actuellement curatelle de portée générale), le tuteur devait donner son consentement au mariage jusqu'à fin 2012. Actuellement c'est de la compétence de l'officier de l'état civil à savoir si une personne est capable de discernement ou non pour se marier.

L'officier de l'état civil doit dénoncer les mariages forcés en vertu de l'art. 71 al^{5.} S'il existe des éléments permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de la libre volonté des fiancés, l'officier de l'état civil refuse la célébration et annule l'autorisation de mariage dans le cadre d'une décision écrite communiquée aux fiancés et à l'officier de l'état civil qui a mené la procédure préparatoire. Il dénonce les faits aux autorités de poursuites pénales (art. 16, al. 7).

Partenariat enregistré

Aucun partenariat n'a été enregistré en 2015. 1 partenariat enregistré a été conclu en 2014 au siège de notre arrondissement.

Reprise de nom

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- 13 (29 en 2014) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- 54 (60 en 2014) déclarations concernant le nom, suite à un divorce ou un veuvage.

Enregistrement événements judiciaires

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré

- 393 divorces en 2015 (265 en 2014) (212 en 2013), l'augmentation perdure
- 7 désaveux en paternité
- 7 reconnaissances en paternité judiciaire (constatation du lien de filiation)
- 1 changement de nom selon l'art 30 CCS
- 1 partenariat dissout en 2015
- 2 adoptions
- 2 libérations du droit de cité

Naturalisations

260 candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaire ont obtenu l'un des droits de cité de notre arrondissement, à savoir de Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2015. La courbe ascendante devrait perdurer.

<u>Infostar</u>

Les mises à jour du logiciel permettent de remédier aux différentes anomalies. Au 1^{er} janvier 2015 les communications aux contrôles des habitants s'envoient électroniquement au niveau Suisse. Le canton de Neuchâtel a un délai à fin février 2015 pour l'entrée en vigueur de ce changement. Jusque-là nous envoyons les communications électroniquement et sur support papier.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiés à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc. d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différentes lois.

Formation continue

L'officier de l'état civil en formation a participé à plusieurs cours en 2015. Une formation intensive sera suivie en 2016 qui lui permettra de se présenter aux examens pour l'obtention du brevet fédéral d'état civil en août 2016.

Après les premiers heurts quand à la mise en place de l'harmonisation des registres, les différents services cherchent et trouvent des solutions pour l'harmonisation des registres. Les différentes instances collaborent de manière efficace.

Personnel

Le personnel est resté stable en 2015 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. A court terme nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, ou à futur des restructurations (départs en préretraite ?).

La formation d'un officier d'état civil s'étale sur 3 ans. Pour pouvoir officier, il faut être au bénéfice du brevet fédéral d'officier d'état civil. L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'oriente vers les objectifs des cours, ainsi que vers la pratique professionnelle. L'examen ne teste pas seulement les connaissances scolaires, mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante dans la pratique.

Lors de l'examen, il y a lieu de prouver que le savoir acquis par la théorie et la pratique peut être appliqué et que des constellations inhabituelles relatives à l'état civil, aux relations familiales et au droit de cité peuvent être analysées, jugées et traitées. Par conséquent il n'est pas possible d'énumérer en détail toutes les connaissances requises pour produire ensuite un travail efficace. Pour terminer, seront examinées les connaissances professionnelles en réseau auxquelles l'ensemble des règles légales dans le domaine de l'état civil sert de base juridique. Il relève de la responsabilité individuelle de chaque candidat d'approfondir ces connaissances.

Les objectifs des cours tiennent compte des dispositions de l'ancien droit qui sont applicables dans certains contextes.

L'examen professionnel s'oriente vers la pratique professionnelle qui est en constante évolution. Par conséquent l'examen ne testera pas seulement les connaissances scolaires mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante. L'expérience pratique est nécessaire pour réussir l'examen. Les exigences sont élevées. Seul celui qui dispose d'une vaste expérience professionnelle et de connaissances approfondies en dehors du domaine de l'état civil pourra répondre aux exigences de l'examen.

Emoluments

En 2015 nous avons encaissé Fr. 247'851.35, une baisse significative en rapport à 2014. En 2010 Fr. 220'065.01 et Fr. 265'282.65 en 2011, et 265'476.84 en 2012 soit pratiquement l'équivalence par rapport à 2011. En ce qui concerne 2013 le total s'élève à Fr. 257'117,60, la légère baisse peut s'expliquer pas une diminution des événements d'état civil. En 2014 les émoluments ont légèrement augmenté Fr. 284'048.25. Ces montants fluctuent au fil des ans.

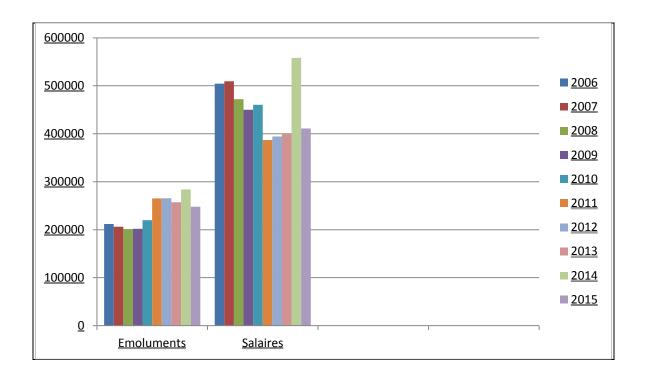
Divers

Des votations se dérouleront en 2016-2017 quant aux fusions de certaines communes du canton de Neuchâtel. Cela aura également des incidences au niveau de l'Etat civil dans le bas du canton.

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration des dates de mariage du samedi pour une meilleure transparence.

En 2016 des décisions devraient être prises par rapport à la réorganisation et mise aux normes des archives.

Le tableau ci-dessous illustre les variations des émoluments ainsi que de la masse salariale. En 2014, du fait de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice et de la nouvelle échelle salariale, la masse salariale a considérablement augmenté. Les coûts dus à Prévoyance NE ont été répartis sur une seule année. La charge salariale devrait légèrement augmenter en 2016 et 2017 suite à l'obtention du brevet fédéral d'une des collaboratrices. Ensuite cela devrait diminuer en raison de départ à la retraite.



OFFICE DU TRAVAIL

Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2015 est le suivant : Zone est 7'954 m² (privé : 4256 m²)

Zone ouest 34'110 m² (DIXI SA: 22'354 m²) (ROLEX SA: 11'882 m²)

Zone Les Saignoles $20'000 \text{ m}^2$ $(+44'000 \text{ m}^2)$

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2015, à louer ou à vendre :

	To	otal	Bureau, médica		Magasin,	local de nte	Atelier,	, usine	Dépôt, e	entrepôt	Autre	local
	Nombre	m ²	Nb	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²	Nombre	m ²
Le Locle	10	1′417	4	908	1	70	1	20	2	36	2	383
Canton	66	14′096	44	7′574	10	2′520	3	735	8	3′067	1	200

Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2015 nous recensons 5004 personnes occupées dans les fabriques, soit une diminution de 47 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie + 231 Branches annexes - 212

Assortiments - 44
Boîtes de montres - 31
Cadrans + 9

Décolletage - 10 Mécanique - 18 Branches diverses - 184

Statistique au 31 décembre :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
2000	1897	1363	3260
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2117	4858
2009	2541	1871	4412
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2875	2187	5062
2013	2896	2218	5114
2014	2824	2227	5051
2015	2901	2103	5004

Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2014

E!	NTREPRISES om	2014 Adresse	Н	RESIDENTS F	Н	FRONTALIERS F	Н	DOMICILE F	Н	APPRENTIS F	Н	TOTAL F	Tot	al
0	AGRICULTURE, SYLVICULTURE			34	9	1	2	0	0	0	1	33	14	47
1	ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX			14	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
2	ARTS ET METIERS, INDUSTRIE			64	38	12	12	1	37	3	1	80	88	168
3	INDUSTRIE			1426	1230	1572	974	0	3	78	40	3076	2247	5323
4	BATIMENT ET GENIE CIVIL			94	19	13	0	0	0	12	2	119	21	140
5	COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS			188	208	60	78	0	0	12	9	260	295	555
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			40	25	14	8	0	0	0	1	54	34	88
7	BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS			80	95	24	17	0	0	3	10	107	122	229
8	AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)			328	547	33	205	0	0	8	17	369	811	1180
9	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES			129	179	0	0	0	0	6	8	135	187	322
				2397	2350	1729	1296	1	40	122	89	4247	3819	8066

ANNEE 2014

ENTREPRISES Nom	2014 Adresse	RESIDENTS H F	Н	FRONTALIER F	:S H	DOMICILE F	Н	APPRENTIS F	н	TOTAL F	Tot	tal
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		48	9	1	2	0	0	0	1	47	14	61
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1584	1287	1597	986	1	40	93	43	3275	2356	5631
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		765	1054	131	308	0	0	29	45	925	1449	2374
	TOTAL	2397	2350	1729	1296	1	40	122	89	4247	3819	8066

Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2013

ENTREPRISES Nom	2013 Adresse	RESIDENT H F	TS H	FRONTAL F		DOMIC I F	CILE H	APPRENTI I		TOT <i>A</i> H F		Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		35	8	1	1	0	0	1	0	35	11	46
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX		15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	15
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		57	37	15	12	0	32	3	1	75	82	157
3 INDUSTRIE		1422	1234	1608	1000	0	2	69	27	3099	2263	5362
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		136	21	14	0	0	0	17	2	167	23	190
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS		185	204	58	82	0	0	18	15	261	301	562
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		41	29	15	7	0	0	0	1	56	37	93
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS		80	98	22	15	0	0	2	12	104	125	229
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)		321	606	36	204	0	1	6	20	363	831	1194
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		124	165	0	0	0	0	8	10	132	175	307
REFRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		2416	2402	1769	1321	0	35	124	10 88	4307	3848	8155

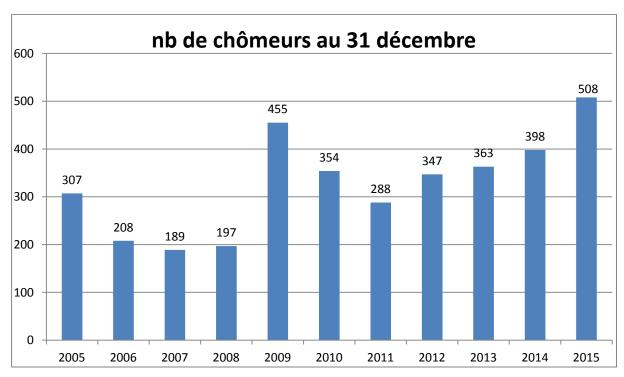
ANNEE 2013

ENTREPRISES Nom	2013 Adresse	RESIDENTS	S H	FRONTALIEI F	RS H	DOMICILE F	Н	APPRENTIS F	н	TOTAL F	Tot	tal
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		50	8	1	1	0	0	1	0	50	11	61
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1615	1292	1637	1012	0	34	89	30	3341	2368	5709
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		751	1102	131	308	0	1	34	58	916	1469	2385
	TOTAL	2416	2402	1769	1321	0	35	124	88	4307	3848	8155

Chômeurs inscrits au 31 décembre

2005	307
2006	208
2007	189
2008	197
2009	455
2010	354
2011	288
2012	347
2013	363
2014	398
2015	508

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2005



Assurance chômage

Office régional de placement (ORP)

Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- \Rightarrow exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- rechercher et pourvoir des emplois vacants,

- présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- appliquer les critères du travail convenable,
- prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1^{er} juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITÉ

Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 20'569,90

Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS - personnes seules - couples	2015 315 58 373	2014 320 <u>46</u> 366
Prestations complémentaires AI - personnes seules - couples	152 <u>23</u> 175	151 <u>23</u> 174
	===	===

Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 336'430,30 (Fr. 342'535,05 en 2014).

Rentes AVS ordinaires

Il a été procédé à 33 inscriptions durant l'exercice écoulé (42 en 2014).

Allocation pour impotent

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

Assurance-invalidité

Il a été procédé à 6 demandes de prestations durant l'année écoulée (5 en 2014).

ACTIONS DIVERSES

Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

personne seule
couple
orphelin
enfant de famille nombreuse indigente
Fr. 225.Fr. 350.Fr. 145.Fr. 135.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 134'272,70.

Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 38'227.-.

OFFICE DU LOGEMENT

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1^{er} juin 2015 notre ville comptait 240 (212 en 2014) logements vacants, soit :

9	logements	1 pièce				
49	"	"	2 p	ièces		
113	"	"	3	11		
46	"	"	4	II		
19	"	"	5	II		
4	"	"	6 p	ièces et ¡	plus	
240	Total					

Durée de la vacance :

		D	urée de la vacan	ce
	Nombre de logements vacants	Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	1′181	231	385	565
Le Locle	240	63	86	91

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

	 	ies regements rucunts r							
		Moyenne du loyer sans charges (en francs)							
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces			
Canton de Neuchâtel	547	702	928	1′230	1′551	1′960			
Le Locle	337	551	698	836	882	1′094			

Parc immobilier

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces : Logements de :

1 pièce	388
2 pièces	850
3 pièces	1′958
4 pièces	1′576
5 pièces	617
6 pièces	<u>396</u>
Total	5′785

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Personnel

M. Pascal Schaffter, coordinateur de la sécurité publique Mme Véronique Speidel, secrétaire à 80% Mme Séverine Baehler, collaboratrice administrative à 60% Agents de sécurité publique, Bernard Dauchy - Jacques Sauteur - Gaël Voisard - Dylan Schmid

Les agents de sécurité publique ont suivi l'école à Colombier, Gaël Voisard et Dylan Schmid à l'école du 1^{er} semestre, Bernard Dauchy et Jacques Sauteur à l'école du 2^{ème} semestre. Les 4 assistants ont réussi les examens avec succès.

Après deux ans de fonctionnement, il est encore difficile de se faire une idée sur le personnel en uniforme du SDP. En effet, depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 de la nouvelle Loi sur la Police, les agents se sont vus confier des tâches supplémentaires sur le terrain, retraits de plaques, notifications d'actes judiciaires, notifications d'ordonnances pénales, interventions sur des fonds privés pour stationnement gênant, rapport sur Infopol, contrat de prestations aves Les Brenets 200 heures par année.

Concernant l'administratif, un poste à 60% de réceptionniste / secrétaire a été créé en 2015 pour venir renforcer Mme Speidel, car nous remarquons une augmentation accrue du nombre de personnes qui se présentent dans nos locaux afin de récupérer des poursuites (commandements de payer), pour prendre des renseignements, pour des contestations d'amendes d'ordres, nous avons également vu le nombre de téléphones en augmentation pour des nouvelles demandes, des plaintes et divers renseignements. De plus, avec la nouvelle loi sur la police, nous constatons une forte augmentation de la charge de travail pour le secrétariat qui va de la gestion des retraits de plaques, des notifications d'actes judiciaires, des notifications d'ordonnances pénales, des objets trouvés, à la gestion des fonds privés.

Police neuchâteloise de proximité - Poste du Locle

- 1 chef de secteur
- 1 chef de poste
- 5 gendarmes
- 1 secrétaire à 50%

Poursuites

3537 poursuites ont été traitées par le secrétariat et les plus difficiles ont été remises par les agents Pour la somme de Fr. 187'461.-.

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués par le SDP avec les services communaux, les Pol-Route, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

- Carnaval
- Course Horlogère
- Marche du 1er Mars
- Street Hockey
- Joutes sportives
- Fête des Promotions
- Rock Altitude
- Foire du livre
- Marché d'automne
- Course cycliste Le Locle Sommartel
- Course cycliste Combe-Girard Sommartel
- Fête du 1^{er} août
- Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 31'170.- pour l'ensemble de l'année.

Amendes d'ordre mises par le SDP	2014	2015		
Mesures Hivernales	547	1142		
Zone bleue	1751	2351		
Parc limité	1161	1710		
		81		
Parcage sur les trottoirs	45			
Arrêts interdit	44	59		
Stationnement interdit	763	907		
Parc réservé aux handicapés	14	40		
Fond privé	218	187		
Déchets	59	5		
Ligne interdisant l'arrêt		137		
Circulation	4600	166		
<u>TOTAL</u>	4602	6785		
Travail du SDP en heures	2014	2015		
Contrôle de la zone bleue	492	629		
Contrôle des zones blanche limitées	370	402		
Déchets urbains	116	56		
Poursuites	669	720		
Contrôle des collèges	90	84		
Contrôle des haies	43	32		
Mesures hivernales	101.5	220		
Véhicules abandonnés	16.5	39		
Bureau	700.5	780		
Manifestations	394	350		
Patrouilles pédestres	363	370		
Patrouilles motorisées	606.5	700		
Contrôle de l'éclairage public	20.5	13		
Enquêtes	108.5	200		
Fonds privés	53	45		
Contrôle signalisation de chantiers	56.5	20		
Divers	469.5	520		
Formation/instruction	1716.5	120		
Retraits de plaque	1710.5	75		
Notifications		147		
Contrôle secteurs en général		129		
controle secteurs en general		129		
<u>Contrôles de vitesse</u>				
	2012	2013	2014	2015
Nombre de contrôles effectués	97	69	57	70
Nombre de véhicules contrôlés	28694	26939	23984	30015
Nombre d'amendes d'ordre	2209	2535	2150	2062
Nombre d'ordonnances pénales	71	97	72	43
% de conducteurs en infraction	7.94%	9.71%	9.26%	9.06%
Accidents de circulation annoncés				
	2012	2013	2014	2015
Accidents	33	39	2017	<u>2015</u> 36

Accidents

Blessés

Tué

Piétons impliqués

Part communale sur les amendes

_	2012	2013	2014	2015
	198'817	215'729.17	300976.24	244′486

Education routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

6 postes fixes sont tenus par des patrouilleurs adultes. L'instruction est donnée par le SDP ainsi que les contrôles.

Le coordinateur Pascal Schaffter est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

Etablissements publics

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

	2012	2013	2014	2015
	68	64	62	60
Statistique des véhicules sur la Com	<u>mune du Locle</u>			
	2012	2013	2014	2015
Véhicules légers	5618	5583	5637	5774
Véhicules lourds	28	40	41	29
Remorques et caravanes	369	360	369	348
Machines de travail	49	35	37	36
Véhicules agricoles	92	69	72	74
Motocycles	444	406	398	415
Motocycles légers	25	23	19	22
Total	6625	6516	6573	6698

Signalisation routière

Création du chemin des Dolines avec sa signalisation.

Parc de l'Horloge Fleurie, zone bleue sur tout le parc.

Rue Marie-Anne-Calame, la zone bleue remplace les cases limitées à 30 minutes.

Création de places de stationnement à l'Ouest de l'immeuble Gérardmer 10 (Places privées).

Une partie de la signalisation a été remise aux normes HIP, selon crédit d'investissement.

Rue Andrié mise en accès interdit pour le trafic du Sud au Nord.

Pour le magasin Aldi, création de la route de desserte avec autres dangers (trottoirs continus).

Chantiers et fouilles

	<u>2012</u>	2013	2014	2015
Demandes d'autorisation de fouilles	65	46	40	48

Chantiers importants

Usine Quartier, chemin des Dolines Travaux à la banque cantonale La Claire Rue de Bellevue Rue J-Ducommun magasin Aldi. Création du Giratoire de l'Horloge Fleurie L'Ancienne Poste

Taxe des chiens

 2012	2013	2014	2015
613	513	528	525

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2015, 4 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Dans certaines situations, un suivi s'est avéré nécessaire.

Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents.

Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

Les Brenets

Patrouilles

180 heures ont été réalisées pour les tâches suivantes :

Contrôle du trafic dormant Véhicule sans plaque (Epave) Mesures hivernales Retrait de plaques Surveillance du trafic roulant Surveillance des collèges Manifestations Promotions Fête nationale Fête du Doubs

Amendes d'ordre

Mesures hivernales 17
Zone bleue 48
Trottoirs 11
Parcage interdit 2

Le contrat de prestation avec Les Brenets a été reconduit pour 2016.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS

Statistiques

	2006	2007	2008	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre des inhumations	2000	2007	2000	2003	2010	2011	2012	2013	2014	2013
a) adultes domiciliés au Locle	7	6	8	8	14	11	9	4	8	1
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	1	0	0	1	0	1	0	2	0
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations	7	7	9	8	16	12	10	4	11	1
Nombre des dépôts d'urnes										
a) sur des nouvelles concessions "A"	4	2	9	4	2	5	1	4	1	0
b) sur des concessions "A" existantes	22	18	17	11	17	15	11	18	15	18
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
d) sur des concessions "B" existantes	3	4	1	2	4	1	0	1	0	1
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	17	21	6	10	6	17	6	12	5	7
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	4	14	8	4	7	7	4	14	13	10
g) sur des tombes d'inhumés	11	11	9	8	12	7	11	8	5	5
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	18	12	25	20	18	20	27	27	23	25
Total des dépôts de cendres	79	82	75	59	66	72	60	84	62	67
Nombre de concessions échues	24	200	20	20	20	00	24	0.4	20	40
a) ayant été renouvelées	31	36	33	38	39	29	34	24	32	40
b) n'ayant pas été renouvelées	22	21	12	24	29	26	25	24	28	32
Total des concessions échues	53	57	45	62	68	55	59	48	60	72
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	30	61	45	40	45	53	41	46	41	37
b) personnes domiciliées à l'extérieur	8	22	23	14	14	13	26	19	14	19
Total des locations de chambres mortuaires	38	83	68	54	59	66	67	65	55	56
Descriptif résumé des emplacements existants dans										
notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture			Unités	libres						
remonte à 1906 :										
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties										
dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974										
et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 4 urnes	237	267	292	320	350	364	383	388	400	416
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées										
dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée										
de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12										
urnes	2	2	3	4	4	4	6	8	9	6
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs										
cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et										
2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 2 urnes	35	14	96	101	99	94	94	90	89	92
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès										
1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8										
secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre										
eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée										
de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de										
rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32										
Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										

Commentaires sur l'année 2015

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- Un peu plus de 55% des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- Une seule et unique inhumation ce qui est exceptionnel (moyenne décennale de 9).
- Un nombre de dépôts de cendres (67) inférieur à la moyenne décennale (71), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 37% des dépôts ; Concessions A et B = 30% des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 25% des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 8% des dépôts.
- Pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires), il est bon de savoir que depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. On observe depuis lors un certain équilibre entre concessions libérées et réattributions ce qui a pour conséquence un nombre stable d'emplacements libres.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est une agréable habitude depuis 11 ans, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est judicieux d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Evénements principaux 2015 :

- Remplacement des conduites d'eau alimentant le réseau interne des fontaines de la partie Ouest. Ces travaux ont été entièrement à la charge de la Ville.
- Remplacement de la conduite d'eau principale passant sous l'allée Sud et pose d'un nouveau tapis bitumineux. C'est le tronçon Ouest allant de la station de pompage au rond point central qui a été remplacé. VITEOS a pris en charge le remplacement de conduite et la Ville a pris en charge la réfection du tapis bitumineux.
- Pose d'un nouveau tapis bitumineux sur l'ensemble du chemin remontant du rond-point central entre les secteurs d'inhumations No 1 et No 8.
- Poursuite du remplacement des haies d'enceinte dépérissantes (héritage des défauts d'entretien antérieurs à 2004). Cette année c'est le dernier tronçon de l'enceinte Sud et la remontée Sud-Ouest jusqu'au portail d'entrée Sud-Ouest ainsi que le petit tronçon à l'Est de la station de pompage qui ont été renouvelés. A ce stade, il n'y pas d'autre remplacement programmé mais il faudra suivre attentivement l'évolution de certaines haies de l'enceinte Nord ainsi qu'à l'intérieur de certains secteurs.
- Contrairement à ce qui avait été indiqué dans le rapport de gestion 2014, le projet d'installer en 2015 un monument sur la parcelle engazonnée voisine du Jardin du Souvenir dans le but d'indiquer l'emplacement des cendres transférées en 2014 du Jardin du Souvenir sur ladite parcelle adjacente a été abandonné pour des raisons pratiques (éviter un surplus d'entretien et de surveillance de ce qui aurait constitué un espace de recueillement supplémentaire) et en estimant surtout que cet emplacement fait partie intégrante de l'espace Jardin du Souvenir déjà aménagé.

BO - COSC

Dépôts

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une diminution de la quantité des pièces facturées de quelque 4% par rapport à 2014.

L'intervention réitérée de la direction du COSC dans la réorientation de certains dépôts a permis d'assurer une répartition plus ou moins équitable entre les 3 BO. Il faut souligner que ces demandes ne font pas l'unanimité des déposants et que le choix final d'accepter ou pas une réorientation de dépôts appartient au déposant.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une augmentation d'environ 0,4% en 2015, soit 1'818'835 pièces par rapport à 1'811'698 pièces en 2014. Le BO du Locle a facturé 590'600 pièces pour un budget de 550'000 pièces, soit près de 32.5% du total des dépôts au COSC. Les prévisions de dépôts pour 2016 sont estimées à 600'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

Direction

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

L'amalgame ainsi réalisé permet au BO de se conformer à la norme ISO/CEI 17025 selon laquelle il est accrédité par le service d'accréditation suisse (SAS) en tant que laboratoire d'étalonnage pour l'intervalle de temps.

L'accréditation délivrée par le SAS doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ. Les 25 et 26 novembre 2015, la direction du COSC ainsi que les 3 BO ont été audités dans le cadre du renouvellement de l'accréditation.

Des changements importants par rapport aux années précédentes vont être apportés, dorénavant c'est l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont dès lors considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC sera donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC sera également accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme certifiant les produits, les procédés et les services (SCESp).

Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui aussi audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

Le SAS exige des suppléants aux responsables pour ces 2 normes. Les 3 responsables de BO seront proposés comme suppléants pour la norme ISO 17065 et une entreprise partenaire externe du COSC pour la norme ISO 17025.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable BO participe également à la commission technique du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration du COSC, mais n'a pas de pouvoir décisionnel. A la demande du Conseil d'administration, deux membres de la commission, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit sur les 3 sites, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées.

Un 4^{ème} audit de ce type est planifié en février 2016 au BO du Locle. Cet audit portera essentiellement sur l'application des instructions de travail rédigées dans le cadre de cette harmonisation des procédures de travail entre les différents BO. Des groupes de travail inter-BO sont constitués pour assurer le suivi et la mise en place des réflexions apportées dans le cadre de ces audits d'améliorations continues.

Personnel

Une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1^{er} janvier 2015 pour remplacer une collaboratrice ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2014.

Nous devons malheureusement déplorer l'absence prolongée d'une collaboratrice pour raison de santé. Les disponibilités de certains employés auxiliaires ayant fini leurs études, ainsi que de notre personnel fixe nous ont permis de combler cette absence.

Une collaboratrice a diminué son taux d'activité de 9 % au 1er janvier 2015

A fin 2015, le BO du Locle compte 15 collaborateurs (trices) fixes employés aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 19 employés auxiliaires.

<u>Déposants</u>

Le nombre de déposants en 2015 est resté stable et plus de 82% des dépôts COSC sont imputables à trois marques. Les trois plus grands déposants (marques ou groupes) ont représenté plus de 95% des dépôts au COSC.

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

Locaux

Les BO sont volontairement surdimensionnés de telle manière à pourvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, hygrométrie, particules en suspension dans l'air.

Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification.

Il a cependant été constaté que le taux d'humidité dans le laboratoire était très faible (souvent proche de 20%) durant la période hivernale, ce qui provoquait une gêne pour le personnel. L'installation d'un nouvel équipement pour remédier à ce problème et améliorer les conditions de travail du personnel a été réalisée en août 2015 (valeur Fr. 16'956.-).

Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2015. Les recettes s'élèvent à Fr. 2'515'736.15, budgétées à Fr. 2'328'480.-.

620'000.00 fr. 2'700'000.00 fr. 600'000.00 fr. 2'600'000.00 fr. 580'000.00 fr. 2'500'000.00 fr. 560'000.00 fr. 2'400'000.00 fr. 540'000.00 fr. 2'300'000.00 fr. 520'000.00 fr. 2'200'000.00 fr. 500'000.00 fr. 2'100'000.00 fr. 480'000.00 fr. 460'000.00 fr. 2'000'000.00 fr. 440'000.00 fr. 1'900'000.00 fr. 420'000.00 fr. 1'800'000.00 fr. 400'000.00 fr. 1'700'000.00 fr. 380'000.00 fr. 1'600'000.00 fr. 360'000.00 fr. 1'500'000 00 fr 340'000.00 fr. 320'000.00 fr. 1'400'000.00 fr. 300'000.00 fr. 1'300'000.00 fr. 280'000 00 fr 1'200'000.00 fr. 260'000.00 fr. 1'100'000.00 fr. 240'000.00 fr. 1'000'000.00 fr. 220'000.00 fr. 900'000.00 fr. 200'000.00 fr. 800'000.00 fr. 180'000.00 fr. 160'000.00 fr. 700'000.00 fr. 140'000.00 fr. 600'000.00 fr. 120'000.00 fr. 500'000.00 fr. 100'000.00 fr. 400'000.00 fr. 80'000.00 fr. 300'000.00 fr. 60'000.00 fr. 200'000.00 fr. 40'000.00 fr. 20'000.00 fr. 100'000.00 fr. 0.00 fr. 0.00 fr. Octobro Septembre Juin Budget cumulé yc TVA Total mois yc TVA TOTAL cumulé yc TVA ●●● Prod. mens. budgétée yc TVA

COSC / BO le Locle Produit des observations 2015

En volume facturé, les dépôts 2015 se répartissent comme suit :

	<u>Mvts</u>	Cumul mvts	Global yc TVA	Cumul global
Janvier	36′791	36′791	Fr. 171'519.75	Fr. 171'519.75
Février	61′295	98'086	Fr. 258'016.10	Fr. 429'535.85
Mars	58'385	156'471	Fr. 252'499.05	Fr. 682'034.90
Avril	47'621	204'092	Fr. 206'159.15	Fr. 888'194.05
Mai	44′748	248'840	Fr. 202'025.80	Fr. 1'090'219.85
Juin	42'117	290'957	Fr. 175'601.60	Fr. 1'265'821.45
Juillet	52'615	343′572	Fr. 213'255.25	Fr. 1'479'076.70
Août	29'154	372′726	Fr. 133'008.85	Fr. 1'612'085.55
Septembre	50'211	422'937	Fr. 213'101.70	Fr. 1'825'187.25
Octobre	62′968	485′905	Fr. 261'711.25	Fr. 2'086'898.50
Novembre	67′978	553'883	Fr. 277'047.05	Fr. 2'363'945.55
Décembre	36′717	590'600	Fr. 151'790.60	Fr. 2'515'736.15
Total	590′600		Fr. 2'515'736.15	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

Energie

La consommation électrique a augmenté : 238'986 KWh en 2015 contre 205'357 KWh en 2014. Cette augmentation est en partie explicable par l'installation du système d'humidification du laboratoire qui était par erreur surdimensionné (15 KW) au lieu de (7.5 KW) prévu initialement. L'appareil a été remplacé en octobre.

La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours du BO a augmenté : 16'550 KWh en 2015 contre 5300 KWh en 2014. Cette augmentation fait suite à l'installation par la PPE Le Phare d'une nouvelle chaudière à gaz (précédemment mazout). LE BO consomme principalement la chaleur produite par la chaudière de la PPE, une analyse du paramétrage de régulation entre les 2 installations est en cours.

SERVICE DES EAUX

<u>Préambule</u>

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Secteur production

Pluviométrie et hydrologie

En 2015, il est tombé 1'245 mm de précipitations contre 1'405 mm en 2014.

La moyenne annuelle des 76 dernières années se situe à 1'475 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection

Les zones de protection ont été sanctionnées le 6 juillet 2015 par le Conseil d'Etat.

Dans le secteur des captages de la Grecque, d'importantes traces de débardage ont dû être remises en état et deux édicules de captage ont été assainis.

Une étude est en cours pour déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

Réseau de transport d'eau brute

Aucun travail notoire n'a été réalisé cette année.

Puits et captages

Puits des Envers

Plus de 607 heures de pompage (~ 51'000 m³ évacués au Bied), principalement entre janvier et mai, puis novembre et décembre, ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Puits et captage de la Combe-Robert

Les installations électromécaniques et de télégestion ont été remplacées (sauf les pompes immergées).

Pompage d'eau traitée

Les compensateurs à la sortie des trois pompes de refoulement en direction du SEVAB ont dû être remplacés (matériel inapproprié).

Chaîne de traitement (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

Entretien annuel du système de production d'ozone réalisé début octobre et d'injection en juin. Remplacement d'un appareil de mesure de chlore en continu en mai.

Réservoirs

Réservoir du Communal

Lavage annuel des cuves entre les 17 et 26 février et exceptionnellement les 4 et 5 août à la suite de la contamination du 22 juillet.

Installation d'échelles à crinoline (protection contre les chutes) pour accéder aux deux cuves profondes.

Mise aux normes des conduites de ventilation des deux cuves (pente inversée).

Réservoir du Voisinage

Lavage annuel des cuves le 9 juillet et les 5 et 6 août à la suite de la contamination du 22 juillet.

Optimisation du système de siphon du trop-plein par le maintien d'un niveau d'eau dans la chambre extérieure d'évacuation.

Eau de secours

SIVAMO

Le quota journalier a été de 235 m³ pour 2015, soit un soutirage annuel de 85'986 m³.

Les ressources locales étant suffisantes, il n'y a pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, sauf pour la purge du réseau après la contamination du 22 juillet (55 m³).

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

Télégestion

Mis à part les travaux réguliers d'optimisation et de dépannage des installations de télégestion, les travaux spécifiques effectués durant l'année ont été les suivants :

- passage du système de télégestion Ritop en version 2.17, qui est une étape importante
- intégration des puits et sources de la Combe-Robert dans le système Rittmeyer; ce système permet de soutirer de l'eau de manière gravitaire

Secteur distribution

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- Bellevue, passage à niveau
- · Cimetière, secteur ouest
- · La Claire
- Crêt-Vaillant 10 à 30

- Giratoire Marais Chapelle Marianne-Calame Daniel-JeanRichard
- Extension du réseau aux Saignoles pour l'usine Cartier

Fuites

13 fuites (6 en 2014) ont été réparées en 2015, dont 8 dues à la corrosion, 3 cassures, 1 accident avec pelle rétro et 1 pour autre problème.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 27 reprises : 2 fuites, 11 alarmes dues à la qualité de l'eau, 4 défauts d'appareils, 6 problèmes sur le pompage, 3 défauts de transmission et 1 alarme effraction.

Statistiques du réseau

	2015	2014	Variation
Longueur du réseau d'adduction (mètres)	9'254	9'254	-
Longueur du réseau de distribution (mètres)	57'379	57'484	- 105
Longueur des branchements (mètres)	29'536	29'250	286
Longueur totale (mètres)	96'169	95'988	181
Nombre de bornes hydrantes	271	272	- 1
Nombre de fontaines publiques (hors circuit fermé)	31	31	-
Nombre de prises d'eau TP	28	28	-

	Adduction	Distribution	Branch	Branchements	
	m	m	m	nb	m
Nouvelles conduites	0	191	121	5	312
Suppression	0	131	0	0	131
Modifications sans travaux *	0	-165	+165		0
Variation	0	-105	286	5	181
Remplacement, entretien	0	507	527		1'034
Taux de renouvellement [%]	0.00%	0.88%	1.78%		1.07%

^{*} modifications dans la base de données sans travaux sur le terrain

Fontaines publiques

Au Locle, il y a 32 fontaines publiques, dont 7 sont utilisées comme purge permanente en bout de réseau. Les 25 autres sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la Ville depuis le 1er juillet 2010. Trois d'entre elles sont en circuit fermé.

La fontaine des Trois Rois n'a toujours pas été remise en service en 2015 en raison d'infiltrations dans le parking souterrain constatées en 2013.

Les installations équipant le bassin de la Fontaine de l'Hôtel-de-Ville (jets d'eau sans éclairage) sont toujours réduites au minimum en attendant un projet de réfection globale de l'ouvrage est prévu en 2016.

Les quatre goulots de la fontaine de la Place du Marché ont été refaits afin d'améliorer la répartition d'écoulement.

Le bassin de la fontaine Mireval a été séparé en deux parties, une en eau et l'autre en fleurs.

Ventes d'eau

	2015		201	4
Eau vendue (y. c. SEVAB)	850'000	m^3	800'000	m^3
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	209	litres	211	litres
Livraison à des tiers (SEVAB)				
Eau livrée par le SEVAB Eau livrée au SEVAB Vente au SEVAB	4'654 74'920 70'266	m^3	6'793 19'850 13'057	m^3
Différence avec l'année précédente ou	57'209 438		-3'280 -20.1	

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 4'654 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Quelques problèmes rencontrés sur les ressources en eau du Syndicat ainsi que la sécheresse ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 74'920 m3 pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2015	2014
Mutations de compteurs	1	12
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1640	1642
Contrôles d'installations conformes	19	28
Nb d'installations non conformes	0	3

Laboratoire et Système qualité

Dès le début de l'année, une permanence téléphonique "Système qualité" a été progressivement mise en place. Ce piquet qualité, qui est atteignable 24h/24, intervient en appui d'un autre piquet, lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

L'étape de chloration de l'eau après la filtration a été abandonnée et le réseau a été exploité sans chlore résiduel jusqu'au 26 juillet 2015. En effet, l'eau produite, qui est stable sur le plan biologique, ne nécessite pas la présence de chlore pour le maintien de la qualité bactériologique dans le réseau.

Le 22 juillet, un orage particulièrement violent a provoqué la contamination, par des eaux usées, du réservoir d'eau traitée. Les investigations ont révélé que des eaux usées sont remontées dans le bassin d'eau traitée par l'intermédiaire d'un trop-plein se déversant dans une canalisation d'eaux mixtes.

La chloration de l'eau filtrée a donc été rétablie et le réseau a été purgé jusqu'à l'arrivée du chlore aux extrémités de réseau, assurant ainsi que toute contamination a été éliminée. Le chlore pour la protection du réseau a été maintenu par la suite.

Cette solution ne remet pas en cause la réflexion en cours, soit la diminution progressive de la chloration de l'eau, la mise en place d'une surveillance rapprochée de la qualité bactériologique de l'eau, notamment aux extrémités du réseau, et l'application de nouvelles dispositions pour les interventions dans les réseaux, afin de réduire les risques de contamination microbiologique.

Cet incident a, par contre, mis en évidence que d'autres contrôles en continu sont nécessaires à des points stratégiques du réseau, pour qu'une réaction rapide soit possible en cas de contamination du réseau de distribution. Une étude dans ce sens est en cours.

Quinze demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2015, dont 9 ont nécessité une intervention sur place. Les autres demandes ont été réglées par l'envoi d'explications et/ou des informations demandées.

Autocontrôle

En 2015, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau du réseau du Locle a globalement respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année, à l'exception de l'épisode de contamination accidentelle déjà décrit.

Tableau 1. Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2015

		Nombre				
Interventions	Types d'analyses	Campagnes	Points de prélèvement	Echantillons analysés		
Courses	Bactériologie et chimie	4	12	60		
Sources	Micropolluants	1	1	1		
Réseau	Bactériologie, chimie et sous-produits de la chloration	2	6	20		
	Micropolluants	1	1	1		
	Carbone organique assimilable	2	5	10		
Extrémités de réseau	Bactériologie et chimie	50	6	170		
Chaîne de traitement	Bactériologie et chimie	6	8	65		
Fontaines		1	20	21		
Chantiers	Bactériologie, physico-chimie	33	33	33		
Fuites		4	4	4		

Qualité

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée sur le plan physico-chimique. C'est une eau dure, hydrogénocarbonatée calcique, un peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates ont varié de 5.5 à 7.4 mg/l.

Sur les 287 échantillons analysés (réservoirs, réseau, extrémités de réseau et fontaines), hors incident de la contamination du 22 juillet, un dépassement de la tolérance pour les entérocoques (0 UFC/100 ml) a été observé, mais infirmé lors du second prélèvement.

Sur le plan physico-chimique, 13 dépassements de la tolérance pour le chlore libre (0.1 mg/l) sur les 287 échantillons analysés ont été détectés.

Une recherche de 119 micropolluants organiques, soit 61 pesticides et métabolites, 31 médicaments et métabolites, 7 perturbateurs endocriniens, 3 agents de contraste des rayons X, un édulcorant, 5 agents complexants, 8 substances odorantes et 2 antioxydants, a été effectuée en août 2015 dans l'ensemble des eaux brutes ainsi que dans l'eau du réseau. Les analyses ont détecté de l'acésulfame, un édulcorant, à une teneur de 67 ng/l dans les eaux brutes, ainsi que de l'EDTA, un agent complexant, à des teneurs de 0.6 µg/l dans les eaux brutes et de 0.2 µg/l dans les eaux traitées.

Des analyses de carbone organique assimilable ont aussi été effectuées dans des eaux provenant de 5 points différents du réseau. Les résultats ont montré des teneurs en carbone organique assimilable en dessous du seuil de détection de $10 \mu g/l$. A ces concentrations-là, les eaux sont stables sur le plan biologique, ce qui signifie qu'un développement bactérien dans l'eau du réseau est peu probable.

Tableau 2. Analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardet, 20 octobre 2015

Anions :	Hydrogénocarbonates mg/l	Chlorure mg/l	Nitrates mg/l	Sulfates mg/l
	364.78	16.2	5.6	9.7
Cations:	calcium	magnésium	sodium	potassium
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l

18

8

1.7

рН	7.51
Conductivité à 25 °C (μS/cm)	629
Dureté °f	33.7

105.2

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteoslab.ch.

Secteur bureau technique eau

Modification de la chaîne de traitement

A la suite de la contamination accidentelle du 22 juillet 2015, le bureau technique a participé à la mise en place d'une solution provisoire immédiate afin qu'un retour d'eaux mixtes du réseau d'assainissement ne puisse plus jamais se produire.

Base de données topologiques

Une nouvelle base de données topologiques du réseau a été mise en place par le service coordination et géomatique de Viteos. Cette base de données est opérationnelle depuis début 2015 et le bureau technique a été fortement impliqué afin de la compléter et de l'exploiter. Le bureau technique travaille activement à la réalisation de représentations informatiques du cadastre souterrain afin de remplacer certains plans papier par des solutions numériques.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2014	2015	Différence
Puissance installée [kW]	187	119	-68
Nb ensemble lumineux 1)	1363	1364	1
Nb de luminaires 2)	1376	1387	11
Nb de lampes 3)	1409	1416	7
Types de lampes			
Fluorescent	14	14	0
Iodures métalliques	79	78	-1
Sodium	705	651	-54
Mercure	403	254	-149
LED	204	415	211
Divers	4	4	0

- 1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses
- ²⁾ Luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses
- 3) Sources lumineuses

Afin d'améliorer la clarté des données transmise, une mise à jour de notre logiciel a été effectuée en 2015. L'inventaire des luminaires a été divisé en trois parties distinctes : ensembles lumineux, nombre de luminaires et nombre de lampes.

Avec une baisse de consommation de 11% en 2015, le résultat sur six ans, soit -28%, dépasse les objectifs fixés.

Les lampes à vapeur de mercure, dont le nombre a diminué de 149 unités, ne représentent plus que 18% de l'ensemble. Ces lampes ne sont plus fabriquées et nous procédons à leur échange systématique, afin d'éliminer ce type de lampe complètement d'ici quatre ans.

